



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Le rôle des petites et moyennes entreprises dans le renforcement de la résilience climatique en Afrique du Nord

Commission économique pour l'Afrique,
Bureau sous-régional en Afrique du Nord



Le rôle des petites et moyennes entreprises dans le renforcement de la résilience climatique en Afrique du Nord

**Commission économique pour l'Afrique,
Bureau sous-régional en Afrique du Nord**



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Pour commander des exemplaires du *Le rôle des petites et moyennes entreprises dans le renforcement de la résilience climatique en Afrique du Nord : l'importance d'une gouvernance d'entreprise durable Commission économique pour l'Afrique, Bureau sous-régional en Afrique du Nord*, veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. : +251-11- 544-9900
Télécopie : +251-11-551-4416
Adresse électronique : eca-info@un.org
Web : www.uneca.org

© 2026 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage : Février 2026

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Conception de la couverture, mise en page et impression : Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO 14001:2015. Imprimé sur du papier sans chlore.

Contents

Principaux messages	04
Résumé	05
1. Introduction	07
2. Défis liés aux changements climatiques en Afrique du Nord	11
2.1. Quelques faits importants concernant les changements climatiques en Afrique du Nord	11
2.2. Comprendre les conséquences économiques des changements climatiques	13
2.3. Voies par lesquelles s'exercent les effets des changements climatiques	15
2.3.1. Eau	16
2.3.2. Agriculture	16
2.3.3. Tourisme	17
2.3.4. Productivité	17
2.3.5. Santé	17
2.3.6. Incidence sur le produit intérieur brut à l'échelle mondiale	18
2.4. Réduire l'empreinte environnementale de la croissance économique : une conséquence majeure des changements climatiques pour l'Afrique du Nord	19
2.4.1. Incidences environnementales considérables de la réalisation des objectifs de développement durable	20
2.4.2. Réduire l'empreinte matérielle de l'Afrique du Nord : un défi majeur	23
2.4.3. Faire participer les citoyens à la transition vers la durabilité	26
3. Mobiliser les petites et moyennes entreprises en faveur de l'action climatique : pour une gouvernance d'entreprise durable	28
3.1. Rôle déterminant et importance des petites et moyennes entreprises en Afrique du Nord et dans les marchés émergents	28
3.2. Nécessité de transformer la gouvernance des petites et moyennes entreprises	33
3.2.1. Gouvernance d'entreprise durable	33
3.2.2. Moyens d'intégrer la durabilité dans la gouvernance des entreprises	34
3.2.3. Avantages de la gouvernance d'entreprise durable	36
3.2.4. Obstacles et difficultés liés à la gouvernance d'entreprise durable	38
3.2.5. Rôle des réglementations relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance	40
3.2.6. Élargissement du cadre réglementaire dans les pays développés	41
3.2.7. Situation des pays en développement	42
3.2.8. La communication d'informations sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ne suffit pas	43
3.3. État des lieux de la responsabilité des entreprises en Afrique du Nord	45
3.3.1. Cadre réglementaire en Afrique du Nord	45
3.3.2. Mesure des performances des entreprises situées en Afrique du Nord en ce qui concerne les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance	48
4. Les petites et moyennes entreprises engagées dans la lutte contre les changements climatiques : un programme de réforme pour l'Afrique du Nord	55
Annexe	67
A1. Gouvernance d'entreprise	67
A2. Méthodologie d'évaluation environnementale, sociale et de gouvernance	68
A3. Économétrie	69
A4. Réglementations relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance dans un échantillon de pays en développement	76

Principaux messages

- Les changements climatiques constituent une source majeure de risques et de difficultés pour le développement des économies d'Afrique du Nord.
- Les modèles économiques appliqués actuellement en Afrique du Nord conduisent à une efficacité relativement limitée dans l'utilisation des ressources, équivalant à la moitié de la moyenne mondiale, tandis que le déficit écologique demeure relativement élevé par rapport à celui des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure d'autres régions du monde.
- L'Afrique du Nord devrait accélérer sa transition vers la durabilité afin de garantir une croissance pérenne et le bien-être à long terme de sa population.
- Il est essentiel que le secteur privé applique les principes de durabilité ; pourtant, la gouvernance d'entreprise durable demeure encore peu développée et insuffisamment répandue en Afrique du Nord.
- Les recommandations formulées dans le présent rapport visent à intégrer les objectifs de durabilité dans les stratégies économiques en s'appuyant sur une perspective commune, une sensibilisation aux enjeux climatiques et un soutien aux entreprises.
- Les pouvoirs publics devraient définir des objectifs de bien-être conformes aux limites environnementales locales et accorder une attention prioritaire à des questions telles que le stress hydrique.
- Il est essentiel de faire mieux connaître les questions liées au climat par l'éducation et au moyen de campagnes de sensibilisation publique, et les entreprises doivent disposer d'outils leur permettant de mesurer et de réduire leur empreinte sur l'environnement.
- Pour encourager les entreprises à adopter des pratiques durables, il est essentiel de mettre en place des mesures d'incitation fondées sur le marché, des cadres d'orientation clairs définis par les pouvoirs publics et des mécanismes d'appui financier.
- Le renforcement des réglementations relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance, ainsi qu'une coopération accrue, notamment entre grandes entreprises et petites et moyennes entreprises, contribueront à accélérer la transition vers une économie résiliente et durable.

Résumé

Les changements climatiques représentent un défi majeur pour le développement économique de l'Afrique du Nord. La région connaît une hausse des températures, une fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes et une aggravation des pénuries d'eau, autant de facteurs qui menacent directement la stabilité économique. Ces évolutions climatiques rendent indispensables une adaptation et une transformation rapides des systèmes de production. Le modèle de développement actuel de l'Afrique du Nord se caractérise par une efficacité limitée dans l'utilisation des ressources et par des coûts élevés de protection de l'environnement. En outre, le déficit écologique de la sousrégion demeure important par rapport à celui d'autres parties du monde. Cette situation résulte principalement de l'exploitation non durable des ressources naturelles, en particulier dans les zones soumises à un stress hydrique. Une utilisation plus efficace des ressources et une réduction de l'empreinte écologique sont essentielles pour garantir une croissance durable et une stabilité économique à long terme. Il est nécessaire de mener une réforme en profondeur afin d'aligner les modèles économiques de la sousrégion sur les limites planétaires.

La gouvernance d'entreprise durable constitue un levier essentiel pour soutenir cette transformation. Toutefois, les entreprises nordafricaines, en particulier les petites et moyennes entreprises, se heurtent à d'importants obstacles à l'adoption de pratiques durables, notamment un accès limité au financement, un manque d'information et un cadre réglementaire ne favorisant pas pleinement les objectifs de durabilité. Pour y remédier, une stratégie intégrée est proposée dans

le présent rapport en vue d'accroître la sensibilisation, de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'environnement, de société et de gouvernance et d'aider les entreprises à renforcer leur résilience face aux risques climatiques.

Les principales recommandations soulignent la nécessité d'adopter une approche commune visant à intégrer la durabilité dans la planification économique. Il s'agit notamment de définir les limites planétaires au niveau local et d'établir de nouveaux objectifs de bien-être qui en tiennent compte. Une approche participative, associant pouvoirs publics, entreprises et citoyens à la définition et à la poursuite collective de ces objectifs, est également préconisée.

Le renforcement des activités de sensibilisation et d'éducation à la durabilité est un élément essentiel. Les entreprises doivent avoir accès à des informations, à des outils et à des formations leur permettant d'évoluer vers une gouvernance durable de manière efficace. L'éducation aux changements climatiques devrait être intégrée dans les campagnes de sensibilisation et les programmes scolaires afin d'instaurer une culture de la durabilité.

Le rapport souligne par ailleurs le rôle déterminant des mesures d'incitation fondées sur le marché, des cadres réglementaires et des mécanismes de soutien financier dans la réussite de cette transition. Il recommande la création de conditions favorables à la durabilité, notamment au moyen de politiques d'achats écologiques, d'une réduction de la taxe sur la valeur ajoutée pour les biens durables et de dispositifs d'incitation financière pour les entreprises adoptant de bonnes pratiques en matière

d'environnement, de société et de gouvernance. Une attention particulière est accordée à la nécessité de mettre en place des cadres d'orientation clairs, définis par les pouvoirs publics, afin d'aider les entreprises à aligner leurs activités sur les stratégies nationales de développement durable.

Il est essentiel d'intégrer les principes relatifs à l'environnement, à la société et à la gouvernance dans les pratiques de gestion des entreprises. Les pouvoirs publics devraient accélérer l'adoption des normes internationales et apporter un soutien ciblé aux petites et moyennes entreprises afin de les aider à satisfaire à ces exigences. Les grandes entreprises ont un rôle déterminant à jouer en promouvant des pratiques durables tout

au long de leurs chaînes d'approvisionnement et en accompagnant les petits fournisseurs dans cette transition.

En conclusion, il est impératif que l'Afrique du Nord aligne rapidement son modèle de développement sur les principes de durabilité afin d'assurer son avenir économique. Le rôle du secteur privé est déterminant, mais il doit s'appuyer sur des politiques de soutien, une sensibilisation accrue et une action coordonnée de l'ensemble des parties prenantes. Les recommandations formulées dans le présent rapport visent à mettre en place un environnement propice permettant aux entreprises de contribuer efficacement à la construction d'une économie résiliente et durable.

1. Introduction

Sous l'effet des émissions de gaz à effet de serre, la température moyenne de la surface du globe a augmenté de 1,15 °C par rapport à la période de référence 1850-1900. Le taux de réchauffement observé depuis 1970 est supérieur à celui de tout autre intervalle de 50 ans au cours des 2 000 dernières années. Si les engagements actuels en matière d'action climatique sont respectés, les émissions de gaz à effet de serre devraient encore augmenter de près de 14 % d'ici à 2030¹. Or, pour maintenir le réchauffement en deçà de 1,5 °C à long terme, il faudrait réduire ces émissions d'environ 8 % par an². Toute augmentation supérieure à 1,5 °C entraînerait une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, avec d'importantes répercussions économiques et sociétales. Des points de bascule tels que la « savanisation » de l'Amazonie ou le dégel du pergélisol sont particulièrement préoccupants. Le budget carbone restant compatible avec une limitation du réchauffement à 1,5 °C a récemment été estimé à 260 gigatonnes de dioxyde de carbone à partir du début de 2023. Ce volume pourrait être épuisé en seulement 6,5 ans³. Dans son dernier rapport, publié en mars 2023, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit un réchauffement d'au moins 3,2 °C d'ici la fin du siècle si les politiques actuelles demeurent inchangées, ce qui souligne l'urgence d'une action climatique plus ambitieuse.

Les changements climatiques ont des répercussions majeures sur l'Afrique du Nord, comme l'ont montré les inondations catastrophiques de 2023 en Libye. Des pays comme la Mauritanie et le Soudan sont particulièrement exposés, car ils subissent des pénuries d'eau extrême et figurent parmi les plus vulnérables au monde. La sous-région connaît une hausse sensible des températures, deux fois plus rapide que la moyenne mondiale, qui est largement attribuée aux activités humaines. Cette tendance devrait s'aggraver : les températures nocturnes pourraient dépasser 30 °C d'ici 2050 et les températures diurnes avoisiner 50 °C d'ici la fin du siècle. Les vagues de chaleur devraient être dix fois plus fréquentes, aggravant encore la situation. Les sécheresses constituent également un problème grave, comme en témoignent la diminution des précipitations annuelles moyennes et la multiplication des épisodes de sécheresse, en particulier dans les zones côtières. Ces changements environnementaux, conjugués aux évolutions socioéconomiques, ont des effets néfastes sur les ressources en eau et l'agriculture, notamment dans la vallée du Nil et les montagnes de l'Atlas. La désertification, aggravée par une aridité croissante et des pratiques foncières non durables, s'accélère, menaçant les forêts et modifiant les régimes de végétation. L'élévation du niveau de la mer représente un risque important, accentuant les dangers d'inondation et d'érosion dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Des pays comme l'Égypte, la Libye, le Maroc

- 1 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ), Emissions Gap Report 2022: The Closing Window – Climate Crisis Calls for Rapid Transformation of Societies (Rapport 2022 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions : la fenêtre se ferme — La crise climatique nécessite une transformation rapide des sociétés) (Nairobi, 2022)
- 2 Zhu Liu et autres, «Monitoring global carbon emissions in 2021» (Suivi des émissions mondiales de carbone en 2021), Nature Reviews Earth and Environment, vol. 3, 2022.
- 3 Piers Forster et autres, «Guest post: what the tiny remaining 1.5°C carbon budget means for climate policy» (Contribution externe : quelles sont les conséquences pour la politique climatique du faible budget carbone compatible avec une hausse de 1,5 °C), CarbonBrief, 11 novembre 2022.

et la Tunisie sont particulièrement vulnérables, le delta du Nil en Égypte étant particulièrement exposé. La perte de biodiversité dans les écosystèmes agricoles et naturels est alarmante, et le bassin méditerranéen subit des changements profonds dans ce contexte.

Les phénomènes climatiques extrêmes compromettent la résilience économique et contribuent à l'augmentation de la dette publique en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Les pénuries d'eau, particulièrement marquées dans le secteur agricole, menacent la sécurité alimentaire, plusieurs pays affichant déjà des taux élevés d'insécurité alimentaire. La hausse des températures et les pressions environnementales réduisent la productivité agricole et fragilisent les systèmes alimentaires, soulignant la nécessité d'adopter des stratégies d'adaptation appropriées. Le secteur du tourisme, qui occupe une place importante dans l'économie de pays tels que l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, est sous pression en raison de l'accroissement de la demande en ressources et des effets des changements climatiques.

Alors que les pays développés débattent de la pertinence de poursuivre une croissance verte ou d'opter pour une approche de décroissance, les pays en développement, en particulier en Afrique du Nord, ont la possibilité d'adopter des technologies et des modèles économiques durables. Cette évolution est essentielle pour réduire l'empreinte écologique et progresser vers un développement durable, en cohérence avec les efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre les changements climatiques et préserver la biosphère. De fait, dans le monde, et plus particulièrement dans les pays développés, la croissance et le développement ont souvent été obtenus

au prix d'une forte dégradation de l'environnement. Malgré des avancées notables en matière de développement humain, ces progrès sont souvent non durables et contribuent à la dégradation de l'environnement dans les pays du Sud. Alors que seulement 15 % des objectifs de développement durable devraient être atteints dans les délais prévus, les pays dépassent aujourd'hui leurs limites biophysiques plus rapidement qu'ils ne réalisent des progrès sociaux.

En Afrique du Nord, le déficit écologique reste important par rapport à d'autres parties du monde, même si la capacité de régénération des écosystèmes de la sous-région dépasse encore l'empreinte écologique de ses activités humaines. Cette situation souligne l'urgence pour les pays de la sous-région de poursuivre leur développement économique et social en réduisant au minimum leurs effets sur l'environnement. Pour faire face aux pressions infrastructurelles et démographiques, ils doivent s'éloigner des modèles de développement traditionnels et adopter des voies de développement durables en tenant compte des coûts à venir de l'adaptation aux changements climatiques. Le modèle de développement actuel de la sous-région, caractérisé par une forte consommation de ressources, n'est pas durable. Il est donc possible d'utiliser plus efficacement les ressources et de mieux gérer leur exploitation dans le cadre de la croissance économique.

Le secteur privé, notamment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, joue un rôle central dans cette transition. Face aux défis et aux perspectives liés aux changements climatiques, les entreprises doivent s'adapter en investissant dans les énergies renouvelables, les technologies efficaces et les pratiques durables. Des

ajustements stratégiques dans tous les secteurs, notamment l'agriculture et le tourisme, sont nécessaires pour atténuer les risques climatiques et tirer parti des nouvelles possibilités. Les entreprises doivent intégrer les considérations environnementales dans leurs activités, contribuant ainsi à l'édification d'un avenir durable et résilient.

En raison d'une sensibilisation accrue des consommateurs, de l'évolution des exigences des investisseurs et des nouvelles pressions réglementaires, le développement durable revêt une importance croissante pour les entreprises d'Afrique du Nord et des économies émergentes. À l'échelle mondiale, les investisseurs sont de plus en plus attentifs aux critères liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance. Par ailleurs, les nouvelles réglementations dans ces domaines, ainsi que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières établi par l'Union européenne, pourraient avoir des effets considérables sur les exportations nordafricaines.

Malgré un certain scepticisme à cet égard, la priorité accordée à la durabilité peut générer des avantages concurrentiels, notamment un accès aux marchés et un attrait accru pour les investisseurs. Elle peut également contribuer à renforcer la valeur actionnariale et les performances financières à long terme, même si les résultats varient selon les contextes culturels et économiques. Dans les économies émergentes, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur les stratégies axées sur l'environnement, la société et la gouvernance.

Le développement durable des entreprises a évolué selon différents modèles, l'accent étant mis sur

l'intégration des dimensions entrepreneuriales et financières afin d'assurer une durabilité environnementale, sociale et économique. Le principal défi consiste à passer d'objectifs de profit à court terme à un écosystème économique stable et durable à long terme. Pour relever ce défi, il est nécessaire de repenser les structures des entreprises en vue d'assurer une gouvernance durable, notamment en intégrant systématiquement les facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance dans les processus décisionnels et dans les pratiques d'établissement de rapports des entreprises.

L'adoption d'une gouvernance d'entreprise durable est essentielle pour permettre à l'Afrique du Nord d'aligner son développement sur les limites planétaires. Bien que la contribution de la sous-région aux émissions mondiales de gaz à effet de serre soit relativement faible, il est impératif d'accélérer l'adaptation économique en intégrant des stratégies d'adaptation et d'atténuation. L'Afrique du Nord progresse vers la réalisation des objectifs de développement durable, mais elle demeure exposée aux menaces liées aux changements climatiques, qui pourraient compromettre ces efforts. La croissance traditionnelle du produit intérieur brut (PIB), souvent associée à une dégradation de l'environnement, ne suffit pas à garantir un développement durable. Le présent rapport présente une nouvelle mesure du bien-être, allant au-delà du PIB et intégrant la satisfaction des besoins fondamentaux dans une perspective durable. Cette approche permettrait de redéfinir la notion de succès des entreprises en accordant autant d'importance à leur empreinte environnementale qu'à leurs résultats financiers. Globalement, la durabilité ne consiste pas seulement à

réduire l'empreinte environnementale, mais également à redéfinir le rôle des entreprises dans la société et l'économie, en alignant leurs pratiques sur des principes durables afin d'assurer leur réussite et leur résilience à long terme.

Le présent rapport met l'accent sur l'importance et l'intérêt pour les économies nordafricaines d'accélérer l'adoption d'une gouvernance d'entreprise durable. La deuxième section donne un aperçu des défis que représentent les changements climatiques pour le développement économique de la sousrégion. La

troisième section présente les principes et les dimensions pratiques de la gouvernance d'entreprise durable. La quatrième section passe en revue les performances de l'Afrique du Nord en matière d'environnement, de société et de gouvernance. Elle contient en outre des propositions de recommandations de politique publique visant à accélérer la transformation de la gouvernance d'entreprise dans la sousrégion afin de permettre au secteur privé de contribuer pleinement et efficacement à la transition vers la durabilité.

2. Défis liés aux changements climatiques en Afrique du Nord

2.1. Quelques faits importants concernant les changements climatiques en Afrique du Nord

Comme le montre le tableau 1, entre 1980 et 2021, les inondations ont été les phénomènes météorologiques extrêmes les plus fréquents en Afrique du Nord. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires⁴, les inondations ayant frappé la Libye en 2023 ont causé la mort de 5 923 personnes, déplacé 44 862 personnes à l'intérieur du pays,

entraîné des milliers de disparitions et rendu nécessaire la fourniture d'une assistance à environ 110 000 personnes. Cette année-là, la probabilité de survenue de telles inondations était 50 fois plus élevée et leur intensité jusqu'à 50 % supérieure à ce qu'elle aurait été dans un climat plus froid de 1,2 °C ou dans le monde préindustriel⁵.

Tableau 1 Phénomènes météorologiques extrêmes (1980-2021)

	Sécheresses	Températures extrêmes	Inondations	Tempêtes
Algérie	1	3	44	4
Égypte	...	4	11	7
Libye	...	...	3	...
Mauritanie	9	...	19	3
Maroc	3	6	24	4
Soudan	9	1	39	3
Tunisie	1	...	12	...

Source : Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, International Disaster Database (Base de données internationale sur les catastrophes). Disponible à l'adresse www.emdat.be/ (en anglais seulement) (consulté en septembre 2024).

Le tableau 2 présente les indices de vulnérabilité aux changements climatiques des cinq pays les plus vulnérables au niveau mondial, des cinq pays les moins vulnérables et des pays d'Afrique du Nord. La Mauritanie et le Soudan sont les pays les plus vulnérables

de la sous-région, le Soudan figurant parmi les cinq pays les plus vulnérables au monde. Ces deux pays se classent également parmi les cinq plus vulnérables au monde en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, tandis que l'Égypte se classe au treizième rang.

⁴ Selon les données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, «Flash appeal final report: Libya flood response, Sept. 2023-June 2024» (2024).

⁵ Mariam Zachariah et al., "Interplay of climate change-exacerbated rainfall, exposure and vulnerability led to widespread impacts in the Mediterranean region", Grantham Institute for Climate Change, septembre 2023.

Tableau 2 Indice de vulnérabilité aux changements climatiques

Pays les moins vulnérables		Pays les plus vulnérables		Pays d'Afrique du Nord	
Suisse	0,26	Soudan	0,62	Algérie	0,39
Norvège	0,26	Tchad	0,66	Égypte	0,44
Autriche	0,28	Guinée-Bissau	0,66	Libye	0,43
Allemagne	0,29	Somalie	0,67	Mauritanie	0,57
Suède	0,30	Niger	0,68	Maroc	0,38
				Soudan	0,62
				Tunisie	0,39

Source : University of Notre Dame, Notre Dame Global Adaptation Initiative (Initiative mondiale d'adaptation de Notre Dame). Disponible à l'adresse <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/> (en anglais seulement) (consulté en septembre 2024).

Extrême chaleur, sécheresses et désertification

Les changements climatiques sont déjà à l'œuvre en Afrique du Nord, avec des températures qui augmentent de 0,2 °C à 0,4 °C par décennie et des phénomènes de chaleur extrême qui ont doublé depuis 1970. Dans de nombreuses parties de la sous-région, les températures ont augmenté à un rythme deux fois supérieur à la moyenne mondiale, principalement en raison de l'activité humaine. Une hausse mondiale de 2 °C pourrait doubler les températures estivales dans la sous-région. D'ici à 2050, les températures nocturnes pourraient dépasser 30 °C, avec des maximales diurnes atteignant 46 °C et, possiblement, 50 °C d'ici à la fin du siècle. Le nombre de vagues de chaleur pourrait être multiplié par dix, passant de 16 jours par an sur la période 1986-2005 à 80 jours à la moitié du siècle et 118 jours d'ici à la fin du siècle, si les émissions se poursuivent après 2040, avec un risque de connaître jusqu'à 200 jours de forte chaleur par an au Moyen-Orient et en Afrique du Nord⁶.

De graves sécheresses menacent également l'Afrique du Nord. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit une baisse des précipitations et des sécheresses plus fréquentes, en particulier dans les zones côtières. La région méditerranéenne pourrait connaître des épisodes de sécheresse cinq à dix fois plus fréquents. S'il est vrai que l'adaptation peut réduire certaines vulnérabilités liées aux ressources en eau, il est peu probable qu'elle permette de les atténuer entièrement, en raison des effets conjugués des changements climatiques et des mutations socioéconomiques. Environ 71 % du PIB et 61 % de la population de la région sont exposés à un stress hydrique élevé ou très élevé, contre respectivement 22 % et 36 % à l'échelle mondiale⁷. La vallée du Nil et le massif de l'Atlas sont particulièrement vulnérables, les précipitations moindres et le réchauffement climatique risquant d'avoir de graves effets sur la recharge des nappes phréatiques⁸. La surexploitation des eaux souterraines devrait aggraver la baisse des niveaux d'eau plus encore que les changements climatiques eux-mêmes.

6 Johannes Lelieveld et al., "Strongly increasing heat extremes in the Middle East and North Africa (MENA) in the 21st century", *Climatic Change*, vol. 137, 2016.

7 Banque mondiale, Rapport sur le développement de la région MENA : Au-delà des pénuries – la sécurité de l'eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (Washington, 2018).

8 Regional Initiative for the Assessment of Climate Change Impacts on Water Resources and Socio-Economic Vulnerability in the Arab Region Arab Climate Change Assessment Report (publication des Nations Unies, 2017).

Les vagues de chaleur, les sécheresses et les changements dans l'utilisation des terres assèchent le sol, ce qui accroît le risque d'incendies de forêt. De nombreuses zones sont soumises à la désertification, principalement en raison de pratiques d'utilisation non durables des terres⁹. L'augmentation attendue des conditions de sécheresse aggravera vraisemblablement la désertification en Afrique du Nord si les températures augmentent sensiblement.

Élévation du niveau de la mer

D'ici à 2100, le risque d'inondation pourrait être supérieur de 50 % et celui d'érosion de 13 % dans l'ensemble de la région méditerranéenne¹⁰. En ce qui concerne les populations exposées, l'Égypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie sont les pays d'Afrique du Nord les plus menacés par l'élévation du niveau de la mer¹¹. Parmi les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, l'Égypte est particulièrement exposée, plusieurs villes côtières étant menacées d'inondation. En supposant une élévation du niveau de la mer de

1,26 mètre d'ici à 2100, les pertes économiques dans le delta du Nil sont estimées à environ 5 milliards de dollars¹².

Perte de biodiversité

L'intensification de l'agriculture depuis les années 50 a fortement réduit la biodiversité, entraînant la modification des agroécosystèmes et la simplification des paysages. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)¹³, 78 % des stocks halieutiques de la Méditerranée subissent des niveaux de pêche non durables, bien que la proportion de stocks surexploités ait diminué, passant de 88 % en 2012 à 75 % en 2018. Pour un réchauffement planétaire compris entre 1,5 °C et 2 °C, entre 19 % et 32 % des localités pourraient subir une dégradation de l'hydrologie des zones humides, ce qui aurait des effets sur la biodiversité et les services écosystémiques. Ce risque se situerait entre 48 % et 73 % dans un scénario de réchauffement plus marqué, l'Algérie et le Maroc étant particulièrement vulnérables¹⁴.

2.2. Comprendre les conséquences économiques des changements climatiques

Les effets des changements climatiques peuvent être répartis entre tendances à long terme et chocs à court terme. Les tendances observées concernent les effets progressifs sur la disponibilité de

l'eau, les températures et la dégradation des sols, tandis que les chocs recensés correspondent à des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les inondations survenues en 2023 en Libye.

9 Josep Peñuelas et al., "Impacts of global change on Mediterranean forests and their services", *Forests*, vol. 8, n° 12 (2017), p. 463.

10 Lena Reimann et al., "Mediterranean UNESCO World Heritage at risk from coastal flooding and erosion due to sea-level rise", *Nature Communications*, vol. 9, n° 4161 (2018).

11 Banque mondiale, *Turn Down the Heat: Confronting the New Climate Normal* (Washington, 2014).

12 Omran Frihy et al., "Alexandria-Nile Delta coast, Egypt: update and future projection of relative sea-level rise", *Environmental Earth Sciences*, vol. 61, n° 2 (2010).

13 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), *The State of Mediterranean and Black Sea Fisheries 2020* (Rome, 2020).

14 Gaëtan Lefebvre et al., "Predicting the vulnerability of seasonally-flooded wetlands to climate change across the Mediterranean Basin", *Science of the Total Environment*, vol. 692, novembre 2019.

Par exemple, les forêts peuvent se régénérer, mais des vagues de chaleur et des incendies répétés peuvent les faire basculer vers un déclin irréversible. Les tendances et les chocs locaux sont influencés par les actions climatiques menées au niveau mondial, mais certains effets, tels que la dégradation des sols et des ressources en eau, dépendent des pratiques et de la gouvernance à l'échelon local. Les pays peuvent réduire leur empreinte écologique et restaurer leur capital naturel, contribuant ainsi à la fois à l'atténuation mondiale des changements climatiques et au développement durable à long terme.

Les tendances comme les chocs ont des effets économiques importants : les premières appellent des mesures d'adaptation, tandis que les seconds exigent des capacités de résilience. L'adaptation peut aller de mesures mineures (comme peindre les toits en blanc) à des actions transformatrices (comme repenser entièrement la configuration des villes). Sur le plan économique, l'adaptation dans le secteur agricole peut passer par une amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau ou une refonte complète des pratiques agricoles. Dans les pays plus riches, les débats opposent souvent croissance verte et décroissance, la technologie étant fréquemment considérée comme un élément de solution essentiel, en particulier pour la décarbonation. Toutefois, la décarbonation à elle seule ne suffit pas à réduire l'empreinte des activités humaines, il faut aussi rétablir le respect de plusieurs limites planétaires déjà franchies.

Aucun pays ne peut se soustraire aux effets mondiaux des changements climatiques, mais des disparités existent entre pays riches et pays en développement. Les pays les plus riches peuvent absorber les chocs climatiques et investir dans l'adaptation, mais doivent choisir entre s'adapter dans le cadre du modèle économique actuel ou le transformer complètement. Les pays en développement, bien que plus vulnérables, peuvent trouver plus facile d'adopter des technologies respectueuses du climat et de modifier leurs stratégies de développement à moindre coût, car ils ont moins d'actifs existants à transformer. L'Afrique subsaharienne, par exemple, affiche actuellement des émissions par habitant compatibles avec l'objectif de 1,5 °C, avec une moyenne de 1,6 tonne d'équivalent dioxyde de carbone par habitant, ce qui offre des possibilités de passer directement à des technologies durables.

La situation est différente en Afrique du Nord, mais la plupart des pays de la sous-région présentent des niveaux d'émissions proches du seuil compatible avec l'objectif de 1,5 °C. Les plus gros émetteurs sont l'Algérie et la Libye, en raison de l'extraction de pétrole et de gaz (voir le tableau 3). Ces deux pays comptent parmi les économies les moins diversifiées de la sous-région, la diversification représentant un défi depuis des décennies. Toutefois, malgré leur dépendance économique extrême aux combustibles fossiles, ils pourraient mieux utiliser ces ressources à court et moyen termes pour diversifier leur économie de manière innovante et durable.

Tableau 3 Émissions de gaz à effet de serre en Afrique du Nord en 2020

	Émissions par habitant (t éq. CO ₂ /hab.)	Émissions (Mt éq. CO ₂)	Part des émissions mondiales (en pourcentage)	Variation par rapport à l'année précédente (en pourcentage)
Algérie	6,6	282,2	0,6	1,4
Égypte	3,5	352,0	0,7	2,0
Libye	18,7	126,7	0,3	4,2
Mauritanie	2,9	13,2	0,0	4,0
Maroc	2,5	91,2	0,2	7,4
Soudan	3,0	127,1	0,3	-0,2
Tunisie	3,2	37,8	0,1	0,5
Monde	6,5	49 758,2	s.o.	0,8

Source : Atlas mondial du carbone. Disponible à l'adresse <https://globalcarbonatlas.org/fr/> (consulté en septembre 2024).

Abréviations : t éq. CO₂/hab. = tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par habitant ; Mt éq. CO₂ = mégatonnes d'équivalent dioxyde de carbone.

2.3. Voies par lesquelles s'exercent les effets des changements climatiques

Les changements climatiques augmentent la fréquence et l'intensité de phénomènes extrêmes tels que les vagues de chaleur, les inondations, les incendies et les tempêtes, qui ont des effets économiques considérables¹⁵. En Afrique du Nord, la hausse des températures, les sécheresses et la diminution des ressources en eau constituent des menaces directes pour des secteurs tels que l'agriculture et le tourisme. Les extrêmes climatiques réduisent également la valeur des actifs et endommagent les infrastructures physiques, soulevant des préoccupations en matière de résilience. Les perturbations des opérations logistiques et des transports sont fréquentes, notamment en Afrique du Nord, où les chemins de fer sont vulnérables aux déplacements de sable. Une enquête menée en 2021 dans 113 pays a montré que les directeurs

général d'entreprises en Europe et en Afrique considéraient les perturbations des chaînes d'approvisionnement dues à des conditions météorologiques extrêmes comme le principal risque pesant sur leurs activités¹⁶.

Les catastrophes climatiques menacent également les systèmes financiers, car les marchés sous-estiment actuellement les risques liés au climat¹⁷. Le coût des phénomènes extrêmes pèse sur les finances publiques et, à mesure que certains risques deviennent difficilement assurables, ce fardeau devrait s'alourdir. La répétition de chocs climatiques peut affaiblir considérablement la résilience économique, entraînant une augmentation de la dette et une diminution de la capacité de remboursement. En Afrique du Nord, la dette publique, exprimée en

15 De 1970 à 2021, 1 839 catastrophes dues à des conditions météorologiques, climatiques et hydrologiques extrêmes ont été signalées en Afrique. Ces catastrophes ont causé 733 585 décès et des pertes économiques d'un montant de 43 milliards de dollars au total. Voir Organisation météorologique mondiale (OMM), "Economic costs of weather-related disasters soars but early warnings save lives", News, 22 mai 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://wmo.int/media/news/economic-costs-of-weather-related-disasters-soars-early-warnings-save-lives#:~:text=Africa%3A%20In%20Africa%2C%201%20839,for%2095%25%20of%20reported%20deaths> (en anglais seulement).

16 Pacte mondial des Nations Unies et Accenture, "The 2021 United Nations Global Compact-Accenture CEO study on sustainability special edition: climate leadership in the eleventh hour", 2021.

17 Johannes Stroebe et Jeffrey Wurgler, "What do you think about climate finance?", 2 août 2021.

pourcentage du PIB, a fortement augmenté entre 2019 et 2023, passant de 40,9 % à 47,7 % en Algérie, de 80,1 % à 95,9 % en Égypte, de 60,3 % à 69,5 % au Maroc et de 67,3 % à 82,5 % en Tunisie¹⁸.

S'ajoutent à cela des effets indirects résultant des mesures prises au niveau mondial face aux changements climatiques. Par exemple, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières mis en place par l'Union européenne aura des répercussions sur les exportations de l'Afrique du Nord, tandis que l'accélération mondiale de la décarbonation entraînera une hausse des prix des minerais, ce qui augmentera encore les coûts pour les pays qui retardent leur transition énergétique.

2.3.1. Eau

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui connaissent les niveaux de stress hydrique les plus élevés au monde, surexploitent les ressources en eau pour l'agriculture, l'industrie et les besoins domestiques au-delà des taux naturels de renouvellement. Cette surextraction a entraîné un déficit hydrique important. Le débit annuel d'eau, déjà faible dans ces deux régions, pourrait encore diminuer de 15 à 45 %, voire de 75 % en cas d'élévation de la température mondiale de 4 °C. Cette situation, conjuguée à des épisodes de chaleur extrême touchant un tiers des terres, fait peser de graves risques sur l'agriculture locale¹⁹. Outre la limitation de la productivité agricole, la rareté de l'eau freine la croissance économique en augmentant les coûts de production et en entravant le

développement des secteurs industriel et énergétique.

2.3.2. Agriculture

Les changements climatiques portent gravement atteinte à la productivité agricole en Afrique du Nord, où 70 % de l'agriculture est tributaire des précipitations. Cette situation, conjuguée à un taux de croissance démographique annuel moyen de 2 % entre 2013 et 2022 – le deuxième plus élevé au monde – ainsi qu'au stress hydrique et à la faible productivité, a accru la dépendance de la sous-région à l'égard des importations alimentaires. L'agriculture demeure essentielle : en 2021, elle représentait 10,9 % du PIB et employait 20 % de la population active en Égypte, et, au Maroc, elle contribuait pour 10,7 % au PIB et employait 35 % de la population active²⁰. Toutefois, l'augmentation des températures, les sécheresses, les phénomènes météorologiques extrêmes, la salinisation des sols, l'acidification des océans et la dégradation des terres constituent de graves menaces. La montée du niveau de la mer et l'apparition de nouveaux agents pathogènes aggravent encore ces problèmes. Les zones arides en Afrique du Nord et dans le bassin méditerranéen devraient s'étendre de 12 %, 20 % et 41 % selon des scénarios de réchauffement mondial de 1,5 °C, 2 °C et 4 °C, respectivement²¹. Sans mesures d'adaptation, les rendements agricoles, en particulier celui du blé, pourraient diminuer de 5 à 22 % d'ici à 2050, et en Égypte, la production agricole pourrait baisser de 8 à 47 % d'ici à 2060, ce qui pourrait entraîner une réduction de

18 Voir Fonds monétaire international (FMI), «General government gross debt», base de données DataMapper du FMI. Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/external/datamapper/GGXWDG_NGDP@WEO/OEMDC/ADVEC/WEO_WORLD (anglais seulement) (consultée le 6 mai 2025).

19 Katharina Waha et al., «Climate change impacts in the Middle East and Northern Africa (MENA) region and their implications for vulnerable population groups», *Regional Environmental Change*, vol. 17 (2017).

20 Voir Banque mondiale, «World Development Indicators». Disponible à l'adresse suivante : <https://data.banque.monde.org/source/world-development-indicators> (anglais seulement).

21 Mediterranean Experts on Climate and Environmental Change, Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1): Changement climatique et environnemental dans le bassin méditerranéen – Situation actuelle et risques pour le futur (Marseille, France, 2020).

l'emploi agricole pouvant aller jusqu'à 39 %. Les prix des denrées alimentaires devraient également augmenter de 16 à 68 %²².

2.3.3. Tourisme

En Afrique du Nord, le tourisme constitue un secteur économique majeur, en particulier en Égypte, au Maroc et en Tunisie. Ainsi, au Maroc, le secteur touristique représentait environ 7,1 % du PIB et fournissait quelque 565 000 emplois en 2019. En Tunisie, il contribuait à hauteur de 5 % du PIB et à 10,2 % de l'emploi avant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Toutefois, les périodes de forte activité touristique entraînent une hausse de la demande en eau, qui entre souvent en concurrence avec les besoins de l'agriculture irriguée, et cette tension devrait s'accroître avec les changements climatiques²³.

Cette situation impose de repenser le tourisme en Afrique du Nord. L'avenir du secteur dépendra des mesures prises au niveau mondial pour atténuer les changements climatiques et des progrès réalisés dans le domaine des technologies vertes. Le tourisme est responsable d'environ 8 % des émissions mondiales de carbone. Si des mesures climatiques mondiales ambitieuses sont mises en œuvre, le tourisme de masse pourrait diminuer sensiblement. Les effets néfastes du tourisme sur l'environnement soulignent la nécessité de réduire le nombre de touristes et de promouvoir des pratiques touristiques plus respectueuses de l'environnement.

2.3.4. Productivité

Les températures élevées et les vagues de chaleur peuvent avoir une incidence considérable sur la productivité, en particulier pour les travailleurs qui exercent leur activité à l'extérieur (par exemple dans l'agriculture, la construction, le tourisme ou le sport). Lorsque les températures atteignent 33 à 34 °C, les personnes effectuant un travail d'intensité modérée peuvent voir leur capacité de travail chuter dans une proportion pouvant atteindre 50 %²⁴. Les activités intérieures ne sont pas épargnées : une mauvaise régulation de la température dans les usines et les ateliers met également en danger les travailleurs du secteur industriel. On estime qu'à l'horizon 2030, les pertes annuelles d'heures de travail dans le monde atteindront un niveau équivalant à plus de 2 %, principalement en raison de la chaleur extrême qui rend soit le travail impossible, soit oblige les travailleurs à ralentir leur rythme²⁵.

2.3.5. Santé

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord souffrent d'une grave pollution atmosphérique, les niveaux de particules grossières en suspension²⁶ dépassant largement les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé ainsi que les normes légales, ce qui cause des dommages sanitaires, économiques et écologiques. La pollution de l'air a entraîné 176 000 décès prématurés en 2013 et représentait une perte de plus de 2 % du PIB dans cette partie du monde. En outre, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent une source majeure de tempêtes de poussière, dont la fréquence a augmenté en raison de facteurs

22 Joel Smith et al., Potential Impacts of Climate Change on the Egyptian Economy [Le Caire, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2013].

23 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Tendances et politiques du tourisme de l'OCDE 2022 (Paris, 2022).

24 Organisation internationale du Travail (OIT), Travailler sur une planète plus chaude : L'impact du stress thermique sur la productivité du travail et le travail décent (Genève, 2019).

25 Ibid.

26 L'expression « particules grossières » désigne les particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à dix micromètres, notamment la poussière, le pollen et la fumée. Ces particules fines peuvent pénétrer profondément dans les poumons et présentent de graves risques pour la santé, tels que des affections respiratoires et cardiovasculaires.

environnementaux tels que la dégradation des terres et les changements climatiques, perturbant diverses activités et ayant des effets néfastes sur la santé²⁷.

2.3.6. Incidence sur le produit intérieur brut à l'échelle mondiale

Il n'existe pas d'estimations précises et systématiques de l'incidence des changements climatiques sur le PIB de l'Afrique du Nord, et les modèles économiques actuellement utilisés sont critiqués pour leurs insuffisances. Ces modèles négligent souvent des éléments complexes importants et certains seuils écologiques liés aux changements climatiques, ce qui risque d'entraîner des erreurs considérables dans l'évaluation des risques liés aux investissements. De nombreuses estimations différentes de l'incidence des changements climatiques sur le PIB existent au niveau mondial. Ainsi, selon Oxford Economics, une augmentation de température de 2,2 °C d'ici à 2050 pourrait réduire le PIB mondial de 20 %²⁸, ce qui souligne l'incertitude entourant les conséquences des changements climatiques.

Les modèles actuels sont insuffisants pour évaluer les effets structurels et systémiques des changements climatiques, car ils reposent généralement sur l'hypothèse d'un retour à la normale après des perturbations. Cette approche omet la possibilité de chocs continus et cumulatifs liés au réchauffement planétaire, susceptibles de fragiliser les économies et de compromettre la résilience des sociétés. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'utilisation des estimations existantes.

Dans ses estimations de 2018, la Banque mondiale indiquait que le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord pourraient subir les pertes économiques les plus importantes, en raison de la rareté de l'eau due aux changements climatiques, ces pertes risquant de représenter 6 à 14 % de leur PIB d'ici à 2050²⁹. Cependant, les données actualisées font état d'un réchauffement planétaire encore plus élevé que ce qui avait été initialement prévu, ce qui souligne la nécessité de prendre en compte non seulement les prévisions médianes, mais aussi les risques et les scénarios extrêmes.

Kemp et d'autres chercheurs³⁰ mettent en évidence le risque d'une intensification des perturbations liées aux phénomènes météorologiques extrêmes et l'importance d'éviter que des seuils critiques aux effets catastrophiques soient franchis. L'incertitude entourant les changements climatiques, l'ampleur et la probabilité inconnues des chocs, ainsi que l'absence de préparation des sociétés face à des scénarios extrêmes, soulignent l'urgence de mettre en œuvre des stratégies efficaces d'atténuation des changements climatiques afin de prévenir des menaces existentielles pour les populations humaines et la biodiversité.

Quelles sont les implications de ces constats pour l'Afrique du Nord en ce qui concerne les choix économiques et sociaux ? Les conséquences pour les modèles de développement économique de la sous-région seront examinées dans la section 3, mais il importe d'abord de prendre conscience que la résilience est une composante fondamentale de la durabilité.

27 PNUF, "Environmental challenges in the MENA region", 2019.

28 Manuela Kiehl, "The global economic costs of climate change inaction", Oxford Economics, 20 décembre 2022.

29 Banque mondiale, Middle East and North Africa Development Report.

30 Luke Kemp et al., "Climate endgame: exploring catastrophic climate change scenarios", Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America, vol. 119, n° 34 (août 2022).

Encadré 1 Qu'est-ce que la durabilité ?

Il est nécessaire de définir la notion de durabilité pour cerner le rôle des entreprises face aux défis actuels posés à l'humanité par les changements climatiques. Le terme « durabilité » a été utilisé pour la première fois par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement en 1987. Dans son rapport intitulé « Our Common Future » (Notre avenir à tous), également connu sous le nom de rapport Brundtland, la Commission a donné une définition macroéconomique du développement durable, à savoir : « un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La capacité des générations futures de répondre à leurs besoins est étroitement liée au respect des limites planétaires. Ainsi, selon la définition donnée par le Stockholm Resilience Centre, le concept de limites planétaires établit neuf seuils qui garantissent à l'humanité la possibilité de poursuivre son développement et d'assurer sa prospérité pour les générations futures. En combinant ces deux définitions, on peut définir la durabilité comme suit : « La durabilité de nos modèles économiques consiste à garantir les fondements sociaux de l'humanité, aujourd'hui et à l'avenir, dans le respect des limites planétaires ». Un modèle économique comprend de nombreuses dimensions, telles que la nature des biens produits, l'organisation de la production et les technologies utilisées. Prendre en considération la manière dont le modèle économique influe sur les conditions de vie des générations présentes et futures conduit à s'interroger sur le rôle des entreprises dans l'économie, leur raison d'être, leurs relations avec les différentes parties prenantes et leur effet sur toutes les dimensions des fondements sociaux, et pas seulement sur les biens qu'elles produisent et les technologies qu'elles utilisent. La durabilité exige de passer d'une perspective à court terme à une planification stratégique et à une prise de décision à long terme, en reconnaissant l'interdépendance des cadres économiques, sociaux et environnementaux. Une telle reconnaissance est essentielle pour déterminer comment les entreprises doivent se transformer afin de contribuer à la transition vers la durabilité. Les modèles économiques actuels sont en grande partie responsables du dépassement des limites planétaires, notamment parce que les entreprises ont principalement recherché la maximisation du profit à court terme pour les détenteurs de capital, sans prendre en considération leurs effets sur les autres parties prenantes. Pour les entreprises, la durabilité consiste donc à assurer leurs performances à long terme tout en contribuant au développement économique et social, dans le respect des limites planétaires.

La durabilité repose sur trois grands piliers, souvent désignés par l'expression « personnes, planète et profits » ou par les dimensions « sociale, économique et environnementale ». Outre ces trois composantes, la durabilité suppose également le respect du principe de responsabilité, l'application de la transparence et la coopération avec les personnes concernées. Elle est parfois désignée sous les termes de « responsabilité sociale des entreprises » ou de « citoyenneté d'entreprise ». Bien que le terme « durabilité » ait été retenu dans le présent rapport, il est entendu que ces expressions sont globalement équivalentes. Elles recouvrent toutes trois les aspects essentiels des activités des entreprises, à savoir une gestion rigoureuse, un traitement équitable des employés, la responsabilité environnementale, le soutien aux collectivités locales, ainsi que l'établissement de relations solides avec les fournisseurs et les clients.

^a A/42/427.

^b Stockholm Resilience Centre, "The evolution of the planetary boundaries framework", page Web consacrée aux limites planétaires. Disponible à l'adresse www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html (consultée en mai 2025).

2.4. Réduire l'empreinte environnementale de la croissance économique : une conséquence majeure des changements climatiques pour l'Afrique du Nord

Le défi que représentent les changements climatiques n'est pas le même pour tous les pays d'Afrique du Nord. Bien qu'ils soient exposés aux mêmes menaces, leurs niveaux de développement et leurs structures économiques diffèrent. Pour les pays dont l'économie est moins diversifiée, tels que l'Algérie et la Libye, la principale difficulté consiste à opérer une transition vers des modèles économiques durables tout en décarbonant leurs secteurs énergétiques. Si leur dépendance aux combustibles fossiles constitue une faiblesse, elle leur offre aussi la possibilité de passer directement

à des technologies plus propres et de progresser vers une croissance à faibles émissions de carbone. Faute d'une adaptation rapide, la dégradation des conditions climatiques pourrait décourager les investissements étrangers et accentuer les tensions économiques.

Les pays à revenu plus faible, tels que la Mauritanie et le Soudan, sont particulièrement vulnérables en raison de leurs ressources et de leurs infrastructures limitées, ce qui rend très difficiles leur adaptation et le renforcement de leur résilience face aux chocs climatiques.

À mesure que les risques climatiques augmentent, même les pays à revenu intermédiaire risquent de subir une perte de revenu et une instabilité économique s'ils ne modifient pas leurs modèles de développement. L'adaptation aux effets des changements climatiques suppose des transformations structurelles profondes, un processus qui a progressé lentement en Afrique du Nord du fait de la faible croissance de la productivité et d'une utilisation inefficace des ressources. Face à l'intensification des menaces climatiques, une restructuration économique globale est devenue une nécessité urgente dans l'ensemble de la sous-région.

2.4.1. Incidences environnementales considérables de la réalisation des objectifs de développement durable

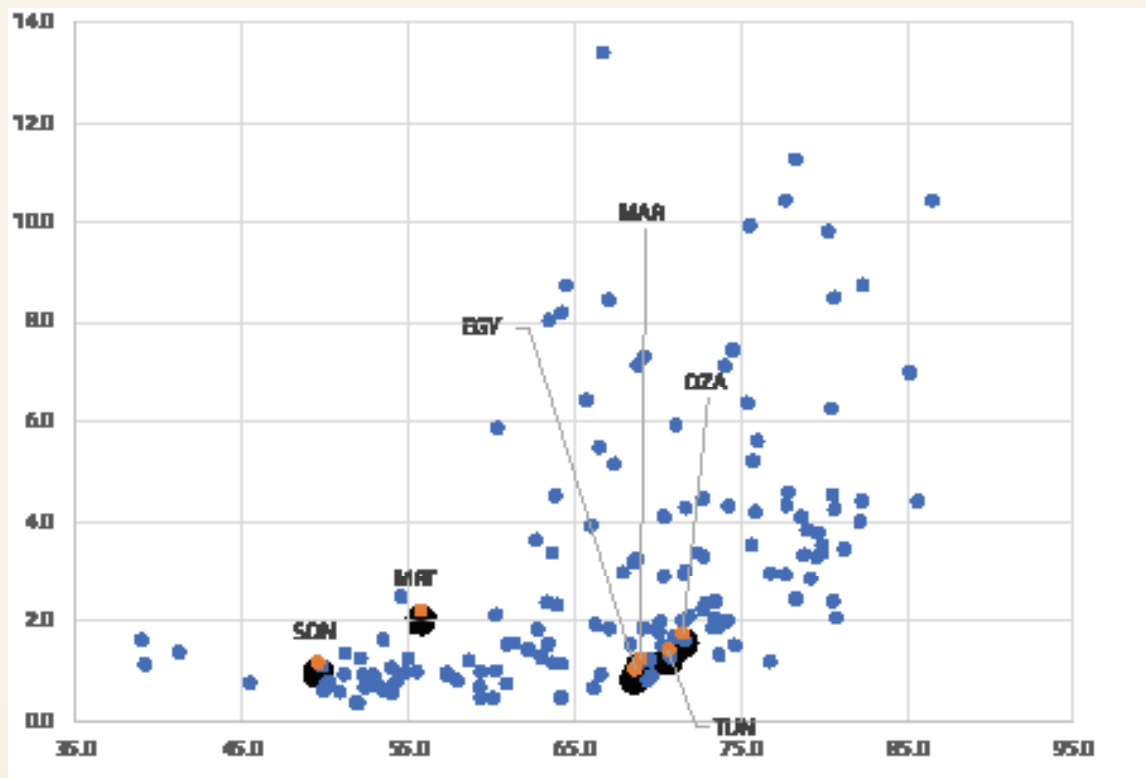
À l'échelle mondiale, et plus encore dans les pays développés, la croissance et le développement ont eu des effets importants sur l'environnement. La figure 1 ci-après illustre la corrélation entre les progrès accomplis par les pays vers la réalisation des objectifs de développement durable et leur empreinte écologique : il existe clairement une corrélation positive entre ces deux variables. L'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie se situent dans la même fourchette, en ce qui concerne tant les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs que l'empreinte écologique

découlant de leur production. Comme la plupart des pays d'Afrique du Nord dont l'indice de réalisation des objectifs de développement durable est plus élevé se trouvent dans le quadrant supérieur droit de la figure, on peut en conclure qu'en l'absence d'un nouveau modèle économique, la poursuite de ces objectifs conduirait à une augmentation sensible de leurs incidences sur l'environnement. Toutefois, comme indiqué dans la section 2.4.2, l'Afrique du Nord affiche un taux relativement faible de productivité des matériaux, ce qui signifie qu'elle pourrait atteindre un niveau de PIB plus élevé avec les mêmes niveaux de consommation intérieure de matériaux.

Il est vrai que de grands progrès ont été accomplis en matière de développement humain dans le monde, mais ces progrès se sont révélés non durables, entraînant une dégradation de l'environnement d'une telle ampleur qu'elle a compromis les acquis en matière de développement des pays du Sud. En outre, seuls 15 % des objectifs de développement durable sont en voie d'être atteints dans les délais fixés. Dans leur analyse de 11 indicateurs sociaux et de 6 indicateurs biophysiques, Fanning et d'autres chercheurs³¹ montrent que les pays tendent à franchir plus rapidement les limites biophysiques qu'à réaliser des progrès sociaux essentiels. La proportion de pays dépassant les limites biophysiques est passée de 32 à 55 % en 1992 à 50 à 66 % en 2015, selon l'indicateur considéré.

31 Andrew Fanning et al., "The social shortfall and ecological overshoot of nations", *Nature Sustainability*, vol. 5 (2022).

Figure I Indice de réalisation des objectifs de développement durable et empreinte écologique, par pays



Source : Indices de réalisation des objectifs de développement durable disponibles à l'adresse <https://dashboards.sdindex.org/> et données sur l'empreinte écologique disponibles à l'adresse www.footprintnetwork.org/resources/data/.

Note : Pour chaque pays, l'empreinte écologique due à la consommation est représentée sur l'axe vertical et l'indice de réalisation des objectifs de développement durable sur l'axe horizontal.

Le tableau 4 présente une comparaison entre les empreintes écologiques des pays d'Afrique du Nord et celles des pays à revenu intermédiaire d'autres régions du monde. Le déficit écologique de la sous-région est relativement important par rapport à celui des pays à revenu

intermédiaire inférieur d'autres régions. En outre, l'Afrique et l'Amérique du Sud sont les deux seules régions où la biocapacité reste supérieure à l'empreinte écologique résultant des activités humaines.

Tableau 4 Empreinte écologique

	Production	Consommation	Biocapacité	Déficit écologique
Afrique du Nord	1,5	1,7	1,2	-0,5
Pays d'Afrique du Nord à revenu intermédiaire inférieur	1,6	1,8	1,2	-0,6
Algérie	1,8	2,2	0,7	-1,6
Égypte	1,1	1,5	0,3	-1,1
Mauritanie	2,2	2,3	3,7	1,4
Maroc	1,3	1,5	0,6	-1,0

	Production	Consommation	Biocapacité	Déficit écologique
Tunisie	1,4	1,4	0,7	-0,6
Afrique	1,2	1,3	1,8	0,4
Pays africains à revenu intermédiaire inférieur	1,2	1,4	1,5	0,1
Asie et Pacifique	3,2	3,0	2,3	-0,7
Pays d'Asie et du Pacifique à revenu intermédiaire inférieur	2,5	2,3	2,6	0,2
Amérique centrale et Caraïbes	1,9	2,5	1,2	-1,2
Pays d'Amérique centrale et des Caraïbes à revenu intermédiaire inférieur	1,5	1,7	1,4	-0,3
Moyen-Orient et Asie centrale	3,7	4,0	0,9	-3,0
Pays du Moyen-Orient et d'Asie centrale à revenu intermédiaire inférieur	1,7	2,0	0,9	-1,1
Amérique du Sud	3,8	2,7	17,2	14,5
Pays d'Amérique du Sud à revenu intermédiaire inférieur	4,2	3,1	31,1	28,1
Monde	2,9	3,0	3,2	0,2

Source : Global Footprint Network. Disponible à l'adresse www.footprintnetwork.org/resources/data/ (anglais seulement) (consulté en septembre 2024).

Pour préserver leur potentiel de développement à long terme, lequel est étroitement lié à leur capital naturel, les pays d'Afrique du Nord ne peuvent se permettre de favoriser la croissance du PIB sans en considérer les incidences environnementales. À cette fin, la sous-région doit encadrer l'augmentation de l'intensité matérielle associée à la croissance économique, tout en réduisant sensiblement les effets des modes de production et de consommation sur l'environnement. Le terme « intensité matérielle », dans ce contexte, s'entend de l'utilisation des matériaux (par exemple, en tonnes) divisée par le PIB (par exemple, en dollars constants).

De toute évidence, tous les pays de la sous-région présentent, à des degrés divers, d'importants besoins en infrastructures, sous l'effet conjugué des demandes de la population et des pressions démographiques. Il est toutefois essentiel d'adopter une stratégie qui aille au-delà du statu quo, en définissant une stratégie de développement durable et en édifant des économies mieux à même de résister aux perturbations induites par les changements climatiques. Le maintien de la situation actuelle ne ferait qu'accentuer l'inertie et accroître les coûts futurs de la transition, notamment ceux liés à l'adaptation. L'exemple suivant illustre ce propos.

Encadré 2 Urbanisation durable

Les villes seront inévitablement appelées à s'étendre sous l'effet de deux facteurs principaux : la croissance démographique et les déplacements induits par les changements climatiques. Cette expansion pourra suivre deux trajectoires : soit le maintien du statu quo, soit un engagement proactif en faveur de la durabilité, notamment dans les domaines du logement, des infrastructures urbaines, des transports, de la gestion des déchets et de l'utilisation et de la gestion de l'eau. S'agissant du logement, comme le propose le Groupe international d'experts sur les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement, il s'agirait de normaliser le nombre de mètres carrés par habitant et d'établir de nouvelles normes de construction favorisant une utilisation efficiente des matériaux ainsi qu'une meilleure isolation thermique, afin de réduire la consommation d'énergie, en particulier pour la climatisation. Pour atteindre cet objectif, il faut également s'attaquer aux problèmes liés au secteur des matériaux de construction, en veillant à la fois à réduire son empreinte environnementale et à répondre à la demande croissante. Il est donc nécessaire de réduire au plus vite l'empreinte écologique de l'urbanisation. Une deuxième phase devra ensuite consister à transformer les villes afin de renforcer leur résilience face aux changements climatiques et de réduire leur incidence globale sur l'environnement.

2.4.2. Réduire l'empreinte matérielle de l'Afrique du Nord : un défi majeur

Dans le tableau 5 figurent plusieurs indicateurs importants permettant de mesurer l'intensité matérielle du développement économique en Afrique

du Nord. L'un des indicateurs les plus pertinents est le rapport entre le PIB et la consommation intérieure de matériaux, qui traduit l'efficacité de l'utilisation des matériaux dans la production économique. Il est à noter que ce rapport est relativement homogène dans l'ensemble des pays de la sous-région.

Tableau 5 Intensité matérielle du développement économique en Afrique du Nord (volume en tonnes)

	Algérie	Égypte	Libye	Mauritanie	Maroc	Soudan	Tunisie
Extraction intérieure par habitant	10,1	8,6	17,6	10,8	6,4	5,9	7,3
Consommation intérieure de matériaux par habitant	8,7	9,1	11,3	8,9	7,4	6,1	8,2
PIB/consommation intérieure de matériaux	0,5	0,4	0,4	0,2	0,4	0,4	0,5
PIB/consommation de matières premières	0,4	0,5	0,3	0,2	0,5	0,2	0,4
Balance commerciale physique/PIB	0,3	0,1	-1,3	-1,2	0,3	0,1	0,2
Consommation de matières premières par habitant	11,2	8,2	16,1	7,7	7,0	11,3	9,2
PIB par habitant	4 111,0	3 825,0	4 646,0	1 545,0	3 258,0	2 213,0	3 952,0

Source : Base de données sur les flux mondiaux de matières. Accessible à l'adresse www.resourcepanel.org/global-material-flows-database (consultée en août 2024).

Note : La productivité des matériaux correspond au rapport PIB/consommation intérieure de matériaux ; l'intensité matérielle au rapport consommation intérieure de matériaux/PIB.

En Afrique du Nord, l'efficacité dans l'utilisation des matériaux atteint seulement la moitié de la moyenne mondiale. La consommation de matériaux par habitant y est de 8,5 tonnes, soit environ 68 % de la moyenne mondiale

(12,4 tonnes). Ces chiffres montrent qu'il existe un important potentiel d'amélioration, surtout si la sous-région entend se rapprocher des niveaux d'efficacité de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Tableau 6 Comparaison de l'intensité matérielle entre différentes zones géographiques (volume en tonnes)

	Afrique subsaharienne	Asie et Pacifique	Europe	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Monde	Afrique du Nord	Afrique
Extraction intérieure par habitant	6,3	11,9	13,2	16,8	28,1	12,5	9,5	5,7
Consommation intérieure de matériaux par habitant	6,2	12,3	14,9	15,8	26,6	12,4	8,5	5,5

	Afrique subsaharienne	Asie et Pacifique	Europe	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Monde	Afrique du Nord	Afrique
PIB/consommation intérieure de matériaux	0,4	0,6	2,2	0,5	2,2	0,9	0,4	0,4
PIB/consommation de matières premières	0,4	0,6	1,7	0,6	2,0	0,9	0,3	0,5
Balance commerciale physique/PIB	0,1	0,1	0,1	0,1	–	–	-0,2	0,1
Consommation de matières premières par habitant	4,4	12,4	19,0	13,3	30,2	12,5	10,1	4,4

Source : Base de données sur les flux mondiaux de matières. Accessible à l'adresse www.resourcepanel.org/global-material-flows-database (consultée en août 2024).

Note : La productivité des matériaux correspond au rapport PIB/consommation intérieure de matériaux ; l'intensité matérielle au rapport consommation intérieure de matériaux/PIB.

La comparaison de la productivité des matériaux par catégorie de revenu, selon la classification de la Banque mondiale, montre que les pays à revenu intermédiaire d'Afrique du Nord affichent des niveaux de productivité des matériaux comparables à la moyenne mondiale des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Toutefois, ces niveaux ne

représentent que la moitié de ceux observés dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. À titre de comparaison, les pays à revenu élevé atteignent une productivité des matériaux de 5,6, tandis que la moyenne pour les pays d'Afrique du Nord n'est que de 0,4.

Tableau 7 Comparaison de l'intensité matérielle entre différentes zones géographiques et catégories de revenu (volume en tonnes)

	Pays à revenu élevé	Pays à revenu intermédiaire supérieur	Pays à revenu intermédiaire inférieur	Pays à faible revenu	Afrique subsaharienne	Pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu	Pays d'Afrique subsaharienne à revenu intermédiaire inférieur	Pays d'Afrique subsaharienne à revenu intermédiaire supérieur	Afrique du Nord	Pays d'Afrique du Nord non producteurs de pétrole à revenu intermédiaire inférieur	Soudan	Libye
Extraction intérieure par habitant	19,8	13,8	8,6	3,7	6,3	4,0	6,1	13,8	8,6	8,3	5,9	17,6
Consommation intérieure de matériaux par habitant	18,6	13,5	8,3	3,8	6,2	4,0	6,0	12,4	8,5	8,4	6,1	11,3
PIB/consommation intérieure de matériaux	5,6	0,8	0,4	0,2	0,4	0,2	0,3	0,9	0,4	0,4	0,4	0,4
PIB/consommation de matières premières	1,4	0,6	0,5	0,3	0,4	0,3	0,6	0,6	0,4	0,4	0,2	0,3
Balance commerciale physique/PIB	0,1	0,2	0,0	0,2	0,1	0,2	0,0	0,2	0,0	-0,1	0,1	-1,3
Consommation de matières premières par habitant	31,1	12,3	6,8	3,1	4,4	3,4	3,3	11,7	8,7	8,0	11,3	16,1

Source : Base de données sur les flux mondiaux de matières. Accessible à l'adresse www.resourcepanel.org/global-material-flows-database (consultée en août 2024).

Note : La productivité des matériaux correspond au rapport PIB/consommation intérieure de matériaux ; l'intensité matérielle au rapport consommation intérieure de matériaux/PIB.

Ces niveaux de productivité des matériaux sont, bien entendu, l'héritage du modèle de développement actuel, fondé sur une forte intensité matérielle, qui prévaut presque partout dans le monde, à l'exception des pays les plus pauvres. La sous-région dispose donc d'un potentiel considérable pour accroître sa productivité des matériaux. Compte tenu de l'intensité matérielle excessive et non durable du PIB dans les pays à revenu élevé, il apparaît clairement que les pays d'Afrique du Nord, et les pays en développement en général, ne peuvent suivre la même trajectoire de développement.

Pour faire face aux défis liés aux changements climatiques, surmonter les contraintes qui en découlent et s'engager sur la voie du développement durable, les pays d'Afrique du Nord doivent réduire leur empreinte écologique, maîtriser l'intensité matérielle de leur croissance et accroître la productivité des matériaux. Cela est indispensable pour assurer une amélioration générale du bien-être des populations, tout en réduisant leur dépendance à la consommation de matériaux. En outre, ils doivent atténuer leur vulnérabilité face aux changements climatiques et renforcer la résilience de l'économie. Ces objectifs sont interdépendants. Ainsi, une empreinte écologique importante fragilise les écosystèmes, réduit leur résilience et, en retour, a une incidence sur les secteurs économiques qui en dépendent, tels que l'agriculture

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des composantes de la société autour d'une vision commune du progrès et de l'avenir, en accordant une attention particulière à la participation des citoyens et des entreprises.

2.4.3. Faire participer les citoyens à la transition vers la durabilité

La participation des citoyens est essentielle pour assurer l'efficacité et la légitimité des politiques relatives aux changements climatiques. Leur mobilisation permet aux décideurs d'exploiter les savoirs locaux, d'obtenir l'adhésion du public et de promouvoir la responsabilité environnementale. La diversité des points de vue exprimés par les citoyens contribue à élaborer des politiques concrètes et équitables, adaptées aux besoins au niveau local. Leur participation active à la mise en œuvre des politiques et à l'apprentissage collectif renforce l'autonomisation de la population, instaure la confiance et améliore la compréhension qu'ont les décideurs des préoccupations de la société, favorisant ainsi une approche collaborative de l'élaboration de solutions climatiques durables.

Selon les données de Arab Barometer, il existe un large soutien parmi les citoyens des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord en faveur d'une intervention accrue des pouvoirs publics dans les questions liées aux changements climatiques, ce soutien allant de 39 % en Jordanie à 64 % en Tunisie. Les jeunes générations expriment une plus grande propension à souhaiter un rôle accru des pouvoirs publics. Cette tendance est particulièrement marquée en Mauritanie, où 68 % des jeunes préconisent davantage d'action, contre 41 % des personnes plus âgées. Le soutien à une réduction de l'intervention des pouvoirs publics reste marginal dans la région, les proportions les plus élevées étant relevées au Maroc (26 %) et au Soudan (22 %).

Parmi les défis environnementaux recensés par les citoyens figurent les problèmes liés à l'eau, la pollution et le manque général de sensibilisation à l'environnement. Dans de nombreux pays ayant fait l'objet d'enquêtes, au moins un tiers des personnes interrogées considèrent les problèmes liés à l'eau comme un défi environnemental majeur. Les préoccupations concrètes varient selon les pays : en Égypte et en Jordanie, la pollution de l'eau potable est la principale source d'inquiétude, tandis qu'au Koweït et en Libye, il s'agit davantage de la pollution des cours d'eau. Dans la plupart des pays, la majorité des citoyens perçoivent le manque de sensibilisation à l'environnement comme un facteur contribuant de manière importante ou modérée aux défis environnementaux.

Malgré ces préoccupations, des problèmes plus immédiats – tels que l'insécurité alimentaire et l'instabilité économique – constituent les priorités majeures des citoyens. Les questions environnementales arrivent en dernière position dans les priorités en matière de dépenses publiques et d'aide étrangère, derrière l'insécurité alimentaire et l'éducation. Bien qu'il existe un consensus en faveur d'un engagement accru des pouvoirs publics en matière d'atténuation des changements climatiques, moins d'une personne sur dix dans la sous-région considère la réduction de la pollution environnementale comme une priorité majeure en matière de dépenses.

Parmi les principaux facteurs contribuant aux problèmes environnementaux figurent l'inadéquation des politiques publiques, les activités industrielles et un faible niveau de sensibilisation de la population. Dans la plupart des pays ayant fait l'objet d'enquêtes, l'insuffisance des politiques et réglementations est largement considérée comme un

obstacle majeur à la protection de l'environnement. Par ailleurs, les activités industrielles et commerciales, telles que la gestion des déchets et la contamination par les déchets dangereux, sont perçues comme de graves menaces pour l'environnement.

L'enquête fait également ressortir que les revenus et l'éducation influencent la sensibilisation des citoyens à l'environnement et leurs opinions sur l'action publique. Les personnes capables de subvenir aisément à leurs besoins de base sont plus enclines à préconiser une intervention accrue des pouvoirs publics, en particulier au Maroc. Le niveau d'instruction joue aussi un rôle : les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé se montrent plus favorables à l'action publique concernant les changements climatiques, la divergence d'opinion la plus marquée étant observée au Maroc.

La participation des citoyens est également indispensable pour garantir l'efficacité des initiatives d'un autre acteur clé : les entreprises. Ainsi, pour renforcer les incitations à transformer leurs activités – notamment par la mise sur le marché de produits plus respectueux de l'environnement –, il est nécessaire que les consommateurs soient disposés à les acheter ou à adapter leurs habitudes de consommation.

La section 3 du présent rapport sera consacrée au rôle des entreprises dans la transformation nécessaire de l'économie des pays d'Afrique du Nord.

3. Mobiliser les petites et moyennes entreprises en faveur de l'action climatique : pour une gouvernance d'entreprise durable

3.1. Rôle déterminant et importance des petites et moyennes entreprises en Afrique du Nord et dans les marchés émergents

Les microentreprises et petites et moyennes entreprises jouent un rôle important dans la transition vers des économies durables, car elles représentent la grande majorité des entreprises en Afrique du Nord. Les changements climatiques sont une source de défis et de possibilités pour le secteur privé et ont des répercussions sur les entreprises de différents secteurs d'activité.

De nombreux secteurs d'activité sont exposés à des risques et à des pressions liés au climat, parmi lesquels :

- La nécessité de réduire les effets sur l'environnement, notamment les émissions de gaz à effet de serre ;
- La disponibilité et le coût des ressources et des matières premières, notamment la raréfaction de l'eau ou la hausse du prix de certains métaux due à l'augmentation de la demande mondiale liée à la transition énergétique ;
- Les effets directs des phénomènes météorologiques extrêmes sur les infrastructures et les biens matériels ;

- Les effets sur la santé et la productivité des travailleurs, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme et des transports, où l'exposition aux changements environnementaux est directe ;
- La mise en œuvre de nouvelles réglementations environnementales, notamment sur les marchés d'exportation (par exemple, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières récemment mis en place par l'Union européenne) ;
- Les évolutions du comportement des consommateurs, telles que les changements dans les tendances touristiques ou les préférences en matière de consommation d'énergie ;
- L'évolution des attentes des principales parties prenantes, notamment des grandes entreprises et des sociétés multinationales, qui sont de plus en plus déterminées par les considérations environnementales et les changements réglementaires, ce qui pourrait conduire à l'établissement de nouvelles normes pour leurs fournisseurs.

Selon McKinsey & Company, les secteurs qui connaîtront les transformations les

plus importantes dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette sont les secteurs à fortes émissions, qui représentent environ 20 % des revenus mondiaux. L'utilisation du charbon à des fins énergétiques devrait diminuer fortement et pratiquement disparaître d'ici 2050, tandis que la production de pétrole et de gaz devrait reculer respectivement de 55 % et de 70 %. Cette évolution constitue un défi particulier pour des pays comme l'Algérie et la Libye, car ces secteurs occupent une place centrale dans leur économie.

Les industries de l'acier et du ciment – toutes deux importantes en Afrique du Nord – peuvent réduire leurs émissions en adoptant des technologies de captage du carbone ou en recourant à des modes de production différents et à des combustibles à faibles émissions, tels que l'hydrogène. Toutefois, ces changements pourraient entraîner une hausse des coûts de production de plus de 30 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux actuels, même si l'innovation continue pourrait contribuer à limiter ces coûts. De même, le secteur du bâtiment peut contribuer à la réduction des émissions en améliorant l'efficacité énergétique et en remplaçant les systèmes de chauffage et de cuisson utilisant des combustibles fossiles par des systèmes à faibles émissions.

Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la transition vers le développement durable en tenant compte de l'interdépendance entre les facteurs économiques, environnementaux et sociaux. Cette prise de conscience leur permet de répondre aux besoins actuels de la société sans compromettre les ressources des générations futures, tout en intégrant la durabilité dans leurs décisions stratégiques et opérationnelles.

Pour atteindre cet objectif, les entreprises peuvent intégrer des technologies sobres en ressources, appliquer les cadres de publication d'informations sur la durabilité et proposer des produits, des services et des formules combinant produits et services durables. Elles peuvent également améliorer leurs pratiques de gestion afin de favoriser le bien-être des employés et de contribuer à la durabilité par la gestion responsable des chaînes d'approvisionnement, la réduction de leur empreinte carbone et la mise en œuvre d'initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises.

En outre, les entreprises peuvent promouvoir des modes de consommation et de production durables en réduisant les déchets et la pollution, en préservant les ressources naturelles et en développant des produits et des services résilients face aux changements climatiques. Elles peuvent, par exemple, créer des cultures résistantes à la sécheresse ou concevoir des infrastructures capables de résister aux inondations. L'investissement dans la recherche-développement visant à stimuler l'innovation – notamment dans les solutions d'énergie renouvelable et les pratiques agricoles durables – peut renforcer leurs actions en matière de durabilité. Par ailleurs, le dialogue ouvert avec les parties prenantes permet aux entreprises de mieux comprendre les préoccupations liées à la durabilité et d'intégrer les observations reçues dans leurs processus décisionnels.

Dans un contexte économique en évolution rapide, les entreprises doivent adapter leurs cadres opérationnels et stratégiques afin de relever les défis posés par les changements climatiques tout en tirant parti des possibilités émergentes. L'intégration des facteurs liés au climat dans la planification

financière stratégique et l'affectation des capitaux devient de plus en plus indispensable. Cela suppose une réorientation fondamentale des stratégies du secteur privé, notamment la refonte des modèles d'entreprise afin d'atténuer les risques financiers associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

À titre d'exemple, dans le secteur agricole, cette réorientation pourrait consister à réduire la dépendance à l'égard des intrants à forte intensité de combustibles fossiles, tels que les engrais classiques, en prévision de la mise en place de mécanismes de tarification du carbone. Elle suppose également de s'adapter à la baisse de la consommation de viande, de prendre des mesures obligatoires de conservation de l'eau, de se conformer à l'évolution des réglementations sur l'utilisation des terres et de s'adapter à une éventuelle diminution des subventions accordées aux pratiques agricoles à fortes émissions.

De même, dans le secteur du tourisme, une réorientation stratégique pourrait consister à délaisser les destinations très vulnérables aux effets des changements climatiques au profit de lieux plus résilients. Par ailleurs, les entreprises devront peut-être adapter leurs offres de services afin de les aligner sur l'évolution des préférences des consommateurs, réduisant ainsi les risques liés à la transition.

Le secteur privé doit adapter de manière proactive ses modèles d'entreprise afin de gérer efficacement les risques physiques et les risques de transition liés aux changements climatiques. Cette adaptation stratégique permet non seulement de réduire la vulnérabilité des entreprises face aux perturbations induites par le climat, mais aussi de tirer

parti des possibilités émergentes dans le secteur de l'adaptation aux changements climatiques.

Les nouveaux modèles d'entreprise vont de pair avec une gouvernance d'entreprise durable. Cette combinaison aide les entreprises à prospérer à long terme, à renforcer la mobilisation des parties prenantes et à accroître la transparence. Les approches entrepreneuriales axées sur la durabilité s'inscrivent pleinement dans le cadre des principes de gestion responsable et de bonne intendance de l'environnement. Ces principes mettent l'accent sur la transparence et la responsabilité, éléments essentiels au respect des réglementations et au renforcement de la confiance du public. En outre, ces modèles d'entreprise favorisent l'innovation et l'utilisation rationnelle des ressources, qui sont des moteurs importants pour relever les défis liés à la durabilité et réduire les dépenses de fonctionnement. Cela contribue non seulement à améliorer la réputation et la compétitivité d'une entreprise, mais aussi à attirer des investisseurs qui accordent de l'importance à la responsabilité sociale. En intégrant ces approches à une gestion responsable, les entreprises sont mieux placées pour obtenir de bons résultats financiers tout en ayant une incidence positive sur la société.

Enfin, plusieurs mesures concrètes peuvent être prises par les entreprises pour s'adapter aux effets des changements climatiques et atténuer les risques qui y sont associés. Ces mesures sont notamment les suivantes : 1) réaliser une évaluation des risques climatiques ; 2) élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques ; 3) investir dans des infrastructures résilientes face aux changements climatiques ; 4) dialoguer avec les parties prenantes ; 5)

rendre compte des risques climatiques et des mesures d'adaptation mises en œuvre.

En appliquant ces mesures, les entreprises peuvent non seulement protéger leurs propres activités, mais aussi contribuer au développement de collectivités plus résilientes et à un avenir plus durable.

Encadré 3 Quelques exemples dans les marchés émergents

- Une étude réalisée par la Société financière internationale a présenté plusieurs exemples d'entreprises ayant mis en œuvre avec succès des pratiques durables dans les marchés émergents :
- Une entreprise chef de file dans le domaine des produits de beauté durables, dont la gamme Ekos s'approvisionne de manière durable en matières premières naturelles provenant d'Amazonie ;
- Unilever, qui promeut des pratiques agricoles durables en Inde ;
- BYD, entreprise chinoise à la pointe des véhicules électriques et des énergies renouvelables, qui investit massivement dans la recherche-développement afin de concevoir des produits efficaces et durables et d'appliquer des pratiques durables ;
- Une entreprise chinoise du secteur des produits alimentaires biologiques qui, grâce à l'adoption d'un programme de durabilité, a réduit ses déchets, amélioré les conditions de travail et accru l'utilisation d'énergies renouvelables, ce qui a entraîné une hausse des ventes, une amélioration de sa réputation et l'acquisition de nouveaux clients ;
- Une entreprise tchèque de matériaux de construction qui, en appliquant un programme de durabilité, a réduit les déchets, amélioré les conditions de travail et accru le recours aux énergies renouvelables. Ces changements ont permis de réduire les coûts, d'accroître la productivité et d'améliorer la réputation de l'entreprise ;
- Une entreprise touristique au Pérou, exploitant deux petits hôtels situés près du Machu Picchu et dans la forêt amazonienne, dans le département de Madre de Dios, qui collabore avec les communautés locales, le Gouvernement, des organisations non gouvernementales, le milieu universitaire et d'autres parties prenantes. Cette approche a permis à l'entreprise d'obtenir des baux fonciers et des licences d'exploitation de plus longue durée tout en conservant un solide appui de la communauté locale.

^o Société financière internationale, *Developing Value: The Business Case for Sustainability in Emerging Markets* (Londres, SustainAbility, 2022).

L'importance croissante de la durabilité pour les entreprises d'Afrique du Nord et des marchés émergents en général s'explique par plusieurs facteurs, notamment la prise de conscience accrue par les consommateurs des effets environnementaux et sociaux de leurs achats et la demande croissante d'options plus durables. En outre, les partenaires commerciaux, les investisseurs et les autorités de réglementation accordent une attention de plus en plus marquée à la durabilité. Certains investisseurs se désengagent des entreprises qui ne satisfont pas à des critères précis en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance, tandis que des réglementations environnementales et sociales plus strictes sont mises en œuvre. À titre d'exemple, les nouvelles réglementations européennes sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que la taxe carbone

transfrontière, auront sans aucun doute une incidence sur les exportations des pays d'Afrique du Nord.

Les entreprises des marchés émergents, qui exercent souvent leurs activités dans des secteurs à fortes émissions tels que ceux de la sidérurgie, de la chimie et du matériel de transport, se heurtent à des défis majeurs en matière de durabilité. L'absence de cotation en bourse de nombre de grandes entreprises des marchés émergents a pour effet que ces entreprises ont une expérience limitée de la publication des données et des pratiques relatives aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). De plus, l'absence de méthodes universellement reconnues pour évaluer les performances en ce qui concerne les critères ESG dans les marchés émergents complique davantage leurs efforts en matière de durabilité.

Néanmoins, accorder la priorité à la durabilité peut s'avérer bénéfique pour les entreprises d'Afrique du Nord et des marchés émergents. Une telle démarche constitue un avantage concurrentiel grâce à la différenciation qu'elle procure en permettant de proposer des produits ou des services durables susceptibles d'accroître la satisfaction et la fidélité des clients. Elle permet également d'accéder à de nouveaux marchés exigeant des produits durables et d'attirer des investisseurs privilégiant les entreprises capables de gérer efficacement les risques et les possibilités liés aux critères ESG. En réalité, les entreprises nord-africaines auront de plus en plus de mal à prendre part aux chaînes de valeur si elles n'intègrent pas les bonnes pratiques en ce qui concerne les critères ESG.

Bien que la mise en œuvre de changements entraîne des coûts et des difficultés considérables, une entreprise qui ne réduit pas ses effets sur l'environnement court le risque d'être exclue des chaînes de valeur, car les grandes entreprises s'efforcent de décarboner leurs intrants et leur processus de production. En outre, les petites et moyennes entreprises fournissent souvent des éléments essentiels au sein des chaînes d'approvisionnement, si bien que les grandes entreprises ne peuvent atteindre leurs objectifs de décarbonation sans la participation collective de leurs fournisseurs. À titre d'exemple, PepsiCo estime que 92 % de ses émissions de carbone proviennent de sources extérieures à ses propres activités, tandis que seulement 8 % de ses fournisseurs ont des objectifs climatiques approuvés sur une base scientifique. Comprendre les points de vue des petites et moyennes entreprises sur les changements climatiques et cerner les obstacles qu'elles rencontrent dans la mise en

œuvre de mesures d'action climatique seront des éléments déterminants à mesure qu'on s'emploiera à décarboner l'économie mondiale. Les entreprises qui visent à réduire de moitié leurs émissions d'ici à 2030 devront mobiliser leurs fournisseurs et leurs clients dans divers secteurs afin d'obtenir des réductions d'émissions significatives, favorisant ainsi une approche collaborative pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux et garantir un avenir durable.

Selon l'Organisation mondiale du commerce, plus de 80 % des émissions de carbone des grandes entreprises proviennent de leurs chaînes d'approvisionnement. Toutefois, étant donné que les petites et moyennes entreprises représentent 90 % des entreprises dans le monde, leurs efforts de décarbonation auront également une incidence déterminante sur la transition vers une économie à zéro émission nette.

Le Forum économique mondial a mis en évidence l'interdépendance des chaînes d'approvisionnement et les possibilités d'action climatique qu'elles offrent, notamment la décarbonation et les solutions fondées sur la nature, telles que l'agriculture durable. Les participants au Forum ont conclu que les huit principales chaînes d'approvisionnement mondiales, responsables de plus de 50 % des émissions mondiales, pourraient réduire d'environ 40 % ces émissions au moyen de changements simples et abordables qui n'entraîneraient ni augmentation des coûts ni diminution de l'efficacité, tels que la circularité, le recyclage et le recours aux énergies renouvelables.

L'incidence environnementale des activités humaines découle à la fois des modes de production et des modes de consommation, qui s'influencent mutuellement. Du point de vue de la

production, cette incidence (y compris l'incidence climatique) dépend du type de biens produits, de l'empreinte matérielle des biens – y compris l'extraction des matières premières –, des méthodes ou technologies de production employées, du transport, de la gestion de la fin de vie des biens produits et des volumes de production.

Toutefois, s'attaquer aux changements climatiques ne consiste pas uniquement à réduire l'empreinte des entreprises sur la biosphère ; il s'agit aussi de redéfinir leur rôle au sein de l'économie et, plus largement, de la société. Cela implique de trouver de nouveaux modèles de prospérité économique qui respectent les limites planétaires. Pour ce faire, une transformation de la gouvernance d'entreprise s'impose.

3.2. Nécessité de transformer la gouvernance des petites et moyennes entreprises

La question centrale du rôle des entreprises, pertinente tant pour les pays en développement que pour les pays développés, a suscité un intérêt croissant depuis les années 80, à la suite du débat sur les « limites à la croissance ». Une approche systémique a été adoptée pour examiner les défaillances des entreprises dans la préservation des systèmes naturels. La finalité même de l'entreprise a été remise en question, et cette réflexion est étroitement liée à sa gouvernance. La gouvernance durable des entreprises s'attache donc à déterminer comment les entreprises doivent se transformer pour s'aligner sur les critères de durabilité des modèles économiques. Elle nécessite de trouver un bon équilibre entre la direction et la gestion à court et à long termes, et de tenir compte de la responsabilité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise.

3.2.1. Gouvernance d'entreprise durable

La notion de durabilité a évolué en trois étapes. Dans un premier temps, la définition proposée dans le rapport « Notre avenir à tous » a fourni un cadre normatif pour les innovations en matière

de gouvernance mondiale. Cette évolution a été suivie par l'émergence du modèle du triple bilan, qui préconisait d'évaluer les organisations sur la base de critères économiques, sociaux et écologiques. Plus récemment, les critères ESG ont été introduits pour permettre aux investisseurs d'évaluer les entreprises sur la base de critères de durabilité. Cette évolution a fait de la durabilité un paradigme stratégique pour relever des défis sociétaux tels que les changements climatiques et les crises de la dette publique. Elle permet aux entreprises de dépasser les arbitrages traditionnels – où durabilité et rentabilité peuvent sembler s'opposer – et d'intégrer la durabilité dans leurs stratégies de manière à créer à la fois une valeur économique et une valeur sociale.

Le développement durable des entreprises va au-delà de leur responsabilité sociale ; il exige une transformation fondamentale des modèles d'entreprise afin de les aligner sur des systèmes économiques durables. Il suppose un équilibre entre la direction et la gestion, de manière à obtenir des résultats à la fois à court et à long termes,

tout en assurant la reddition de comptes au sein de l'entreprise et au-delà.

La durabilité intègre les dimensions entrepreneuriale et financière de la création de valeur à travers trois volets principaux : environnemental, social et économique. La dimension environnementale vise à préserver la stabilité et la résilience des écosystèmes, qui sont des éléments essentiels du bien-être humain. La durabilité sociale garantit la protection des droits de l'homme, l'accès aux prestations sociales de base et la promotion d'une bonne gouvernance. Enfin, la durabilité économique concerne les fondements financiers nécessaires à la stabilité et à la résilience des sociétés.

Aujourd'hui, le principal défi consiste à passer d'une approche à court terme, axée sur les profits, à des objectifs à long terme favorisant la stabilité des écosystèmes et la durabilité économique. Cette transition suppose de remodeler les structures des entreprises et les cadres juridiques afin d'obtenir de meilleurs résultats. Un aspect essentiel de cette transformation consiste à modifier les caractéristiques fondamentales des entreprises en les alignant sur ces objectifs plus larges, de manière à promouvoir la gouvernance d'entreprise durable.

On trouvera dans la section 3.2.2, un examen des moyens par lesquels les entreprises peuvent intégrer la durabilité dans leur gouvernance. Une vue d'ensemble des différentes théories relatives à la gouvernance d'entreprise figure en annexe au présent rapport

3.2.2. Moyens d'intégrer la durabilité dans la gouvernance des entreprises

Pour renforcer la durabilité, les entreprises devraient appliquer un processus cyclique englobant l'engagement, la direction, la mise en œuvre et la concertation. Au cours des vingt dernières années, la recherche est passée de questions générales – telles que la manière dont les entreprises influent sur la société – à des études plus ciblées portant sur les facteurs internes favorisant les actions axées sur la durabilité. L'un des domaines d'étude les plus importants concerne la composition du conseil d'administration et son influence sur les pratiques en matière de durabilité.

Par conséquent, les principaux thèmes abordés dans les études sur le développement durable des entreprises ont évolué, passant de notions générales telles que la « responsabilité sociale » et la « publication d'informations sur la durabilité » à des aspects plus précis de la gouvernance, notamment la « composition du conseil d'administration », la « taille du conseil », la présence d'« administrateurs indépendants » et la « diversité de genre au sein des conseils ».

L'engagement des cadres dirigeants en faveur de la durabilité est essentiel et doit commencer par une vision claire intégrée à la stratégie globale de l'entreprise. Cet engagement doit être suivi de la création d'un comité de la durabilité chargé d'orienter les initiatives, de fixer des objectifs précis et de suivre les progrès accomplis. Les conseils d'administration devraient intégrer les considérations liées aux critères ESG dans la stratégie de l'entreprise, notamment en procédant à un examen annuel des performances et de l'importance relative – c'est-à-dire des

facteurs les plus déterminants pour l'entreprise – et en intégrant ces critères dans l'affectation des capitaux, le développement des activités et l'innovation.

Afin de garantir l'intégration des critères ESG, les conseils d'administration devraient expressément inclure ces considérations dans la planification stratégique, la définition des objectifs, l'évaluation des performances et la rémunération des dirigeants. Ils devraient également approuver une déclaration d'intention de l'entreprise reflétant les priorités en ce qui concerne les critères ESG, renforcer leurs compétences dans les domaines liés à ces critères qui sont les plus déterminants pour leur secteur d'activité, et adopter une approche adaptée au degré de maturité et au contexte opérationnel de l'entreprise en ce qui concerne ces critères.

La phase suivante consiste à élaborer des politiques et à dispenser des formations destinées à intégrer la durabilité à tous les niveaux de l'entreprise, notamment en établissant des mécanismes de communication de l'information et en liant la rémunération des employés aux résultats en matière de durabilité. Enfin, une collaboration continue avec les parties prenantes est essentielle pour harmoniser les efforts de durabilité avec les attentes extérieures. Le recours à des points de référence internationaux ou sectoriels à des fins de comparaison et de transparence renforce encore l'engagement de l'entreprise en faveur de pratiques de fonctionnement responsables. Cette approche structurée permet non seulement de renforcer les initiatives en matière de durabilité, mais aussi de démontrer l'attachement de l'entreprise à une gouvernance d'entreprise responsable.

Les entreprises peuvent intégrer la durabilité environnementale dans leur gouvernance en prenant les mesures suivantes :

- Répartir les pouvoirs et les ressources entre les différents acteurs de l'entreprise – tels que les propriétaires, la direction, les membres du conseil d'administration et les employés – tout en gérant efficacement les conflits d'intérêts ;
- Élaborer un plan détaillé et cohérent de durabilité environnementale, aligné sur la stratégie globale de l'entreprise ;
- Créer un comité de la durabilité au niveau du conseil d'administration pour superviser les initiatives environnementales de l'entreprise ;
- Intégrer des indicateurs de durabilité environnementale dans les structures de rémunération des dirigeants afin de favoriser leur engagement ;
- Entretenir des échanges avec les parties prenantes, notamment les investisseurs, les employés et les clients, afin de comprendre leurs attentes et leurs préoccupations en matière de durabilité environnementale ;
- Mettre en œuvre des systèmes de gestion environnementale pour suivre et améliorer les performances environnementales de l'entreprise ;
- Proposer des formations sur le développement durable aux employés afin de les sensibiliser et de promouvoir une culture de pratiques respectueuses de l'environnement.

Les entreprises devraient adopter une approche globale de la gouvernance d'entreprise, intégrant la durabilité environnementale dans les processus

décisionnels et veillant à ce que les initiatives écologiques soient alignées sur leur stratégie globale.

Selon Global Reporting Initiative, la publication d'informations sur la durabilité contribue au développement durable en fournissant un cadre permettant aux entreprises de rendre compte de leurs pratiques en matière de durabilité, favorisant ainsi la réalisation des objectifs de développement durable. Alsayegh et d'autres chercheurs ont analysé des données provenant de 42 pays sur une période de six ans et ont mis en évidence une corrélation positive entre la publication d'informations sur la durabilité et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Ils indiquent également que la publication d'informations sur la durabilité peut jouer un rôle de médiation entre la gouvernance au niveau national et la réalisation des objectifs. Les conclusions de leur rapport soulignent qu'il est nécessaire que les organes directeurs et les décideurs adaptent les modèles de gouvernance et appliquent des mesures plus strictes envers les entreprises qui ne publient pas d'informations sur la durabilité, afin de faire progresser la réalisation des objectifs.

3.2.3. Avantages de la gouvernance d'entreprise durable

Selon les enquêtes menées dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, de nombreuses petites et moyennes entreprises considèrent encore les programmes relatifs aux critères ESG comme des dépenses superflues et ne perçoivent pas leurs avantages potentiels. En réalité, moins de la moitié des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 25 millions de dollars rendent compte de leurs performances en matière de durabilité.

Certains arguments s'opposent à ce que les critères ESG soient prioritaires dans la stratégie des entreprises. Une préoccupation courante est que cette démarche pourrait se faire au détriment des performances financières. Un autre argument avancé est que ces critères sont difficiles à mesurer et qu'ils n'auraient pas d'incidence directe sur les résultats financiers. En outre, certains considèrent que le fait de donner la priorité à ces facteurs pourrait être en contradiction avec l'obligation fiduciaire de l'entreprise consistant à maximiser la valeur actionnariale.

Il est de plus en plus largement reconnu que les critères ESG sont essentiels à la valeur actionnariale à long terme car ils permettent aux entreprises de générer une valeur durable. Leur intégration aide les entreprises à gérer les risques qui y sont liés, à améliorer leurs performances financières et leur réputation, à attirer les talents et à consolider leurs relations avec les parties prenantes. En intégrant ces facteurs dans leurs processus décisionnels, les entreprises peuvent recenser de nouvelles possibilités commerciales, réduire leurs coûts et améliorer leurs performances financières à long terme.

De nombreuses études ont mis en évidence les effets positifs des critères ESG sur les performances des entreprises. Nasruzzaman et d'autres chercheurs, dans leur analyse d'entreprises de pays développés et de pays émergents, ont constaté que de bonnes performances concernant ces critères dans les entreprises opérant dans des secteurs sensibles à l'environnement avaient une incidence positive sur la rentabilité et pouvaient également accroître la valeur marchande, confirmant ainsi la théorie des parties prenantes. Cependant, l'incidence financière de ces performances sur les entreprises des

pays émergents opérant dans des secteurs sensibles à l'environnement reste insignifiante et peu concluante, ce qui indique qu'il convient d'accorder une attention accrue aux stratégies et initiatives relatives aux critères ESG et à la gouvernance dans ces pays. L'étude montre que les performances mesurées selon ces critères sont davantage reconnues dans les pays développés, où elles ont une influence plus marquée sur les performances financières des entreprises que dans les marchés émergents.

Xiong Bai et d'autres chercheurs, dans une étude fondée sur des données de panel provenant d'entreprises en Chine, ont constaté que les bonnes performances des sociétés cotées en bourse pour ce qui concernait les critères ESG pouvaient réduire leurs contraintes en matière de financement. De telles performances encourageaient les investisseurs institutionnels à accroître leur participation, envoyant ainsi des signaux positifs au marché et atténuant les difficultés de financement. Les auteurs ont également relevé que les investisseurs institutionnels privilégiaient les placements axés sur ces critères et que de bonnes performances en ce qui concernait les critères ESG pouvaient accroître leur tolérance à l'égard de mauvaises performances de fonctionnement courantes.

Whelan et d'autres chercheurs présentent des données probantes indiquant une corrélation positive entre les résultats financiers et les performances relatives aux critères ESG. Ils soulignent également l'influence à cet égard de la sensibilisation à ces critères et de l'investissement à retombées sociales, car un nombre croissant d'investisseurs et d'entreprises accordent la priorité à ces critères dans leur processus décisionnel.

Dans leur rapport intitulé "Developing Value", qui s'appuie sur 240 études de cas réelles menées dans 60 pays, SustainAbility, la Société financière internationale et l'Institut Ethos mettent en avant des arguments entrepreneuriaux en faveur de la durabilité dans les marchés émergents. Ils recensent plusieurs avantages potentiels – tels qu'une augmentation des ventes, une réduction des coûts et une diminution des risques – pouvant être obtenus grâce à l'amélioration de la gouvernance d'entreprise, des pratiques environnementales et des investissements dans le développement socioéconomique.

L'adoption de démarches entrepreneuriales durables peut accroître les revenus en améliorant l'environnement et l'économie au niveau local, en particulier en ce qui concerne la réduction des coûts et la croissance des ventes sur les marchés émergents. Les entreprises, quel que soit leur type ou leur région d'activité, peuvent réaliser des gains financiers en réduisant leurs effets sur l'environnement et en améliorant les conditions de travail de leurs employés. Ainsi, la diminution de la consommation d'énergie et d'eau et l'amélioration des conditions de travail peuvent générer d'importantes économies, accroître la productivité du personnel et réduire les taux de rotation.

En outre, plus de la moitié des petites entreprises africaines ayant intégré la durabilité dans leurs activités ont fait état d'une amélioration de la production et de la qualité des produits, d'un accès à de nouveaux marchés, d'une réduction des coûts des intrants et de possibilités accrues d'obtenir des financements verts.

Au-delà de l'amélioration des performances financière, la prise en considération des critères ESG peut

également renforcer la résilience des entreprises en réduisant divers types de risques. Les investisseurs qui échangent des vues avec les entreprises sur ces facteurs contribuent à recenser et à atténuer les risques susceptibles de nuire à la réputation des entreprises, à leurs activités ou à leur stabilité financière.

Par exemple, les échanges concernant la stratégie carbone peuvent aider les entreprises à faire face aux risques liés au climat, tels que les changements réglementaires ou les dangers matériels découlant des changements climatiques. La gestion proactive de ces risques diminue la probabilité d'événements défavorables – tels que des catastrophes environnementales ou des scandales liés à la gouvernance – tout en améliorant les performances relatives aux critères ESG, en attirant les investissements et en réduisant les risques juridiques.

Les échanges concernant les critères ESG traduisent également la volonté d'une entreprise d'adopter des pratiques durables, ce qui peut renforcer la confiance des investisseurs, réduire les coûts du capital et améliorer les performances financière à long terme. En outre, en entretenant un dialogue actif avec les entreprises, les investisseurs réaffirment leur engagement en faveur de l'investissement responsable et encouragent les entrepreneurs à respecter des normes élevées en ce qui concerne les critères ESG, au bénéfice des investisseurs comme des entreprises.

3.2.4. Obstacles et difficultés liés à la gouvernance d'entreprise durable

Plusieurs facteurs empêchent les entreprises d'atteindre pleinement leurs objectifs en ce qui concerne les critères

ESG. Il s'agit notamment des éléments suivants : le manque de connaissances, de données ou de capacités ; la complexité de la gestion ; la passivité des conseils d'administration ; l'incapacité à traduire les intentions en actions ; le fait de ne pas accorder la priorité aux initiatives liées à ces critères ; des stratégies à long terme inappropriées ; des défaillances dans le contrôle de l'exécution ; l'inertie en matière de prise de décision ; la négligence de détails essentiels.

Compte tenu du rôle essentiel de l'action des conseils d'administration, le manque de compétences apparaît comme un obstacle majeur à la gouvernance d'entreprise durable. Une enquête menée en 2022 par le Boston Consulting Group et l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD) a révélé que moins de la moitié des administrateurs estimaient que leur conseil d'administration disposait des compétences suffisantes concernant les critères ESG pour assurer une supervision efficace des activités de la direction et de la mise en œuvre des politiques correspondantes. Cette constatation indique que les conseils d'administration doivent réévaluer leur approche des critères ESG, renforcer leurs connaissances et leurs compétences en la matière, et consacrer davantage de temps à la réflexion stratégique sur ces enjeux.

Les ouvrages spécialisés mettent en évidence les nombreuses difficultés auxquelles les petites et moyennes entreprises se heurtent lorsqu'elles s'efforcent d'intégrer les principes de durabilité, notamment le manque d'attention accordée aux changements climatiques et à la transformation numérique. Ces difficultés sont

particulièrement marquées dans les économies émergentes, où les entreprises sont souvent dirigées par des personnes assumant la gestion de l'ensemble des activités. Par conséquent, les petites et moyennes entreprises doivent fréquemment composer avec des ressources limitées, un savoir et une expertise insuffisants, ainsi que des difficultés à mesurer les effets des initiatives en matière de durabilité.

Les contraintes de ressources rendent l'action climatique particulièrement difficile pour les petites entreprises, comme l'a révélé une enquête du SME Climate Hub menée auprès de petites et moyennes entreprises. Malgré leurs efforts visant à réduire leur consommation d'énergie (82 %), former leur personnel (64 %) et moderniser leurs installations (52 %), plus des deux tiers déclarent ne pas disposer de ressources suffisantes pour prendre les mesures qui s'imposent. La sensibilisation et la disponibilité des ressources sont des facteurs essentiels pour lutter contre les changements climatiques.

Une autre enquête, également réalisée par le SME Climate Hub, confirme ces difficultés : nombre de petites entreprises mentionnent un manque de ressources et l'absence de soutien pratique. Si 60 % des personnes interrogées indiquent disposer d'un plan d'action climatique, 68 % reconnaissent que les contraintes en matière de ressources freinent sa mise en œuvre. Près de la moitié attribuent les retards dans la lutte contre les changements climatiques à des contraintes financières. En outre, bien que 70 % des petites et moyennes entreprises aient besoin d'un financement externe pour réduire leurs émissions de carbone, seules un tiers d'entre elles ont bénéficié d'incitations financières à cette fin.

En Tunisie, une enquête menée en 2018 auprès d'entreprises a révélé que les principaux obstacles au développement d'initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises provenaient d'un manque de compréhension de cette notion, qui demeurait floue pour la plupart des entreprises. Nombre d'entre elles assimilaient la responsabilité sociale des entreprises à des actions caritatives ou à une simple conformité réglementaire.

Par ailleurs, l'approche de la responsabilité sociale des entreprises était souvent fragmentée et dépourvue de structure, les initiatives menées étant dispersées et ne s'inscrivant pas dans une stratégie cohérente. La participation limitée des principales parties prenantes freinait également son développement. Dans certains cas, la haute direction n'était pas convaincue de la nécessité d'une démarche en matière de responsabilité sociale, tandis que dans d'autres, le manque de collaboration entre services entravait la mise en œuvre effective de cette approche.

Le Centre pour le climat du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Copenhague ainsi qu'Aguilera et d'autres chercheurs ont recensé plusieurs facteurs favorables et obstacles à l'adaptation du secteur privé. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Sous-estimation des risques climatiques. De nombreuses entreprises continuent de sous-estimer leur exposition aux risques climatiques, adoptant souvent une perspective étroite qui néglige les effets potentiels sur les chaînes d'approvisionnement et le marché au sens large ;
- Absence de justification économique claire et accent mis sur le court terme. Les entreprises hésitent souvent à

investir dans des mesures d'adaptation faute de rendement de l'investissement clairement quantifiable. L'accent mis sur les performances financières à court terme peut rendre les mesures d'incitation inadéquates et réduire l'engagement en faveur de la durabilité environnementale à long terme ;

- Répartition inégale des bénéfices. Lorsque les bénéfices de l'adaptation profitent principalement à des parties prenantes externes plutôt qu'à l'entreprise elle-même, celle-ci peut se montrer moins disposée à investir dans de telles initiatives ;
- Ressources limitées. Les initiatives en matière de durabilité environnementale nécessitent souvent des investissements importants ayant des conséquences stratégiques à long terme, ce qui peut s'avérer difficile pour les entreprises disposant de ressources limitées ;
- Incertitude réglementaire. Si les cadres juridiques et réglementaires peuvent encourager l'adaptation du secteur privé, l'incertitude entourant l'évolution des politiques environnementales rend difficile pour les entreprises l'élaboration de stratégies de durabilité environnementale claires et complètes ;
- Manque de compétences. Les entreprises peuvent ne pas disposer des connaissances et des capacités nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des initiatives efficaces en matière de durabilité, ce qui les empêche d'intégrer les considérations environnementales dans leurs pratiques de gouvernance d'entreprise ;
- Résistance au changement. Les parties prenantes internes et externes

peuvent s'opposer aux efforts en matière de durabilité environnementale, créant ainsi des obstacles à leur mise en œuvre. Par ailleurs, les entreprises qui ne dialoguent pas de manière constructive avec les investisseurs, les employés et les clients risquent de passer à côté d'éléments essentiels concernant les attentes et les préoccupations des parties prenantes en matière de durabilité environnementale.

3.2.5. Rôle des réglementations relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance

Les rapports sur la durabilité jouent un rôle essentiel dans la stratégie de communication d'une entreprise en offrant une information claire sur les effets économiques, sociaux et environnementaux de ses activités au fil du temps. Non seulement ces rapports bénéficient à l'entreprise elle-même, mais ils influencent également les décisions des parties prenantes, notamment celles des investisseurs.

Initialement intégrés aux rapports annuels, les rapports sur la durabilité sont devenus un outil important pour la gestion systématique des activités socialement responsables, l'évaluation des risques et des possibilités futures et le renforcement de la compétitivité de l'entreprise. Alors que les grandes entreprises utilisent fréquemment ces rapports pour communiquer avec un large éventail de parties prenantes, les petites et moyennes organisations recourent souvent davantage à des canaux de communication directe.

Bien que la publication d'informations sur la durabilité demeure en grande partie volontaire, certaines réglementations – telles que la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil – ainsi que des exigences propres à certaines bourses de valeurs en ont rendu la pratique obligatoire pour certaines entreprises.

Les réglementations imposant la divulgation d'informations relatives aux critères ESG visent à combler l'écart entre la demande des investisseurs pour ces informations et leur disponibilité auprès des entreprises. Une étude portant sur l'incidence de ces réglementations dans 25 pays entre 2000 et 2017 a révélé que l'obligation de publier des informations sur les critères ESG avait entraîné une augmentation de 2,9 points de pourcentage du nombre d'entreprises publiant de tels rapports.

Fait intéressant, bien que la qualité globale des rapports sur les critères ESG ne se soit pas améliorée en moyenne, les entreprises présentant initialement de mauvaises performances dans ce domaine ont enregistré des progrès significatifs après l'entrée en vigueur des réglementations. L'étude a également montré que la divulgation obligatoire de ces informations contribuait à limiter les effets négatifs sur les critères ESG et à atténuer le risque d'effondrement des cours boursiers, soulignant ainsi ses effets positifs sur la gestion des entreprises et sur l'environnement informationnel du marché dans son ensemble.

La réglementation relative aux critères ESG est essentielle à l'établissement d'un cadre normalisé garantissant un comportement responsable des entreprises. Elle permet de préserver la durabilité environnementale, de

promouvoir la responsabilité sociale et d'assurer une gouvernance éthique. En obligeant les entreprises à assumer la responsabilité de leurs effets sur l'environnement, la réglementation renforce la transparence et la confiance entre les parties prenantes – deux éléments essentiels à la réussite à long terme et à l'acceptation sociale des entreprises.

À l'échelle mondiale, les réglementations varient d'un pays à l'autre, les cadres les plus élaborés se trouvant généralement dans les pays développés. Bien que ces réglementations visent principalement les grandes entreprises, elles concernent également les petites et moyennes entreprises. La plupart portent sur la gestion des risques climatiques et les obligations de divulgation d'informations.

Toutefois, l'absence de normalisation ou d'évaluation externe peut compromettre la crédibilité de ces rapports, qui risquent alors de se transformer en simples outils de communication commerciale. Cette situation a conduit à accroître l'intérêt pour les évaluations externes et les cadres reconnus concernant la publication d'informations sur la durabilité, le but étant d'en améliorer la crédibilité et la qualité.

3.2.6. Élargissement du cadre réglementaire dans les pays développés

Les nouvelles réglementations introduites en 2023 et 2024 accroîtront considérablement le volume de données que les entreprises devront communiquer concernant leurs effets sur l'environnement, leur responsabilité sociale et leur gouvernance d'entreprise, améliorant ainsi l'accès des investisseurs à des informations essentielles. Par exemple, la Commission fédérale de

contrôle des opérations de bourse des États-Unis d'Amérique prévoit de rendre obligatoire pour les entreprises la communication d'informations détaillées relatives au climat, qui devront être conformes aux normes de présentation établies par le Conseil international des normes de durabilité, récemment créé, concernant les questions liées au climat et, plus largement, à la durabilité.

Bien que les exigences en matière de divulgation varient d'un pays à l'autre, la tendance à la communication obligatoire et normalisée des informations devrait s'accroître. Cette évolution reflète la place croissante de l'investissement responsable, dont les actifs détenus dans des fonds axés sur la durabilité atteignaient 3 900 milliards de dollars en septembre 2021. L'amélioration continue des cadres d'information, conjugué à l'évolution des réglementations, vise à permettre une meilleure compréhension de la création de valeur à long terme grâce à des pratiques commerciales durables, favorisant ainsi des décisions d'investissement plus éclairées.

Les réglementations proposées pourraient également obliger les sociétés cotées en bourse à communiquer le volume de leurs émissions indirectes relevant du champ d'application 3 (Scope 3) de leurs chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, les petites et moyennes entreprises travaillant avec ces sociétés pourraient être amenées à mesurer et à déclarer leurs émissions de gaz à effet de serre. Au sein de l'Union européenne, la directive 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil impose aux entreprises déjà soumises à la directive 2014/95/UE d'inclure des informations sur la durabilité dans leurs rapports à compter du 1er janvier 2024. Toutefois, les petites

et moyennes entreprises disposent d'un délai supplémentaire de deux ans – soit jusqu'en 2026 – pour se conformer à ces exigences, leurs premiers rapports devant être publiés en 2027.

Les petites et moyennes entreprises peuvent chercher à obtenir des certifications en matière de durabilité, telles que la norme de gestion environnementale ISO 14001, et participer à des initiatives de publication d'informations sur la durabilité, telles que la Global Reporting Initiative. Elles peuvent également collaborer avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres entreprises pour relever les défis liés à la durabilité et promouvoir le développement durable.

3.2.7. Situation des pays en développement

La Chine et l'Afrique du Sud comptent parmi les rares pays en développement dotés d'un cadre formel pour la classification de la durabilité, l'Afrique du Sud n'ayant adopté sa taxonomie qu'en avril 2022. En outre, seules 25 bourses de valeurs sur 60 dans les pays en développement exigent des entreprises qu'elles publient des informations sur leurs pratiques relatives aux critères ESG.

Les travaux réalisés par Singhanian et Saini indiquent que les pays développés obtiennent généralement de meilleurs résultats que les pays en développement en ce qui concerne les critères ESG. Les États-Unis, le Canada et le Japon occupent les premiers rangs parmi les pays développés, tandis que l'Afrique du Sud, la Chine et l'Indonésie sont en tête parmi les pays en développement. Les auteurs de cette étude soulignent également que l'écart entre les résultats s'explique principalement par des

différences liées aux facteurs de gouvernance et aux aspects sociétaux plutôt qu'à des considérations environnementales. Le renforcement des cadres relatifs à la gouvernance et aux questions sociales apparaît donc comme un élément essentiel pour les pays en développement qui souhaitent améliorer leurs performances globales en matière de critères ESG.

Les pays développés disposent généralement de cadres réglementaires plus complets et plus rigoureux. Cela laisse entendre que les pays en développement doivent adopter des réglementations plus strictes pour encourager les pratiques entrepreneuriales durables. Par ailleurs, les stratégies de publication d'informations sur la durabilité varient selon les régions. Les rapports émanant des pays développés portent davantage sur des questions telles que la production durable et les émissions issues des chaînes d'approvisionnement, tandis que ceux des pays en développement traitent plus fréquemment de sujets tels que l'éducation et les droits de l'homme. Ces résultats montrent que les pays développés accordent une importance plus grande aux préoccupations environnementales dans leur communication sur la durabilité.

Selon Stanislavská et d'autres chercheurs, les études mettent en évidence des disparités dans la publication d'informations sur la durabilité entre les pays développés et les pays en développement, sur le plan tant du contenu que du type et de la portée des rapports. Les rapports issus des pays développés portent généralement sur les performances environnementales, notamment la gestion de la pollution, le soutien aux groupes sociaux et la protection du bien-être des employés. À l'inverse, les rapports des pays en

développement mettent davantage l'accent sur les performances sociales, en particulier sur les investissements visant à améliorer les conditions de vie, tels que l'éducation et la fourniture d'eau et d'aliments. Ces rapports visent à combler les lacunes institutionnelles souvent dues à l'insuffisance des ressources publiques ou à la corruption. Les pays développés comme les pays en développement accordent la priorité à la communication d'informations relatives aux clients et aux produits, ce qui témoigne d'une approche axée sur le client en matière de publication d'informations sur la durabilité. Les différences observées dans les pratiques de communication d'informations sont largement attribuées à la diversité des contextes institutionnels, politiques et économiques, les entreprises des régions en développement adaptant leurs efforts en matière de durabilité pour répondre aux défis sociaux et économiques locaux.

Des organisations internationales, telles que la Société financière internationale, élaborent des guides destinés à sensibiliser les entreprises et les investisseurs des marchés en développement aux critères ESG. L'objectif est de leur permettre de gérer efficacement ces questions afin d'assurer une rentabilité à long terme dépassant les gains à court terme. Un aperçu des réglementations relatives aux critères ESG dans les pays en développement figure à la section A3 de l'annexe.

3.2.8. La communication d'informations sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ne suffit pas

En dépit des progrès accomplis dans la communication d'informations sur les

critères ESG, les indicateurs actuellement utilisés mettent l'accent sur les moyens engagés plutôt que sur les résultats effectifs, ce qui rend difficile une évaluation précise de la durabilité des entreprises. Par exemple, un score environnemental peut mettre en avant des politiques de lutte contre la déforestation sans pour autant rendre compte de leur effet réel sur la réduction de la déforestation. Le passage de la responsabilité sociale des entreprises à l'intégration de la durabilité dans les stratégies entrepreneuriales de base vise à créer de la valeur à long terme, mais la mesure continue des performances en matière de durabilité demeure difficile à réaliser. De nouvelles sources de données et des travaux de recherche supplémentaires sont nécessaires pour élaborer des indicateurs axés sur les résultats et des méthodes d'évaluation normalisées.

Les réformes existantes des pratiques ESG, principalement fondées sur la divulgation d'informations, ne suffisent pas à provoquer des changements opérationnels notables ni à aligner les mesures d'incitation des actionnaires sur les objectifs de durabilité. Si la divulgation favorise la transparence, elle reste insuffisante pour inciter les entreprises à opérer des transformations majeures dans leurs pratiques. Des problèmes tels que l'écoblanchiment, la qualité inégale des rapports et le manque de responsabilité compromettent davantage leur efficacité. Il faut un cadre plus rigoureux, qui aille au-delà de la divulgation, pour amener les entreprises à adopter des pratiques durables et à réorienter leurs structures d'incitation en s'éloignant de la maximisation des profits à court terme.

L'intégration de la durabilité dans la gouvernance d'entreprise, notamment

par la création de comités spécialisés ou la représentation des parties prenantes, constitue une approche possible. Cependant, les chercheurs recommandent de compléter cette approche par des mécanismes de responsabilité et d'incitation liés aux risques afin de renforcer les priorités environnementales. Ces mesures d'incitation sont notamment des mesures financières telles que la tarification du carbone et les prêts liés à des objectifs de durabilité, des risques d'ordre réglementaire tels que les amendes en cas de non-conformité, ainsi que des responsabilités juridiques en cas de négligence des questions de durabilité. Les entreprises du secteur financier et celles de l'économie réelle sont exposées à des risques différents en matière de durabilité en raison de la nature de leurs activités et de leurs environnements réglementaires respectifs. Les entreprises financières sont exposées à des risques liés aux investissements et à des obligations de divulgation relatives aux pratiques ESG, tandis que les entreprises de l'économie réelle doivent faire face à des incidences environnementales directes, à des risques liés aux chaînes d'approvisionnement et à des contraintes liées à la conformité réglementaire. Chaque secteur doit adopter des stratégies de durabilité adaptées pour gérer les risques et saisir les possibilités qui se présentent.

La durabilité ne peut être atteinte par les seules pratiques ESG. Elle nécessite une nouvelle vision de l'économie et de l'avenir, dans laquelle la finalité et le rôle des entreprises s'intègrent de manière harmonieuse.

3.3. État des lieux de la responsabilité des entreprises en Afrique du Nord

La gouvernance d'entreprise durable est encore peu développée et peu diffusée en Afrique du Nord. Le niveau moyen de responsabilité des entreprises concernant les critères ESG dans les économies nord-africaines reste faible. Les entreprises de la région accusent un retard considérable par rapport à celles d'Europe orientale et méridionale et figurent parmi les moins performantes, en particulier dans les domaines environnemental et social. On trouvera ci-après un aperçu de la situation actuelle en ce qui concerne le cadre réglementaire régissant ces pratiques en Afrique du Nord. Les données des enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises ont été utilisées pour établir un score pour les 41 pays figurant dans la base de données, dont trois pays d'Afrique du Nord (Égypte, Maroc et Tunisie).

3.3.1. Cadre réglementaire en Afrique du Nord

Les trois pays susmentionnés ont commencé à élaborer des réglementations relatives aux critères ESG, mais se trouvent à des stades différents d'évolution, de mise en œuvre et d'application.

3.3.1.1. Égypte

La réglementation relative à la gouvernance durable des entreprises en Égypte a évolué ces dernières années, reflétant l'importance croissante accordée aux principes ESG. L'Institut égyptien des administrateurs (Egyptian Institute of Directors), qui relève de l'Autorité de réglementation financière (Financial Regulatory Authority), a élaboré un code

de la gouvernance d'entreprise comprenant des lignes directrices détaillées sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de transparence et de gestion prudente au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes des entreprises qui adoptent ce code.

Le cadre de base de la protection de l'environnement en Égypte est établi par la loi sur l'environnement n° 4/1994 et ses amendements ultérieurs. Cette loi souligne l'importance de la préservation des ressources naturelles, de la lutte contre la pollution et de la promotion de technologies durables. Des règlements d'application détaillés fixent des normes relatives à la qualité de l'air, de l'eau et des sols, à la gestion des déchets dangereux et à la réglementation des émissions industrielles. La loi sur les ressources renouvelables (loi n° 203 de 2014) promeut l'utilisation des ressources renouvelables pour la production d'électricité et prévoit des mesures d'incitation destinées aux investisseurs dans ce domaine.

En 2016, la Bourse d'Égypte a publié des lignes directrices types concernant la communication d'informations sur les performances en matière de critères ESG, ainsi que sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ces lignes directrices ont été établies afin de renforcer la transparence du marché des capitaux et de faire en sorte que les entreprises cotées en bourse aient une compréhension globale de la notion de durabilité. Elles orientent ces entreprises dans l'élaboration et la publication de rapports présentant leurs politiques et leurs résultats en matière de durabilité.

En juillet 2021, l'Autorité de réglementation financière a adopté des résolutions imposant aux entreprises cotées à la Bourse d'Égypte et aux entités exerçant des activités financières non bancaires de soumettre des rapports sur leurs pratiques ESG, en mettant l'accent sur la durabilité. Deux catégories de conformité ont été définies : premièrement, les entités cotées en bourse et les entreprises financières non bancaires dont le capital émis est d'au moins 100 millions de livres égyptiennes sont tenues d'établir un rapport annuel sur ces pratiques ; deuxièmement, celles dont le capital émis est supérieur ou égal à 500 millions de livres égyptiennes doivent, en outre, présenter des indicateurs de performance conformes aux lignes directrices de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat.

À compter de 2022, l'Égypte a rendu obligatoire la communication d'informations sur les pratiques ESG pour les entreprises cotées à la Bourse du pays et celles exerçant des activités financières non bancaires. Conformément à cette obligation, ces entreprises doivent déposer un rapport annuel, ce qui constitue une étape importante sur la voie de l'intégration de la durabilité dans la gouvernance d'entreprise et les pratiques de communication d'informations.

Il convient de noter que, si l'Autorité de réglementation financière exige des entreprises qu'elles présentent des informations sur leurs pratiques ESG, elle n'impose pas pour autant l'adoption d'une stratégie globale dans ce domaine. L'objectif de cette obligation d'information est de sensibiliser les entreprises aux risques à long terme liés aux changements climatiques et de les inciter à prendre des initiatives en matière de durabilité.

En 2021, la Banque centrale d'Égypte a publié des principes directeurs relatifs à la finance durable, soulignant l'importance d'intégrer les considérations relatives aux changements climatiques et aux critères ESG dans les processus de décision financière.

3.3.1.2. Maroc

En 2017, l'Autorité marocaine du marché des capitaux et la Bourse de Casablanca, avec l'appui de la Confédération générale des entreprises du Maroc et du Conseil économique, social et environnemental, ont élaboré un guide sur la responsabilité sociale des entreprises et la communication d'informations sur les critères ESG à l'intention des entreprises marocaines. L'objet de ce guide est d'aider les entreprises à mieux comprendre la responsabilité sociale des entreprises et à se préparer aux futures obligations d'information dans ces domaines. Il couvre un large éventail de sujets, notamment les notions fondamentales de responsabilité sociale des entreprises et de développement durable, la mise en œuvre d'une stratégie de responsabilité sociale au sein de l'entreprise et les moyens par lesquels les investisseurs peuvent intégrer les critères ESG dans leurs activités.

En 2019, l'Autorité marocaine du marché des capitaux a publié une circulaire exigeant des sociétés cotées qu'elles incluent un chapitre consacré aux critères ESG dans leurs rapports financiers annuels. Cette initiative visait à informer le public des incidences environnementales et sociales de ces entreprises, ainsi que de leurs pratiques de gouvernance. La plupart des entreprises se sont conformées à cette directive : 80 % d'entre elles publient désormais des informations sur leurs politiques en matière d'environnement et

72 % présentent les mesures mises en œuvre pour évaluer et réduire leur empreinte écologique.

Le secteur privé a lancé diverses initiatives pour soutenir la transition vers le développement durable, principalement au sein des grandes entreprises. La Confédération générale des entreprises du Maroc, principale association professionnelle du pays, avec l'appui du Gouvernement, accompagne les petites et moyennes entreprises dans l'intégration de pratiques durables. Toutefois, l'adoption de pratiques de durabilité – telles que la responsabilité sociale des entreprises, les normes relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance, le traitement des eaux usées et l'utilisation efficiente de l'eau et des matériaux – demeure à un stade préliminaire au Maroc et concerne surtout les grandes organisations.

Le Gouvernement, le secteur privé et la société civile collaborent activement pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux ressources, aux financements et aux formations, tout en favorisant la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire propice à l'adoption à plus grande échelle des pratiques durables et à la préservation de l'environnement. Sous l'égide de la Confédération, le secteur privé marocain adopte les principes de responsabilité sociale des entreprises, conformément à la norme internationale ISO 26000 sur la responsabilité, qui englobe l'éthique, le développement durable et la conformité juridique. Par l'intermédiaire de sa Commission « Entreprises responsables et citoyenneté », la Confédération promeut la responsabilité sociale des entreprises, en mettant l'accent sur l'éthique, la bonne gouvernance, la diversité et l'égalité des chances

professionnelles, renforçant ainsi l'engagement du secteur privé dans ces domaines essentiels.

Le « Baromètre des rapports ESG 2020 », publié par l'Institut marocain des administrateurs, met en évidence une tendance à la hausse du nombre d'entreprises créant des comités chargés de la responsabilité sociale au sein de leur conseil d'administration. Malgré cette évolution, la plupart des entreprises ne fournissent pas encore d'informations suffisantes sur la composition et les activités de ces comités. En outre, le Baromètre souligne la nécessité pour les entreprises de renforcer leur dialogue avec les parties prenantes sur les critères ESG, notamment en fournissant des analyses plus détaillées de leurs stratégies et de leurs résultats dans ces domaines.

S'agissant de la communication d'informations, le Baromètre indique qu'un nombre croissant d'entreprises publient des rapports sur leurs pratiques en ce qui concerne les critères ESG, bien que des disparités importantes en matière de qualité persistent. En conséquence, il est recommandé aux entreprises de continuer à améliorer la qualité de leurs rapports afin de répondre aux attentes croissantes des parties prenantes. Le Baromètre insiste également sur l'importance cruciale du maintien de la transparence et de l'uniformité des rapports, ainsi que sur la nécessité d'adopter des normes et des cadres de référence reconnus, afin de garantir la comparabilité des informations communiquées.

Les principales conclusions du Baromètre sont les suivantes :

- Au total, 89 % des entreprises ont publié un rapport ESG en 2019, contre 81 % en 2018 ;
- Les indicateurs les plus fréquemment communiqués sont les émissions de gaz à effet de serre (87 % des entreprises), la santé et la sécurité au travail (85 %) et la diversité et l'inclusion (80 %) ;
- Les normes et cadres de référence les plus largement utilisés pour structurer ces rapports sont les normes de la Global Reporting Initiative (utilisées par 70 % des entreprises), les principes du Pacte mondial des Nations Unies (60 %) et les objectifs de développement durable (50 %) ;
- Les canaux de communication privilégiés avec les parties prenantes sont le rapport annuel (utilisé par 95 % des entreprises), le site Web de l'entreprise (90 %) et la communication financière, c'est-à-dire la diffusion stratégique d'informations financières et connexes auprès des principales parties prenantes, dans le but d'assurer la transparence, la confiance et la fiabilité des marchés (80 %).

La qualité des rapports ESG varie considérablement d'une entreprise à l'autre. Seules 20 % des entreprises ont obtenu un score supérieur à 50 % dans l'évaluation qualitative menée dans le cadre du Baromètre.

3.3.1.3. Tunisie

En Tunisie, la responsabilité sociale des entreprises a été intégrée dans le cadre juridique national par la loi n° 2018-35 du 11 juin 2018, qui en fait une obligation pour les entreprises ainsi que pour certaines institutions. Le 5 décembre 2021, la Bourse de Tunis a publié ses nouvelles lignes directrices sur la communication

d'informations relatives aux critères ESG, qui visent à aider les entreprises établissant de tels rapports à comprendre le contexte, les caractéristiques et les meilleures pratiques du marché dans ce domaine. Ces lignes directrices s'inscrivent dans le cadre d'une action plus large visant à faire en sorte que les entreprises appliquent les normes mondiales et à promouvoir la transparence et la responsabilité.

Plusieurs projets en cours visent à renforcer la responsabilité sociale des entreprises en Tunisie. Un programme en faveur de la production propre incite les entreprises à adopter des méthodes de production respectueuses de l'environnement. Un écolabel national est attribué aux entreprises dont les produits et services sont écologiques. Le projet de label de responsabilité sociale des entreprises vise à encourager les entreprises à adopter des pratiques de responsabilité sociale en leur attribuant une certification officielle. Un programme de partenariat a pour objet d'aider 100 entreprises des secteurs automobile et aérospatial en Tunisie à intégrer les questions sociales et environnementales dans leurs activités. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la contribution déterminée au niveau national et de la stratégie nationale de développement à faible émission de carbone visant à lutter contre les changements climatiques mise en œuvre en collaboration avec le Ministère de l'industrie et le Ministère des transports.

3.3.2. Mesure des performances des entreprises situées en Afrique du Nord en ce qui concerne les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

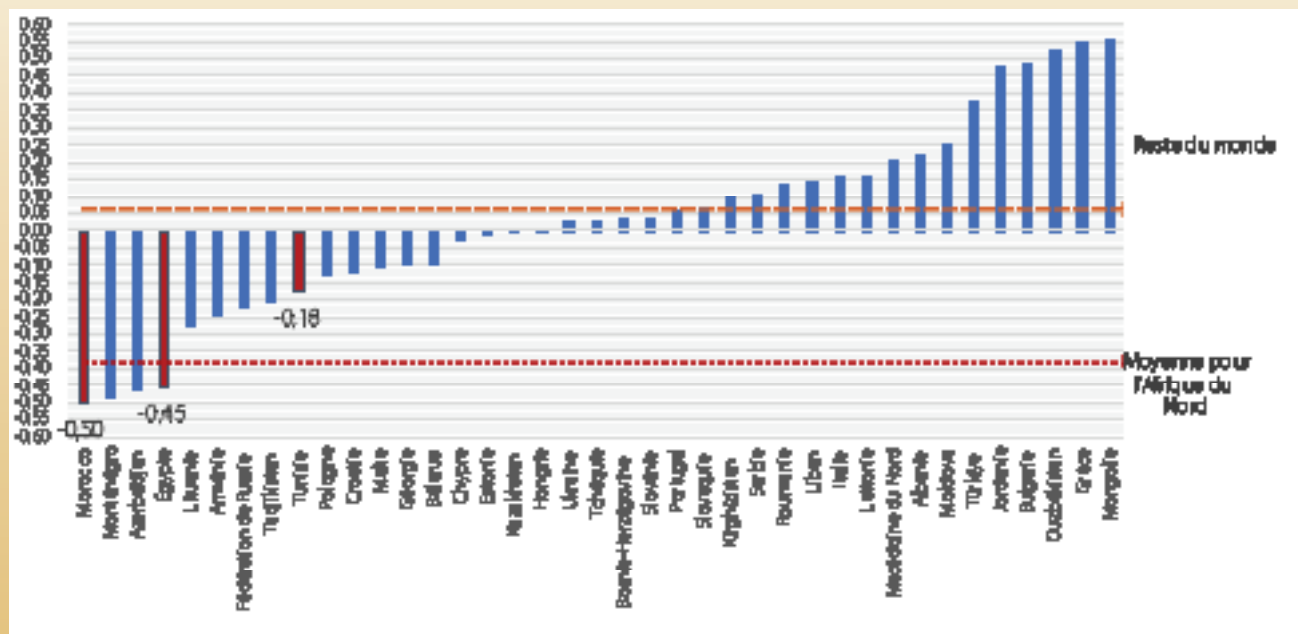
Les enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises, menées entre 2018 et 2020, ont porté sur 41 pays situés dans différentes régions du monde, notamment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Europe méridionale, en Europe centrale et orientale, en Europe du Sud-Est et en Asie centrale. Elles ont donné lieu à plus de 28 000 entretiens avec des propriétaires d'entreprises et des cadres supérieurs de sociétés formelles comptant plus de cinq employés, dans les secteurs de l'industrie manufacturière et des services. Elles portaient sur un large éventail d'aspects liés à l'environnement des affaires, notamment l'accès au financement, l'innovation, la participation au commerce et diverses mesures des résultats. S'agissant de l'Afrique du Nord, la base de données ne comprend des informations que pour l'Égypte, le Maroc et la Tunisie.

À partir de ces données, un indice de performance en matière de durabilité a été établi. Les détails relatifs à la méthode employée figurent à la section 0 de l'annexe. Les valeurs de l'indice relatif aux critères ESG vont de $-0,5$ (performance la plus faible) à $0,7$ (performance la plus élevée).

3.3.2.1. Performances globales en ce qui concerne les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

Le Maroc ($-0,5$), l'Égypte ($-0,45$) et la Tunisie ($-0,18$) présentent des scores inférieurs à ceux de pays plus performants tels que la Grèce ($0,54$), l'Ouzbékistan ($0,52$) et la Türkiye ($0,38$) (voir figure II).

Figure II Indice relatif aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance par pays



Par ailleurs, la comparaison du Maroc, de l'Égypte et de la Tunisie avec les autres pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure montre qu'ils présentent également des performances plus faibles pour cet indice dans cette catégorie de revenu. Le score moyen du reste du

monde pour cet indice ($0,06$) montre que les entreprises du Maroc, de l'Égypte et de la Tunisie sont à la traîne, ce qui indique qu'elles ont la possibilité d'améliorer leurs politiques de manière à se conformer aux normes internationales.

3.3.2.2. Indice relatif aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, selon les caractéristiques des entreprises

Dans la section 3.3.2.2, les scores pour l'indice relatif aux critères ESG sont examinés en fonction de plusieurs facteurs, notamment les disparités régionales, les différences sectorielles, la taille des entreprises, leur ancienneté et leur caractère familial.

3.3.2.2.1. Disparités régionales

En Égypte, les scores régionaux varient : le Grand Caire ainsi que les régions du delta central et oriental affichent des scores relativement faibles, ce qui laisse entrevoir d'éventuels problèmes en matière de durabilité (voir figure III). En revanche, la Haute-Égypte méridionale et la Haute-Égypte septentrionale présentent des scores légèrement plus élevés.

Figure III Indice relatif aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance par région

Au Maroc, la région de Fès-Meknès enregistre le score le plus faible, tandis que Marrakech-Safi, Béni Mellal-Khénifra et Draa-Tafilalet affichent les meilleures performances. En Tunisie, les régions du Nord-Est, du Sud-Est et du Sud-Ouest présentent des scores relativement faibles, alors que celles du Centre-Est, du Nord-Ouest et du Centre-Ouest témoignent de pratiques plus favorables en ce qui concerne les critères ESG.

3.3.2.2.2. Différences sectorielles

Les valeurs moyennes des indices relatifs aux critères ESG par secteur figurent dans le tableau 8, accompagnées de la variance,

afin d'illustrer le degré de convergence ou de divergence des performances. L'Égypte présente les écarts intersectoriels les plus faibles, tandis que le Maroc affiche les plus élevés. Au Maroc, l'industrie agroalimentaire présente la plus forte variabilité intrasectorielle. En Tunisie, c'est le secteur du textile, de l'habillement et du cuir qui enregistre les disparités les plus marquées, alors qu'au Maroc, ce même secteur présente la variabilité intrasectorielle la plus faible. Il convient de noter qu'il existe une grande hétérogénéité dans le secteur des services, à l'exclusion du commerce de gros et de détail. Dans l'ensemble, la Tunisie présente une variabilité intrasectorielle plus élevée.

Tableau 8 Indice relatif aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance par secteur

	Égypte	Maroc	Tunisie
Moyenne des scores			
Commerce de gros et de détail	.	-0,49	-0,15
Fabrication d'autres produits manufacturés	-0,41	-0,46	-0,25
Textile, habillement et cuir	-0,51	-0,79	-0,30
Industrie alimentaire	-0,49	-0,47	-0,05
Autres services	-0,49	-0,39	-0,10
Variance des scores			
Commerce de gros et de détail		0,39	0,69
Fabrication d'autres produits manufacturés	0,28	0,29	0,57

Textile, habillement et cuir	0,27	0,15	0,90
Industrie alimentaire	0,24	0,44	0,56
Autres services	0,19	0,27	1,49

Source : Compilation de l'auteur, fondée sur les données issues des enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises.

3.3.2.2.3. *Indice relatif aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, selon la taille des entreprises*

En Égypte, les entreprises de plus petite taille, notamment celles classées parmi les

microentreprises et petites entreprises, tendent à présenter des valeurs plus faibles pour l'indice relatif aux critères ESG. En Tunisie, on observe la même tendance mais les entreprises de taille moyenne obtiennent des scores nettement plus élevés que celles d'Égypte ou du Maroc. Au Maroc, en revanche, les différences selon la taille des entreprises ne sont pas significatives (voir tableau 9).

Tableau 9 Indice relatif aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, selon la taille des entreprises [moyenne (variance)]

	Micro (1-10)	Petite (10-50)	Moyenne (50-250)	Grande (plus de 250)
Égypte	-0,60(0,15)	-0,46(0,22)	-0,29(0,39)	-0,32(0,47)
Maroc	-0,46(0,50)	-0,53(0,27)	-0,55(0,26)	–
Tunisie	-0,36(0,78)	-0,26(0,65)	-0,14(0,81)	–

Source : Compilation de l'auteur, fondée sur les données issues des enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises.

Remarque : les entreprises comptant plus de 250 employés au Maroc et en Tunisie n'ont pas été prises en compte, leur nombre n'étant pas statistiquement pertinent.

3.3.2.2.4. *Indice relatif aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, selon l'ancienneté des entreprises*

Les entreprises matures, définies comme celles créées il y a plus de 20 ans, représentent une part importante du marché en Égypte, au

Maroc et en Tunisie. Bien que l'on observe de légères différences de score entre les catégories d'ancienneté, ces variations sont relativement modestes. La Tunisie fait figure d'exception, les entreprises matures y présentant des indices nettement plus élevés que les entreprises établies (c'est-à-dire celles existant depuis 10 à 20 ans). Une plus grande variance des scores est également observée en Tunisie (voir tableau 10).

Tableau 10 Indice relatif aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, selon l'ancienneté des entreprises [moyenne (variance)]

	Égypte	Maroc	Tunisie
En croissance (5-10 ans)	-0,37 (0,2)	–	–
Établie (10-20 ans)	-0,46 (0,22)	-0,5 (0,32)	-0,26 (0,8)
Mature (plus de 20 ans)	-0,46 (0,31)	-0,5 (0,34)	0,1 (0,93)

Source : Compilation de l'auteur, fondée sur les données issues des enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises.

Remarque : Les entreprises comptant plus de 250 employés au Maroc et en Tunisie n'ont pas été prises en compte, leur nombre n'étant pas statistiquement pertinent. Les entreprises marocaines et tunisiennes « en croissance » ne figurent pas dans les enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises.

3.3.2.2.5. *Indice relatif aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, par type de propriété*

Les entreprises familiales sont largement répandues dans les trois pays étudiés, bien

que leur influence sur les indices varie. En Égypte, les entreprises non familiales tendent à obtenir des résultats légèrement meilleurs en ce qui concerne les critères ESG. En Tunisie, en revanche, les entreprises familiales présentent en moyenne de meilleurs résultats en ce qui concerne les pratiques en matière de durabilité (voir tableau 11).

Tableau 11 Indice relatif aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, par type de propriété [moyenne (variance)]

	Égypte	Maroc	Tunisie
Non familiale	- 0,43 (0,28)	–	- 0,32 (0,81)
Familiale	- 0,53 (0,21)	- 0,66 (0,27)	- 0,09 (0,85)

Source : Compilation de l'auteur, fondée sur les données issues des enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises.

Remarque : Le score des entreprises non familiales n'est pas indiqué pour le Maroc, en raison du faible nombre d'entreprises concernées.

Le tableau 12 présente une analyse combinée de l'ensemble des variables afin d'obtenir une estimation plus fiable de la variation des valeurs d'indice selon les caractéristiques des entreprises et leurs pratiques environnementales, en comparant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord avec l'Europe et l'Asie centrale. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, les facteurs explicatifs des scores relatifs aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance diffèrent de ceux observés en Europe et en Asie centrale. Les entreprises du secteur de la fabrication de machines et d'équipements y

affichent des performances inférieures à celles des autres secteurs. Les entreprises matures sont moins performantes que les entreprises établies et les jeunes entreprises, tandis que les entreprises de plus grande taille présentent en général de meilleures performances que les petites. Les entreprises dotées d'un conseil d'administration ou d'un conseil de surveillance tendent à obtenir des scores plus élevés, de même que les entreprises familiales.

Tableau 12 Régressions par la méthode des moindres carrés ordinaires – variable dépendante :
indice relatif aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

	Europe et Asie centrale		Moyen-Orient et Afrique du Nord	
	z-score		z-score	
Commerce de gros et de détail	-0,0734	(0,123)	0,0830	(0,0552)
Services liés à la motorisation	–	–	0,0532	(0,0455)
Industrie chimique	–	–	-0,0603	(0,0717)
Construction	0,168	(0,220)	0,0113	(0,0520)
Fabrication de produits métalliques et de produits minéraux non métalliques	-0,102	(0,125)	-0,0371	(0,0514)
Fabrication de machines et d'équipements	-0,0771	(0,127)	-0,143**	(0,0655)
Fabrication de meubles	-0,173	(0,140)	-0,0426	(0,0570)
Textile, habillement et cuir	-0,00131	(0,126)	-0,0542	(0,0512)
Fabrication d'autres produits manufacturés	-0,101	(0,123)	-0,0316	(0,0549)
Industrie alimentaire	-0,125	(0,125)	0,0497	(0,0665)
Industries du pétrole, du plastique et du caoutchouc	-0,271*	(0,140)	-0,0561	(0,0691)
Autres services	-0,0366	(0,123)	0,0395	(0,0504)
Établie (10-20 ans)	-0,0807***	(0,0265)	-0,0970***	(0,0316)
Mature (plus de 20 ans)	-0,120***	(0,0270)	-0,147***	(0,0314)
Moyenne (50-250 employés)	0,0809***	(0,0190)	0,0456	(0,0324)
Grande (plus de 250 employés)	0,376***	(0,0571)	0,204**	(0,0963)
La fonction de direction générale est exercée par une femme	-0,0468***	(0,0172)	–	–
Dispose d'un conseil d'administration ou de surveillance	0,0837***	(0,0185)	0,0533**	(0,0241)
Entreprise familiale	0,0550***	(0,0155)	0,0523**	(0,0261)
Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	0,185***	(0,0308)	–	–
Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	0,0658***	(0,0182)	–	–
Propriété privée nationale	0,0923***	(0,0341)	-0,0164	(0,0614)
Année = 2019	-0,0488	(0,0323)	–	–
Année = 2020	-0,0720*	(0,0413)	0,0461	(0,0411)
Suivi de la consommation d'énergie	0,0191	(0,0158)	0,0443	(0,0277)
On ignore si l'établissement suit sa consommation d'énergie	-0,0547	(0,213)	–	–
Les objectifs stratégiques mentionnent les questions liées à l'environnement ou aux changements climatiques	0,419***	(0,0307)	0,663***	(0,0545)
Dispose d'un responsable chargé des questions environnementales ou climatiques	0,532***	(0,0390)	–	–
Amélioration des systèmes de chauffage et de refroidissement	0,0292	(0,0189)	0,0919**	(0,0370)
Adoption d'une production d'énergie sur site sans incidence sur le climat	0,183***	(0,0281)	0,335***	(0,103)
Modernisation des équipements	0,0647***	(0,0180)	0,0722***	(0,0244)
Gestion de l'énergie	0,151***	(0,0219)	0,0344	(0,0388)
Réduction, recyclage et gestion des déchets	0,135***	(0,0174)	0,153***	(0,0244)
Mesures de lutte contre la pollution atmosphérique	0,336***	(0,0291)	–	–
Modernisation du parc de véhicules, navires ou aéronefs	0,135***	(0,0182)	0,118***	(0,0278)
Amélioration des systèmes d'éclairage	0,0285*	(0,0171)	0,177***	(0,0242)
Autres mesures de lutte contre la pollution	0,308***	(0,0314)	–	–
Mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique	0,0662***	(0,0182)	0,0337	(0,0348)
On ignore si des mesures d'efficacité énergétique ont été adoptées	0,0457	(0,0734)	-0,173*	(0,0903)

Gestion de l'eau	0,198***	(0,0238)	0,438***	(0,0564)
Certification de qualité reconnue au niveau international	0,0935***	(0,0203)	-0,0148	(0,0359)
Certification de qualité en cours d'obtention	0,259**	(0,120)	-0,0881	(0,196)
Utilisation d'une technologie sous licence d'une société à participation étrangère	0,109***	(0,0254)	0,282***	(0,0748)
Stratégie d'entreprise écrite et formalisée	0,0430***	(0,0155)	-0,0632	(0,0492)
Objectifs de consommation d'énergie	0,0852***	(0,0205)	0,168***	(0,0387)
On ignore si des objectifs de consommation d'énergie ont été fixés	0,266	(0,328)	0,204	(0,501)
Les réglementations en matière de santé et d'hygiène ne constituent pas un obstacle	-0,306***	(0,0371)	-0,392***	(0,0719)
Les réglementations en matière de santé et d'hygiène constituent un obstacle mineur	-0,294***	(0,0385)	-0,366***	(0,0705)
Les réglementations en matière de santé et d'hygiène constituent un obstacle modéré	-0,318***	(0,0365)	-0,440***	(0,0680)
Les réglementations environnementales ne constituent pas un obstacle	-0,455***	(0,0340)	-0,270***	(0,0652)
Les réglementations environnementales constituent un obstacle mineur	-0,448***	(0,0349)	-0,258***	(0,0661)
Les réglementations environnementales constituent un obstacle modéré	-0,417***	(0,0337)	-0,332***	(0,0646)
Les réglementations sur la sécurité au travail ne constituent pas un obstacle	-0,543***	(0,0404)	-0,234***	(0,0634)
Les réglementations sur la sécurité au travail constituent un obstacle mineur	-0,544***	(0,0421)	-0,221***	(0,0633)
Les réglementations sur la sécurité au travail constituent un obstacle modéré	-0,531***	(0,0390)	-0,322***	(0,0640)
Société de personnes	–	–	-0,0535	(0,0724)
Société par actions dont les actions ne sont pas négociées ou ne sont négociées que de gré à gré.	0,0697***	(0,0257)	-0,0240	(0,0821)
Entreprise individuelle	0,0600**	(0,0292)	-0,0426	(0,0656)
Société en commandite simple	0,0899**	(0,0366)	-0,00404	(0,0678)
Constante	0,509***	(0,139)	0,238*	(0,136)
Observations	7 715		2 488	
Coefficient de détermination (R ²)	0,594		0,505	

Source : Compilation de l'auteur, fondée sur les données issues des enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises.

Remarque : Les erreurs-types robustes sont entre parenthèses. *** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1

Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et d'une manière semblable à celle observée en Europe et en Asie centrale, certains facteurs sont associés à de meilleurs scores en ce qui concerne les critères ESG. Il s'agit notamment de l'existence d'objectifs stratégiques mentionnant des questions environnementales ou relatives aux changements climatiques ; de la désignation d'un responsable chargé des questions environnementales ou climatiques ; de l'adoption de pratiques

plus respectueuses de l'environnement, telles que l'amélioration des systèmes de chauffage et de refroidissement ou la production d'énergie sur site sans incidence sur le climat. Par ailleurs, bien qu'il subsiste des obstacles liés aux réglementations en matière de santé et d'hygiène, d'environnement et de sécurité au travail, leur incidence sur les indices relatifs aux critères ESG semble moins marquée que celle observée en Europe et en Asie centrale.

4. Les petites et moyennes entreprises engagées dans la lutte contre les changements climatiques : un programme de réforme pour l'Afrique du Nord

L'adoption d'une gouvernance d'entreprise durable est essentielle pour l'Afrique du Nord. La sous-région doit s'engager dans une voie de développement respectueuse des limites planétaires. En effet, une nouvelle voie de développement est une condition préalable à l'adoption effective par les entreprises d'une gouvernance d'entreprise durable.

Il est vrai que les pays d'Afrique du Nord contribuent de manière relativement marginale aux changements climatiques par rapport aux pays ou régions qui émettent le plus de gaz à effet de serre. Ils doivent toutefois accélérer de toute urgence l'adaptation de leurs économies. De plus, ce serait une erreur de séparer l'adaptation de l'atténuation en raison de la convergence des mesures à moyen et long terme dans ces deux domaines.

La sous-région doit évidemment poursuivre son développement économique et social. Bien que l'Afrique du Nord avance bien sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, il reste encore des progrès à faire, et les changements climatiques menacent ces acquis. Cependant, la quête d'une croissance du PIB et le bien-être à long terme ne sont pas nécessairement compatibles lorsque la croissance s'accompagne d'une dégradation de l'environnement.

Il est essentiel pour les pays de la sous-région, et de façon plus générale pour les pays en développement, de s'appuyer sur une nouvelle mesure du bien-être qui aille au-delà de la croissance du PIB et aborde la satisfaction des besoins fondamentaux de manière durable pour tous les citoyens. Cette approche serait mieux adaptée à la définition d'un nouvel indicateur de performance pour les entreprises qui dépasse la simple augmentation des profits et englobe les progrès réalisés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de respect des limites planétaires.

Ce n'est qu'en équilibrant le coût environnemental de la production d'un bien ou d'un service avec sa contribution au bien-être des citoyens que l'on peut mettre en œuvre des politiques publiques appropriées pour responsabiliser les entreprises. Une mesure du bien-être fondée sur des variables autres que le PIB, qui tienne compte des aspirations réelles des citoyens et de ce qui les rend heureux, donnerait plus de sens au rôle des entreprises dans la limitation du réchauffement climatique et de la dégradation de l'environnement.

L'utilisation du PIB comme mesure du bien-être incite les entreprises à rechercher le profit, ce qui empêche de mettre l'accent sur les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette approche centrée

sur le PIB peut occulter la nécessité d'un comportement responsable des entreprises, entravant l'intégration des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance essentiels à un progrès durable et équitable. Il est donc essentiel de concevoir une mesure alternative du bien-être afin de définir un nouvel objectif holistique pour les entreprises, qui englobe une amélioration sociale et environnementale plus générale.

Une vision claire des objectifs à atteindre, à un niveau global, est essentielle. Elle peut être un puissant facteur de motivation pour les individus et les organisations qui souhaitent s'engager dans la lutte contre les changements climatiques, en leur fournissant une justification convaincante. Lorsqu'un objectif est bien défini, il y a plus de chances que les parties prenantes s'engagent à atteindre des objectifs à long terme, même au prix de sacrifices à court terme. Cette approche permet de résoudre efficacement le problème de l'action collective qui entrave souvent les initiatives liées au climat.

De plus, un objectif commun contribue à attirer et à fidéliser les employés, les clients et les investisseurs qui partagent les valeurs de l'organisation. Cela crée une boucle de rétroaction positive dans laquelle l'objectif commun rapproche l'organisation de ses objectifs et peut encourager de manière significative l'action climatique.

Demander aux entreprises dont l'objectif reste avant tout la recherche du profit de réduire leur empreinte environnementale alors qu'il n'existe pas de vision collective d'un avenir économique compatible avec les limites planétaires a peu de chances d'aboutir à des résultats à la hauteur des enjeux et de l'urgence de la crise climatique. À l'échelle mondiale, la mise en œuvre des réglementations

environnementales, sociales et de gouvernance suit actuellement la logique de la croissance verte, qui est de plus en plus remise en question.

L'idée générale est qu'il serait possible, même dans les pays riches, de poursuivre la croissance du PIB tout en encourageant simplement les entreprises à prendre en compte l'impact environnemental de leurs activités. Cependant, les nombreux cas d'écoblanchiment, la dégradation continue de l'environnement et l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone suggèrent qu'une telle approche a peu de chances d'aboutir.

Il est certes nécessaire de mettre en place des mesures incitatives pour les entreprises, notamment une taxe carbone. Cependant, ces mesures ne seront suffisamment efficaces que si elles s'inscrivent dans une nouvelle vision de l'avenir qui conduise à un modèle économique capable de concilier le bien-être des populations et le respect des limites planétaires, tant au niveau local que mondial. Cela vaut aussi bien pour les pays riches que pour les pays en développement, même si les premiers doivent faire un effort beaucoup plus important et urgent pour réduire leur empreinte environnementale.

Pour les pays en développement, et en particulier les pays d'Afrique du Nord, s'engager dès maintenant dans une transformation de leur société – sur les plans économique et social – sera beaucoup moins coûteux que de poursuivre sur la voie empruntée par les pays riches et s'adapter ultérieurement. Comme indiqué plus haut, les changements climatiques sont empreints d'incertitudes et des scénarios catastrophiques ne peuvent être exclus. Il est donc essentiel de se transformer dès maintenant pour garantir la résilience

face à des chocs futurs d'une ampleur potentiellement dévastatrice.

Une approche holistique est nécessaire. L'ensemble du système économique doit se transformer pour s'engager sur la voie d'un développement économique compatible avec les limites planétaires, englobant la demande, le système financier et la gouvernance environnementale au niveau national.

La responsabilité environnementale et sociale d'une entreprise étant étroitement liée à son rôle dans la société, la redéfinition de ce rôle ne peut se faire indépendamment d'un objectif collectif. Il est donc impératif que la transformation de la gouvernance d'entreprise soit aussi efficace que possible du point de vue du bien-être collectif durable. Cette transformation doit s'inscrire dans une nouvelle vision et un nouveau modèle économique.

À cet égard, la première recommandation consiste à construire une vision de l'avenir dotée d'une nouvelle mesure du bien-être et des objectifs à atteindre en harmonie avec les limites planétaires. Cette recommandation est liée à l'objectif 12 et devrait être étroitement liée aux contributions déterminées au niveau national.

À l'heure actuelle, les contributions déterminées au niveau national ne sont pas fondées sur des objectifs de bien-être alignés sur les limites planétaires. Elles reflètent plutôt la capacité prévue des pays, dans le cadre du modèle de développement existant, à atteindre la neutralité carbone. Les contributions déterminées au niveau national sont principalement axées sur les questions liées au climat, en particulier la réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et les stratégies d'adaptation

aux effets des changements climatiques (adaptation). Si ces objectifs sont essentiels, ils ne couvrent qu'une partie des défis environnementaux plus larges pris en compte par le concept de limites planétaires.

Comme on le voit en Afrique du Nord, où se posent des problèmes tels que la dégradation des ressources en eau et des sols, la perte de biodiversité et l'utilisation relativement peu efficace des matériaux pour contribuer au bien-être, il est urgent que la sous-région définisse une nouvelle vision du développement, conforme aux limites planétaires.

Recommandation 1 : *Définir une vision collective au service d'un bien-être durable*

Il convient de définir collectivement une nouvelle vision pour l'avenir, qui inclurait une mesure du bien-être ainsi que de nouveaux « objectifs de bien-être » alignés sur les « limites planétaires locales ». Une approche participative devrait être adoptée, impliquant toutes les parties prenantes (citoyens, entreprises, etc.) afin de parvenir à une compréhension commune des défis et des transformations nécessaires. Il faut pour cela :

- Définir les limites planétaires locales ;
- Définir la durabilité en analysant les effets de l'économie sur l'environnement et en associant la durabilité et les nouveaux objectifs de bien-être ;
- Définir des priorités environnementales, telles que celles qui ont été identifiées dans les sections précédentes du présent rapport : stress hydrique, gestion de la santé des sols et désertification, perte de biodiversité et pollution ;

- Inclure ces priorités dans les rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance, car il est essentiel de comprendre comment l'activité économique affecte ces quatre dimensions si l'on veut renforcer la durabilité et élaborer des politiques publiques appropriées pour aider les entreprises et les inciter à transformer leurs activités.

Les modèles de développement existants doivent être adaptés afin de renforcer la durabilité et d'atteindre de nouveaux objectifs de bien-être. Il est essentiel de réduire l'intensité en matériaux du développement économique pour assurer la durabilité en Afrique du Nord. Cela contribuera également à d'autres dimensions de la durabilité, telles que la gestion de l'eau, la santé des sols, la pollution et la perte de biodiversité. Toutefois, la réduction de l'intensité en matériaux ne peut être réalisée sans établir un nouvel ensemble d'objectifs de bien-être et repenser le modèle économique. Ce processus ne peut être descendant ; il doit s'agir d'un parcours d'apprentissage collectif dans lequel l'État, les entreprises et les citoyens contribuent tous en s'engageant dans une transformation guidée par de nouveaux objectifs de bien-être alignés sur les limites planétaires locales.

Comme indiqué dans la section 2.4.3, bien que les citoyens soient sensibles aux questions environnementales, ils ne leur accordent pas la priorité pour ce qui est des politiques publiques. Ce phénomène n'est pas propre aux pays de la sous-région ; des enquêtes menées dans le monde entier révèlent une dichotomie entre la perception des menaces liées aux changements climatiques et le soutien politique aux stratégies climatiques. Il est donc important que cette nouvelle vision de l'avenir, qui intègre la recherche du bien-

être des citoyens et le respect des limites planétaires, soit étayée par une plus grande prise de conscience et une meilleure compréhension des changements climatiques et de leurs enjeux dans un large éventail de parties prenantes. La recommandation suivante est également liée à l'objectif 12, car la sensibilisation des entreprises et des citoyens à la durabilité est essentielle pour transformer l'économie.

Recommandation 2 : **Sensibiliser davantage les** *acteurs économiques*

Les entreprises et les citoyens manquent souvent d'informations sur les changements climatiques et ont donc besoin d'acquérir des connaissances générales et spécifiques (sectorielles, géographiques, etc.) sur ce phénomène et ses conséquences.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation :

- Il convient de développer et d'organiser des initiatives pédagogiques et des sessions de formation spécialisées axées sur les changements climatiques, leurs conséquences et les pratiques durables. Ces initiatives peuvent être adaptées à divers secteurs et hiérarchies organisationnelles, s'adressant à tous, des employés aux cadres supérieurs. L'accent doit être mis en premier lieu sur la présentation d'arguments commerciaux convaincants en faveur de la durabilité et des avantages de l'atténuation des risques liés au climat.
- Il convient de mettre en avant les exemples réussis d'entreprises qui ont adopté la durabilité et en ont tiré profit. Des études de cas concrets peuvent illustrer de manière

convaincante les avantages et les possibilités offerts par des stratégies commerciales respectueuses du climat.

Dans le domaine de la sensibilisation des citoyens :

- Il faudrait organiser des campagnes d'éducation du public, en utilisant divers médias ;
- Les programmes scolaires devraient intégrer les changements climatiques et des ateliers et des événements communautaires devraient être organisés ;
- L'engagement citoyen devrait être facilité, les initiatives locales soutenues et l'accent mis sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Dans le domaine des partenariats collaboratifs :

- Des partenariats collaboratifs devraient être établis avec des organisations non gouvernementales et des groupes de défense des droits ayant des connaissances spécialisées dans le domaine des changements climatiques.

Les pays ne doivent pas attendre la mise en œuvre intégrale de la recommandation 1, car ce sera peut-être un processus long, d'autant plus qu'il nécessite une approche participative et inclusive. Dans l'intervalle, il sera possible d'obtenir des résultats rapides en encourageant les entreprises à commencer à transformer leur gouvernance afin d'intégrer leur impact environnemental. Il convient toutefois de noter que la recommandation 1 est cruciale pour deux raisons : premièrement, pour favoriser la transformation de la gouvernance d'entreprise à un niveau qui

influe de manière significative sur l'impact environnemental des activités humaines ; et deuxièmement, pour jeter les bases d'une nouvelle économie centrée sur une « nouvelle entreprise ». La recommandation 1 ouvre ainsi la voie à l'émergence d'un nouveau rôle pour les entreprises, fondé sur une finalité qui s'intègre harmonieusement dans un nouveau modèle économique.

Cette question dépasse largement le cadre du présent document. Ce qui suit porte sur les conditions d'une transformation rapide de la gouvernance d'entreprise, indépendamment de la recommandation 1. Cependant, plus les propositions énoncées dans cette recommandation seront rapidement mises en œuvre, plus cette transformation se fera vite et sera mieux adaptée aux défis climatiques, entre autres. La gouvernance d'entreprise dépend de l'objectif de l'entreprise, c'est-à-dire de son rôle dans la société, qui dépend à son tour du type d'économie.

Par exemple, dans une économie de « croissance verte » régie par les règles du « capitalisme vert », la gouvernance d'entreprise durable est une tentative de concilier la maximisation des profits pour les actionnaires et la minimisation de l'impact environnemental de l'entreprise. Dans une économie qui transcende les objectifs de croissance, l'essence même de la gouvernance durable subit une transformation fondamentale, car la mission principale des entreprises est repensée. Dans ce nouveau paradigme, la mission des entreprises va bien au-delà de la recherche du profit et englobe un engagement plus large en faveur de la responsabilité sociale et environnementale. Ces entreprises se consacrent à la création de valeur d'une manière à la fois écologique et

socialement avantageuse sur le plan social.

Cette évolution donne une plus grande place à la responsabilité sociale des entreprises, en mettant fortement l'accent sur l'harmonisation des besoins et des intérêts des différentes parties prenantes, notamment les clients, les employés et la communauté au sens large, dans les stratégies et les actions des entreprises. Dans cette optique, les principes de l'économie circulaire revêtent une importance capitale, stimulant les efforts en faveur de l'optimisation des ressources et de la réduction des déchets. L'innovation est stratégiquement orientée vers le développement de solutions qui répondent aux enjeux mondiaux critiques, notamment les changements climatiques et la raréfaction des ressources. Cette approche est ancrée dans la gouvernance éthique et la transparence, renforçant la responsabilité et favorisant la confiance entre toutes les parties prenantes.

En fin de compte, ce rôle redéfini des entreprises dans une économie qui équilibre la croissance avec d'autres objectifs consiste à favoriser la résilience, à permettre l'adaptation et à promouvoir le développement inclusif, le tout dans le but de contribuer à un système durable dans lequel l'économie est alignée sur la conservation de l'environnement.

Pour qu'une entreprise s'engage sur la voie de la durabilité, elle doit soit y voir un intérêt financier (par exemple, en produisant des biens qui contribuent à atténuer les effets des changements climatiques), soit y être contrainte par la nécessité de s'adapter à de nouvelles réglementations ou à l'évolution des conditions du marché (par exemple, un changement dans les préférences des

clients). Une gouvernance d'entreprise durable est essentielle pour qu'une entreprise puisse se doter des capacités nécessaires pour transformer son modèle économique, s'adapter et renforcer sa résilience face aux nouvelles conditions induites par les changements climatiques.

Comme indiqué à la section 3.2.4, il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les petites et moyennes entreprises peuvent ne pas adopter de modèles de gouvernance durable, notamment le coût de l'adoption de nouveaux modèles ou l'accès à l'information.

Une enquête qualitative menée auprès de 12 entreprises marocaines ayant obtenu le label de responsabilité sociale des entreprises révèle que ces dernières reconnaissent l'importance de la gestion environnementale et la nécessité d'orienter leurs investissements vers des initiatives environnementales durables. Les personnes interrogées ont souligné le rôle essentiel de la responsabilité sociale des entreprises et l'urgence qu'il y avait à préserver l'environnement pour les générations futures. Elles ont également mis en avant des avantages financiers et stratégiques liés aux pratiques environnementales durables, comme la réduction des coûts et l'amélioration de la réputation de la marque. Néanmoins, elles se heurtent à des obstacles tels que la rareté des ressources et les pressions concurrentielles. L'enquête indique qu'il est nécessaire d'étudier différentes pistes pour financer les investissements environnementaux et sensibiliser les parties prenantes à la pertinence des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance. En outre, la pression concurrentielle pour maintenir la rentabilité pourrait potentiellement limiter

la capacité à allouer des investissements à des pratiques environnementales durables.

Ces obstacles mettent en évidence l'incapacité du marché à lutter seul contre les changements climatiques. Le marché souffre de nombreuses imperfections qui l'empêchent d'inciter efficacement les entreprises à se transformer. Les inefficacités du marché dans la lutte contre les changements climatiques découlent de plusieurs problèmes économiques importants. Les externalités négatives de la pollution entraînent des émissions excessives de gaz à effet de serre. La nature de bien public d'un climat stable crée un problème de parasitisme, car les bénéfices des efforts d'atténuation sont partagés à l'échelle mondiale, ce qui réduit les incitations individuelles à agir. Les marchés, axés sur les gains à court terme, négligent les avantages futurs des actions climatiques, ce qui conduit à un sous-investissement dans les solutions à long terme. L'asymétrie de l'information sur les risques climatiques et les stratégies d'atténuation conduit à des prises de décision sous-optimales. Les imperfections des marchés financiers entravent le financement des technologies durables, tandis que les marchés axés sur la maximisation des profits à court terme négligent la durabilité environnementale à long terme. Les incertitudes réglementaires et politiques, tant au niveau local que mondial, dissuadent davantage les investissements dans les initiatives écologiques, soulignant la nécessité d'une intervention gouvernementale globale et d'une coopération mondiale.

Le rôle de l'État est donc crucial pour encourager et faciliter l'adoption de pratiques de gouvernance durable. Par exemple, l'intégration de normes de

durabilité dans les réglementations publiques et l'imposition de ces normes comme preuve de la diligence des entreprises en matière de durabilité constituent une approche stratégique. Les incitations économiques à l'adoption de pratiques de gouvernance durable devraient être complétées par des mesures politiques visant à réduire les difficultés rencontrées par les petites et moyennes entreprises pour s'adapter aux risques climatiques. La capacité d'adaptation de ces entreprises est fortement influencée par l'environnement commercial externe, en particulier en ce qui concerne l'accès au financement, les contraintes d'accès aux marchés et aux technologies, la disponibilité de services d'information spécifiques au climat et les inefficacités prévalant sur le marché.

Une série de propositions complémentaires sont présentées ci-après pour la mise en place d'un environnement incitatif pour l'adoption d'une gouvernance d'entreprise durable.

Recommandation 3 : Favoriser l'émergence d'un système de mesure de l'impact environnemental

Mesurer l'impact environnemental des entreprises est essentiel pour favoriser la durabilité. Il est essentiel de développer des méthodologies et des outils permettant d'évaluer en permanence l'impact des entreprises sur des dimensions aussi importantes que l'eau, les sols, la biodiversité et la pollution. L'État joue un rôle essentiel en apportant un soutien public à l'élaboration, à l'adoption et à la diffusion de ces méthodologies et outils au sein de l'économie, en particulier pour aider les petites entreprises qui peuvent manquer des compétences et des ressources nécessaires.

Recommandation 4 : Mettre en place des incitations commerciales pour promouvoir la durabilité

Des incitations commerciales devraient être mises en place pour promouvoir la durabilité, tant du côté de la demande que de celui de l'offre.

Du côté de la demande

- Élaborer une mesure et des indicateurs de durabilité sur la base de la recommandation 1 ;
- Réduire la taxe sur la valeur ajoutée des marchandises sur la base de la valeur de ces indicateurs ;
- Développer des marchés publics verts en privilégiant l'achat de biens et de services durables et en prévoyant un accès préférentiel aux entreprises qui respectent certaines normes environnementales, telles que les certifications. Cela pourrait permettre l'émergence d'un marché pour les produits verts, incitant les entreprises à développer et à offrir des biens et services durables.

Du côté de l'offre

- Intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les institutions bancaires et financières au moyen de rapports obligatoires et d'évaluations des risques ;
- Ajuster les exigences de fonds propres pour favoriser les investissements verts, effectuer des tests de résistance face aux risques climatiques et intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans les examens prudentiels ;

- Fixer des normes pour les produits verts et offrir des conseils en matière d'investissement durable en vue d'une adéquation des banques avec les objectifs de durabilité ;
- Mettre en place des incitations financières et des subventions pour encourager les entreprises à adopter des pratiques durables ;
- Offrir une aide financière et un renforcement des capacités aux petites et moyennes entreprises pour les aider à adopter une gouvernance durable ;
- Offrir des allègements fiscaux, des aides ou des subventions aux entreprises qui investissent dans les énergies renouvelables, les technologies économes en énergie ou d'autres initiatives durables, telles que les crédits d'impôt à l'investissement pour l'énergie solaire et éolienne existant aux États-Unis ;
- Conditionner le montant de certaines aides d'État à des indicateurs de durabilité.

Recommandation 5 : Fixer le cap pour les entreprises

Chaque gouvernement doit établir une feuille de route avec des objectifs clairs pour parvenir à une transition durable. Cette feuille de route doit permettre aux entreprises de planifier et de prendre des décisions en ce qui concerne l'investissement, la production et d'autres activités. Les entreprises ont besoin d'une orientation claire et doivent bien comprendre l'évolution de l'économie.

Les gouvernements devraient associer les entreprises aux stratégies nationales afin de faire converger leurs efforts et les objectifs nationaux d'adaptation. Il est également important d'éviter les changements fréquents de politique, qui

créent de l'incertitude et empêchent les acteurs économiques de s'engager pleinement dans la transition vers la durabilité.

Par exemple, comme indiqué à la section 2.4, les économies nord-africaines ont une marge de progression considérable en matière d'efficacité des matériaux. Si les gouvernements décident d'améliorer les performances de leurs économies dans ce domaine, ils enverront un signal fort au secteur privé, en lui fournissant une orientation claire à suivre. C'est aussi un élément crucial compte tenu du problème de la pénurie d'eau. Un signal fort devrait être envoyé aux entreprises et aux citoyens afin d'inciter l'ensemble de l'économie à utiliser l'eau de manière plus efficace. Pour les entreprises, cela pourrait prendre la forme d'une exigence explicite et obligatoire dans toute réglementation environnementale, sociale et de gouvernance.

Tout cela renforce la nécessité de définir une vision commune de l'avenir et de concevoir un nouveau modèle de développement économique et social pour y parvenir. Cette recommandation est importante car elle fait en sorte que les objectifs du gouvernement soient alignés sur les efforts de transformation que les entreprises doivent fournir

Recommandation 6 : Renforcer la capacité des entreprises à s'engager dans la transition vers la durabilité

Le soutien apporté aux entreprises pour leur permettre de s'engager dans la transition vers la durabilité peut prendre plusieurs formes, notamment :

- Fournir aux entreprises des outils complets d'évaluation et de gestion des risques, y compris la modélisation des risques climatiques et l'évaluation de la vulnérabilité, afin qu'elles puissent intégrer ces considérations dans leur planification stratégique ;
- Soutenir le développement d'un système d'outils climatiques permettant aux entreprises de mesurer et de communiquer leurs impacts, et d'intégrer ces outils dans leur planification stratégique et leur gestion des risques ;
- Fournir une assistance technique et des services de conseil pour aider les entreprises à comprendre les impacts climatiques et à s'y préparer efficacement, notamment en organisant des ateliers de renforcement des capacités et des programmes de formation axés sur la science du climat, l'évaluation des impacts et les stratégies d'adaptation ;
- Encourager l'adoption de certifications de performance

environnementale telles que la certification ISO 14001, la norme «Zero Waste to Landfill» (Aucun déchet envoyé dans les décharges) de Carbon Trust et la norme «Cradle to Cradle Certified» (Certifié de la production au recyclage) ;

- Créer des plateformes collaboratives de partage des connaissances afin de faciliter l'apprentissage entre pairs et de favoriser la résolution collective des problèmes dans le cadre des efforts d'adaptation
- Soutenir la recherche-développement dans le domaine des technologies d'adaptation aux changements climatiques, en donnant accès aux données et informations climatiques essentielles ;
- Développer des partenariats public-privé pour des projets d'adaptation spécifiques ;
- Encourager les efforts de coopération entre les entreprises, les organismes

gouvernementaux et les organisations de la société civile afin d'atteindre des objectifs environnementaux communs, en favorisant la participation des parties prenantes concernées à la prise de décisions environnementales et à l'élaboration des politiques publiques ;

- Soutenir le développement d'infrastructures résilientes aux changements climatiques et le renforcement de la résilience des chaînes d'approvisionnement afin d'améliorer encore la capacité des entreprises à résister et à s'adapter aux perturbations climatiques.

Comme l'ont déjà fait de nombreux pays, il est possible de créer des « entités de développement durable » afin de promouvoir des pratiques durables auprès des entreprises ou des particuliers (voir encadré 4).

Encadré 4 Exemples d'entités de développement durable

Au Brésil, l'Institut Ethos, une organisation à but non lucratif, a joué un rôle déterminant dans la promotion du développement durable. L'Institut propose des formations et un soutien aux entreprises qui souhaitent mettre en œuvre des programmes de développement durable. Le Gouvernement brésilien a mis en œuvre plusieurs initiatives en matière de développement durable, notamment un plan national pour des modes de production et de consommation durables et une politique nationale de lutte contre les changements climatiques.

Comme souligné dans la section 3.3, les pratiques et réglementations environnementales, sociales et de gouvernance restent peu développées en Afrique du Nord, malgré l'importance cruciale de cette question. Il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre d'un cadre juridique efficace et d'accroître considérablement la diffusion des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance au sein des entreprises.

Recommandation 7 : Accélérer la diffusion et l'adoption de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance

La diffusion et l'adoption des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance peuvent être accélérées par :

Le rôle des grandes entreprises est particulièrement important, et les pays d'Afrique du Nord peuvent s'inspirer des pratiques de plus en plus développées à l'échelle mondiale (voir encadré 5).

Encadré 5 Exemples du rôle joué par de grandes entreprises pour promouvoir des pratiques durables chez leurs fournisseurs

Développée par la société énergétique ENI, Open-es est une plateforme numérique accessible à tous, conçue pour aider les entreprises à mesurer et à communiquer leurs données en matière de développement durable dans un format standardisé et partageable. Cette plateforme intègre également une fonctionnalité de réseau social, facilitant ainsi de nouvelles opportunités de partenariat tout au long des chaînes d'approvisionnement. Open-es a attiré plus de 4 000 entreprises de 76 pays, les petites et moyennes entreprises représentant 80 % de ses membres.

Ikea collabore avec ses fournisseurs pour favoriser la mise en place de chaînes d'approvisionnement durables en aidant les petites et moyennes entreprises à obtenir de l'énergie renouvelable grâce à la négociation collective d'accords sur l'énergie propre pour des groupes de fournisseurs. Ikea exige de tous ses fournisseurs qu'ils adhèrent à un code de conduite inspiré des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, qui établit des lignes directrices strictes en matière d'environnement, de conditions sociales et de travail. En outre, Ikea utilise un « modèle en escalier » pour aider ses fournisseurs à améliorer continuellement leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance.

Le Pacte mondial des Nations Unies, l'initiative mondiale la plus importante en matière de développement durable des entreprises, s'engage à soutenir les petites et moyennes entreprises par le biais de ses réseaux locaux, présents dans 69 pays. Ces réseaux sont bien placés pour aider les entreprises à comprendre les principes de la responsabilité sociale des entreprises dans des contextes nationaux, culturels et linguistiques divers. La stratégie d'engagement du Pacte mondial envers les petites et moyennes entreprises vise à développer des ressources et des programmes sur mesure, adaptés aux besoins et aux intérêts spécifiques de ces entreprises.

Il est important d'adopter dès le départ des pratiques exemplaires pour la conception des politiques de divulgation environnementale et d'aligner leur contenu sur les conditions locales ou, comme l'indique la recommandation 1, sur les limites planétaires locales.

La Société financière internationale (SFI) a identifié cinq critères pour des politiques de divulgation environnementale de haute qualité³² :

- L'intégrité environnementale, qui traite des informations financières liées à la durabilité ainsi que des impacts sur les personnes et la planète, avec une approche environnementale holistique ;
- La matérialité, qui met l'accent sur les informations pertinentes pour les investisseurs et autres parties prenantes ;
- L'exhaustivité, qui fournit une image complète de la performance environnementale de l'entreprise ;
- La clarté, grâce à laquelle les informations sont présentées de manière claire et compréhensible ;

- La comparabilité, qui permet des comparaisons significatives de la performance environnementale dans le temps et entre les entreprises.

La SFI propose un cadre comprenant les six étapes suivantes afin d'aider les régulateurs à formuler de meilleures politiques en ce qui concerne la divulgation environnementale :

- Lier les activités réglementaires initiales à la publication d'informations par le biais d'exigences obligatoires en matière de divulgation ;
- Formuler des indicateurs clés en les alignant sur les normes et cadres de divulgation reconnus à l'échelle mondiale ;
- Développer une taxonomie des risques et opportunités environnementaux ;
- Mettre en place un processus d'assurance indépendante des informations découlant de divulgations environnementales ;
- Développer un processus de suivi et de respect des exigences en matière de divulgation environnementale ;

32 Société financière internationale (SFI), IFC ESG Guidebook (en anglais).

- Mettre en place un processus d'amélioration continue des exigences en matière de divulgation environnementale.

Bien qu'il n'existe pas de processus unique pour l'élaboration des politiques, ces étapes peuvent aider les régulateurs à formuler de meilleures politiques.

En conclusion, les pays de la sous-région doivent reconnaître que le développement durable est impossible sans une révision en profondeur de leurs stratégies de développement économique. Cette révision doit s'appuyer sur une nouvelle mesure du bien-être et fixer des objectifs qui respectent les limites planétaires locales. Une nouvelle vision de l'avenir est essentielle, une vision qui harmonise les politiques publiques et inclut toutes les parties prenantes. Cette vision redéfinira le rôle et la fonction des entreprises dans le processus de développement, en faisant d'elles des instruments permettant d'atteindre de nouveaux objectifs de bien-être. Une telle transformation de la gouvernance d'entreprise est cruciale pour que les entreprises contribuent véritablement à la durabilité.

Annexe

A1. Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise peut être définie de différentes manières, mais, en termes simples, il s'agit du système par lequel les entreprises sont surveillées, gérées et contrôlées. Elle fait souvent référence à la manière dont les sociétés sont dirigées et contrôlées, les administrateurs et les cadres supérieurs guidant l'entreprise à travers les défis afin d'atteindre ses objectifs. La gouvernance d'entreprise est cruciale, car elle contribue à élaborer et à affiner les lois, les réglementations et les contrats qui régissent les activités d'une entreprise. Elle garantit les droits des actionnaires, concilie les intérêts des parties prenantes et des dirigeants, et maintient la transparence. Ce cadre permet à toutes les parties de remplir leurs responsabilités, contribuant ainsi à la croissance et à la création de valeur de l'entreprise.

La gouvernance d'entreprise et les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont de plus en plus étroitement liés, tous deux visant à améliorer la gestion des entreprises et leur impact positif. Cette intégration a conduit à la mise en place de réglementations officielles et de lignes directrices auto-imposées par les entreprises, qui choisissent souvent de suivre des normes en matière de responsabilité environnementale et d'engagement des parties prenantes. Si beaucoup considèrent cela comme une évolution positive, d'autres estiment que des lois plus strictes sont nécessaires pour obliger les entreprises à s'attaquer activement à des problèmes mondiaux aussi importants que le changement

climatique. Certains experts estiment que la gouvernance d'entreprise renforce les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance en fournissant une base solide de principes. D'autres soulignent toutefois une différence importante : les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont davantage axés sur les valeurs et l'impact externe, tandis que la gouvernance d'entreprise concerne les règles et la structure internes³³.

Différentes théories et mécanismes sous-jacents sont couramment utilisés pour expliquer la gouvernance d'entreprise en matière de durabilité environnementale. Parmi les principales théories, on peut citer :

- La théorie de l'agence, qui souligne que des objectifs contradictoires au sein des entreprises peuvent dissuader les dirigeants de donner la priorité à la durabilité environnementale, en raison des coûts initiaux que cela implique ;
- La théorie de la dépendance vis-à-vis des ressources, qui postule que la durabilité peut réduire la dépendance des entreprises vis-à-vis des ressources externes, favorisant ainsi leur viabilité à long terme ;
- La théorie des échelons supérieurs, qui suggère que les valeurs et les expériences des cadres supérieurs ont un impact significatif sur les initiatives de durabilité d'une entreprise ;
- La théorie institutionnelle, qui note que les entreprises sont façonnées

33 Alan Gutterman, "Sustainability and corporate governance, 27 juin 2023. Disponible à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4493058> (en anglais).

par des normes et des attentes institutionnelles externes.

Ces théories expliquent la manière dont la durabilité environnementale est gérée dans les entreprises, facilitant ainsi l'intégration de la durabilité dans les processus décisionnels³⁴. Les structures de propriété jouent un rôle crucial dans l'élaboration des initiatives de durabilité environnementale des entreprises. Différents types de propriétaires – notamment les propriétaires d'entreprises familiales, l'État et les investisseurs institutionnels – influencent la stratégie, l'engagement environnemental et l'établissements de rapports des entreprises de différentes manières. Les

différents types de propriété influencent les résultats en matière de durabilité de manière distincte. Par exemple, l'engagement de la famille dans les entreprises familiales favorise des stratégies environnementales proactives, tandis que les actionnaires minoritaires peuvent entraver la divulgation d'informations environnementales. La concentration de la propriété ne garantit pas nécessairement de meilleures performances environnementales, en raison des coûts potentiels. Les investisseurs institutionnels, tels que les gestionnaires d'actifs, peuvent également avoir un impact sur les résultats en matière de durabilité.

A2. Méthodologie d'évaluation environnementale, sociale et de gouvernance

Pour élaborer l'indicateur composite de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance des entreprises, un processus minutieux a été mis en place, comprenant les étapes suivantes :

- (1). Analyse de l'enquête. L'ensemble du questionnaire de l'enquête sur les entreprises de la Banque mondiale (World Bank Enterprise Survey), comprenant plus de 200 questions, a été examiné. Les questions relatives aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ont été identifiées et classées dans leurs sous-piliers respectifs : environnement, social ou gouvernance.
- (2). Réduction du nombre de questions. Le nombre de questions a été ramené à 60, en appliquant des critères spécifiques. Des questions ont été exclues si elles comportaient un nombre important de données manquantes (plus de 40 %), souvent

en raison de l'éligibilité sectorielle, ou si elles présentaient une redondance en étant fortement corrélées à d'autres variables.

- (3). Analyse factorielle. Les sous-piliers et piliers ont été calculés à l'aide d'une analyse factorielle de données mixtes, tenant compte à la fois d'éléments qualitatifs et quantitatifs. Cette approche a permis d'assurer une évaluation complète des diverses pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- (4). Création d'un indicateur composite. L'indicateur composite global, appelé indice environnemental, social et de gouvernance, a été dérivé à l'aide d'une analyse des composantes principales. Grâce à cette méthode, les différents sous-piliers et piliers ont été synthétisés en un indice cohérent, offrant une représentation holistique de la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance des entreprises.

34 Ruth Aguilera et al., "The corporate governance of environmental sustainability: a review and proposal for more integrated research", *Journal of Management*, vol. 47, No 6 (2021).

(5). Contrôles de robustesse. Des contrôles de robustesse supplémentaires, notamment l'utilisation de matrices de corrélation, ont été effectués afin de valider l'intégrité de l'indice environnemental, social et de gouvernance construit, garantissant ainsi sa fiabilité et sa précision dans la prise en compte

des multiples dimensions des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises.

Les variables utilisées dans l'étude sont répertoriées dans le tableau A1.

Tableau A1 Liste des variables utilisées

A3. Économétrie

Les relations entre divers facteurs et les critères relatifs aux questions d'environnement, de société et de

gouvernance au niveau mondial sont examinées dans le tableau A2.

Tableau A2 Régressions globales portant sur les indices relatifs aux questions d'environnement, de société et de gouvernance : analyse de l'ensemble des entreprises de tous les pays inclus dans les enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises

	(1)		(2)	
Commerce de gros et de détail	-0,0522*	(0,0299)	0,0360	(0,0223)
Fabrication de produits métalliques et de produits minéraux non métalliques	0,119***	(0,0347)	-0,0186	(0,0236)
Fabrication d'autres produits manufacturés	0,163***	(0,0297)	-0,0146	(0,0207)
Industrie alimentaire	0,222***	(0,0379)	-0,0164	(0,0281)
Autres services	0,102***	(0,0287)	0,0530***	(0,0204)
Entreprises en croissance (5-10 ans)	0,108***	(0,0310)	0,141***	(0,0213)
Entreprises établies (10-20 ans)	0,0305	(0,0187)	0,0477***	(0,0127)
Petites entreprises (10-50 employés)	0,135***	(0,0176)	0,0177	(0,0124)
Entreprises moyennes (50-250 employés)	0,445***	(0,0257)	0,0767***	(0,0188)
Grandes entreprises (plus de 250 employés)	0,928***	(0,0683)	0,358***	(0,0525)
Entreprises familiales	0,155***	(0,0216)	0,0749***	(0,0160)
Part du capital détenue par des personnes, des entreprises ou des organisations nationales privées	0,000157	(0,000648)	-0,000405	(0,000509)
Part du capital détenue par des personnes, des entreprises ou des organisations étrangères privées	0,000174	(0,000815)	-0,00211***	(0,000617)
Part du capital détenue par l'État ou le gouvernement	0,000152	(0,00170)	-0,00139	(0,00135)
L'entreprise dispose d'un conseil d'administration ou d'un conseil de surveillance	0,299***	(0,0215)	0,0792***	(0,0147)
La fonction de direction générale est exercée par une femme	-0,0920***	(0,0249)	-0,0389**	(0,0177)
Pourcentage de l'entreprise détenu par le propriétaire principal ou par le groupe de propriétaires principal	-0,000539	(0,000449)	-0,000207	(0,000327)
Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	0,247***	(0,0332)	0,159***	(0,0256)
Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	0,0397*	(0,0233)	0,0617***	(0,0172)
Europe et Asie centrale	-0,406***	(0,0952)	-0,488***	(0,0875)
Moyen-Orient et Afrique du Nord	-0,860***	(0,0987)	-0,619***	(0,0907)

L'établissement fait partie d'une entreprise comptant plusieurs établissements	0,153***	(0,0360)	0,0762***	(0,0268)
Année = 2019	-0,0565	(0,0438)	-0,0599*	(0,0323)
Année = 2020	-0,272***	(0,0509)	-0,0839**	(0,0362)
L'établissement contrôle sa consommation d'énergie			0,0337**	(0,0142)
On ignore si l'établissement contrôle sa consommation d'énergie			-0,0988	(0,195)
Les objectifs stratégiques mentionnent les questions liées à l'environnement ou aux changements climatiques			0,360***	(0,0265)
L'établissement dispose d'un responsable chargé des questions environnementales ou climatiques			0,479***	(0,0361)
Les clients exigent des certifications ou le respect de normes environnementales			0,435***	(0,0298)
Amélioration des systèmes de chauffage et de refroidissement			0,0395**	(0,0159)
Adoption d'une production d'énergie sur site sans incidence sur le climat			0,204***	(0,0286)
Modernisation des équipements			0,0551***	(0,0143)
Gestion de l'énergie			0,115***	(0,0186)
Réduction, recyclage et gestion des déchets			0,114***	(0,0141)
Mesures de lutte contre la pollution atmosphérique			0,335***	(0,0274)
Modernisation du parc de véhicules, navires ou aéronefs			0,126***	(0,0148)
Amélioration des systèmes d'éclairage			0,0616***	(0,0167)
Autres mesures de lutte contre la pollution			0,306***	(0,0308)
Mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique			0,0284*	(0,0157)
On ignore si des mesures d'efficacité énergétique ont été adoptées			-0,0504	(0,0581)
Gestion de l'eau			0,215***	(0,0212)
Certification de qualité reconnue au niveau international			0,0365**	(0,0171)
Certification de qualité en cours d'obtention			0,116	(0,0985)
Utilisation d'une technologie sous licence d'une société à participation étrangère			0,138***	(0,0268)
Stratégie d'entreprise écrite et formalisée			0,0137	(0,0144)
Objectifs de consommation d'énergie			0,0852***	(0,0179)
On ignore si des objectifs de consommation d'énergie ont été fixés			0,245	(0,296)
Les réglementations en matière de santé et d'hygiène ne constituent pas un obstacle			-0,360***	(0,0456)
Les réglementations en matière de santé et d'hygiène constituent un obstacle mineur			-0,330***	(0,0444)
Les réglementations en matière de santé et d'hygiène constituent un obstacle modéré			-0,362***	(0,0410)
Les réglementations environnementales ne constituent pas un obstacle			-0,387***	(0,0313)
Les réglementations environnementales constituent un obstacle mineur			-0,367***	(0,0340)
Les réglementations environnementales constituent un obstacle modéré			-0,382***	(0,0299)
Les réglementations sur la sécurité au travail ne constituent pas un obstacle			-0,474***	(0,0393)
Les réglementations sur la sécurité au travail constituent un obstacle mineur			-0,492***	(0,0372)

Les réglementations sur la sécurité au travail constituent un obstacle modéré			-0,516***	(0,0342)
Société par actions dont les actions ne sont pas négociées ou ne sont négociées que de gré à gré	0,0623**	(0,0315)	0,0388	(0,0239)
Entreprise individuelle	0,0445	(0,0341)	0,0168	(0,0251)
Société en commandite simple	0,141***	(0,0401)	0,0555*	(0,0300)
Constante	-0,0410	(0,127)	0,887***	(0,119)
Observations	10 727		10 521	
Coefficient de détermination (R ²)	0,171		0,589	

Note : Les erreurs-types robustes sont entre parenthèses. *** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1

Source : Compilation de l'auteur.

Les entreprises des secteurs de l'industrie alimentaire et de la métallurgie, d'autres secteurs manufacturiers ainsi que de certains secteurs de services présentent des scores plus élevés pour l'indice relatif aux questions d'environnement, de société et de gouvernance, tandis que les entreprises du commerce de gros et de détail affichent des scores plus faibles. Par ailleurs, la taille de l'entreprise présente une corrélation positive avec le score pour cet indice, ce qui indique que les grandes entreprises tendent à obtenir de meilleures performances en ce qui concerne les questions d'environnement, de société et de gouvernance. Cela peut tenir au fait que les petites entreprises se heurtent à des obstacles plus importants lorsqu'elles s'efforcent d'adopter des pratiques relatives à ces questions. Fait surprenant, la présence d'une femme à la tête de l'entreprise n'est pas associée à de meilleures performances en ce qui concerne les questions d'environnement, de société et de gouvernance.

Les coefficients obtenus pour l'Europe et l'Asie centrale, d'une part, et pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, d'autre part, mettent en évidence une corrélation nettement négative avec les scores relatifs aux questions d'environnement, de société et de gouvernance, ce qui indique que les entreprises situées dans ces régions présentent généralement des performances plus faibles. L'adoption

de diverses mesures environnementales, telles que la lutte contre la pollution atmosphérique, la gestion des déchets et les stratégies d'efficacité énergétique, est positivement corrélée aux scores relatifs aux questions d'environnement, de société et de gouvernance, ce qui souligne l'importance des initiatives environnementales pour les performances des entreprises à l'échelle mondiale. Par ailleurs, les difficultés rencontrées à tous les niveaux en ce qui concerne les réglementations en matière de santé et d'hygiène, d'environnement et de sécurité au travail sont systématiquement associées à des scores plus faibles pour l'indice relatif aux questions d'environnement, de société et de gouvernance, quel que soit le type d'entreprise.

Comme on pouvait s'y attendre, la présence de certaines structures de gouvernance, telles qu'un conseil d'administration ou un conseil de surveillance, présente systématiquement une corrélation positive avec le score relatif aux questions d'environnement, de société et de gouvernance. L'existence d'un système de gouvernance structuré contribue ainsi positivement aux performances des entreprises. Ces relations se vérifient également lorsque les régressions sont calculées par catégorie de revenu (voir tableau A3).

Tableau A3 Régressions par la méthode des moindres carrés ordinaires, par catégorie de revenus
– variable dépendante : indice relatif aux questions d’environnement, de société et de gouvernance

	Pays à revenu élevé		Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure		Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	
	Score Z		Score Z		Score Z	
Commerce de gros et de détail	-0,175***	(0,0489)	-0,201***	(0,0600)	0,130**	(0,0627)
Fabrication de produits métalliques et de produits minéraux non ferreux	0,117*	(0,0616)	-0,118	(0,0775)	0,163***	(0,0522)
Fabrication d'autres produits manufacturés	0,0212	(0,0487)	0,112*	(0,0607)	0,234***	(0,0604)
Industrie alimentaire	0,143**	(0,0643)	0,0492	(0,0761)	0,286***	(0,0645)
Autres services	-0,0134	(0,0502)	-0,00552	(0,0590)	0,215***	(0,0489)
Entreprises en croissance (5-10 ans)					0,184***	(0,0515)
Entreprises établies (10-20 ans)	0,0188	(0,0624)	-0,0669	(0,0505)	0,0161	(0,0342)
Entreprises matures (plus de 20 ans)	-0,0492	(0,0599)	-0,0769	(0,0525)		
Petites entreprises (10-50 employés)	0,132***	(0,0296)	0,201***	(0,0344)	0,109***	(0,0278)
Entreprises moyennes (50-250 employés)	0,510***	(0,0427)	0,502***	(0,0470)	0,379***	(0,0434)
Grandes entreprises (plus de 250 employés)	0,956***	(0,0978)	0,843***	(0,0844)	1,017***	(0,161)
Entreprises familiales	0,0538*	(0,0321)	0,216***	(0,0339)	0,191***	(0,0466)
Part du capital détenue par des personnes, des entreprises ou des organisations nationales privées	-0,00475**	(0,00185)	0,000449	(0,00221)	0,000617	(0,000692)
Part du capital détenue par des personnes, des entreprises ou des organisations étrangères privées	-0,00458**	(0,00195)	-0,000556	(0,00237)	0,00106	(0,00144)
Part du capital détenue par l'État ou le gouvernement	0,00167	(0,00432)	-0,00496*	(0,00258)	0,0218***	(0,00516)
L'entreprise dispose d'un conseil d'administration ou d'un conseil de surveillance	0,303***	(0,0340)	0,259***	(0,0444)	0,334***	(0,0410)
Pourcentage de l'entreprise détenu par le propriétaire principal ou par le groupe de propriétaires principal	0,000162	(0,000612)	-0,000117	(0,000747)	-0,00135	(0,00107)
Europe et Asie centrale					-0,368***	(0,0997)
Moyen-Orient et Afrique du Nord	-0,229***	(0,0706)	-0,436***	(0,0498)	-0,785***	(0,125)
Année = 2019	-0,259***	(0,0724)	0,0854	(0,0541)	0,0350	(0,232)
Année = 2020	-0,309***	(0,0916)	-0,121	(0,0841)	-0,209	(0,238)
L'établissement fait partie d'une entreprise comptant plusieurs établissements	0,151***	(0,0437)				

Société par actions dont les actions ne sont pas négociées ou ne sont négociées que de gré à gré.	0,0362	(0,0487)	-0,0556	(0,0611)	0,0615	(0,0617)
Entreprise individuelle	-0,0178	(0,0563)	-0,0345	(0,0686)	0,0999	(0,0632)
Société en commandite simple	0,254***	(0,0660)	-0,152**	(0,0752)	0,0349	(0,0652)
Constante	0,347	(0,214)	-0,329	(0,234)	-0,00502	(0,252)
Observations	4 026		3 013		3 693	
Coefficient de détermination (R ²)	0,173		0,142		0,223	

Source : Compilation de l'auteur.

Note : Les erreurs-types robustes sont entre parenthèses. *** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1

Certaines similitudes peuvent être observées entre les différentes catégories de revenus définies dans le tableau A4.

Tableau A 4 Régressions par la méthode des moindres carrés ordinaires, par catégorie de revenus – variable dépendante : indice relatif aux questions d'environnement, de société et de gouvernance, avec variables environnementales supplémentaires

	Pays à revenu élevé		Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure		Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	
	Score Z		Score Z		Score Z	
Commerce de gros et de détail	-0,0246	(0,0335)	-0,0130	(0,0405)	0,139***	(0,0490)
Fabrication de produits métalliques et de produits minéraux non ferreux	-0,0291	(0,0388)	-0,118**	(0,0501)	0,0466	(0,0392)
Fabrication d'autres produits manufacturés	-0,0817***	(0,0313)	-0,0286	(0,0407)	0,0628	(0,0469)
Industrie alimentaire	-0,0360	(0,0401)	-0,0652	(0,0522)	0,0736	(0,0503)
Autres services	0,00713	(0,0350)	0,0155	(0,0402)	0,136***	(0,0364)
Entreprises en croissance (5-10 ans)					0,133***	(0,0369)
Entreprises matures (plus de 20 ans)	-0,111***	(0,0412)	-0,122***	(0,0354)		
Petites entreprises (10-50 employés)	-0,0175	(0,0209)	0,0775***	(0,0237)	0,0156	(0,0201)
Entreprises moyennes (50-250 employés)	0,0587**	(0,0296)	0,134***	(0,0317)	0,0600	(0,0376)
Grandes entreprises (plus de 250 employés)	0,344***	(0,0847)	0,217***	(0,0561)	0,517***	(0,112)
Entreprises familiales	0,0400*	(0,0210)	0,0603***	(0,0217)	0,0743*	(0,0416)
Part du capital détenue par des personnes, des entreprises ou des organisations nationales privées	-0,000919	(0,00139)	0,000950	(0,00168)	-0,000443	(0,000619)
Part du capital détenue par des personnes, des entreprises ou des organisations étrangères privées	-0,00211	(0,00145)	-0,00129	(0,00177)	-0,00219*	(0,00125)

Part du capital détenue par l'État ou le gouvernement	-0,000806	(0,00479)	-0,00283	(0,00191)	0,0102**	(0,00484)
L'entreprise dispose d'un conseil d'administration ou d'un conseil de surveillance	0,0634***	(0,0221)	0,0233	(0,0288)	0,0986***	(0,0285)
Pourcentage de l'entreprise détenue par le propriétaire principal ou par le groupe de propriétaires principal	-8,80e-05	(0,000417)	0,000669	(0,000475)	2,33e-05	(0,000817)
L'établissement fait partie d'une entreprise comptant plusieurs établissements	0,0495*	(0,0288)				
Année = 2019	-0,151***	(0,0554)	0,0215	(0,0351)	-0,160	(0,177)
Année = 2020	-0,195***	(0,0668)	0,0687	(0,0504)	-0,0916	(0,185)
L'établissement contrôle sa consommation d'énergie	-0,0213	(0,0216)	0,0704***	(0,0221)	0,0451	(0,0348)
On ignore si l'établissement contrôle sa consommation d'énergie	-0,478***	(0,0621)	-0,0634	(0,292)		
Les objectifs stratégiques mentionnent les questions liées à l'environnement ou aux changements climatiques	0,399***	(0,0346)	0,357***	(0,0386)	0,251***	(0,0696)
L'établissement dispose d'un responsable chargé des questions environnementales ou climatiques	0,381***	(0,0410)	0,439***	(0,0490)	0,757***	(0,116)
Les clients exigent des certifications ou le respect de normes environnementales	0,445***	(0,0352)	0,416***	(0,0419)	0,525***	(0,0826)
Amélioration des systèmes de chauffage et de refroidissement	0,00417	(0,0236)	0,0401	(0,0255)	0,0832**	(0,0338)
Adoption d'une production d'énergie sur site sans incidence sur le climat	0,149***	(0,0316)	0,243***	(0,0382)	0,433***	(0,133)
Modernisation des équipements	0,0534**	(0,0233)	0,0809***	(0,0257)	0,0196	(0,0268)
Gestion de l'énergie	0,183***	(0,0296)	0,117***	(0,0304)	0,0367	(0,0350)
Réduction, recyclage et gestion des déchets	0,0922***	(0,0212)	0,107***	(0,0275)	0,109***	(0,0306)
Mesures de lutte contre la pollution atmosphérique	0,279***	(0,0377)	0,318***	(0,0389)	0,410***	(0,0685)
Modernisation du parc de véhicules, navires ou aéronefs	0,133***	(0,0212)	0,0767***	(0,0269)	0,160***	(0,0295)
Amélioration des systèmes d'éclairage	0,0791***	(0,0237)	-0,0126	(0,0236)	0,119***	(0,0389)
Autres mesures de lutte contre la pollution	0,323***	(0,0466)	0,229***	(0,0399)	0,246***	(0,0694)
Mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique	0,0395	(0,0243)	0,0473*	(0,0270)	0,0438	(0,0313)
On ignore si des mesures d'efficacité énergétique ont été adoptées	-0,00905	(0,187)	0,0753	(0,0947)	-0,215**	(0,0925)
Gestion de l'eau	0,192***	(0,0353)	0,156***	(0,0315)	0,311***	(0,0469)
Certification de qualité reconnue au niveau international	0,0444**	(0,0223)	0,0474	(0,0288)	0,0406	(0,0409)
Certification de qualité en cours d'obtention	0,273*	(0,159)	0,00448	(0,135)	-0,111	(0,157)

Utilisation d'une technologie sous licence d'une société à participation étrangère	0,0470	(0,0296)	0,118***	(0,0356)	0,302***	(0,0807)
L'entreprise dispose d'une stratégie commerciale écrite et formalisée	0,107***	(0,0212)	-0,0448*	(0,0233)	-0,0190	(0,0304)
L'établissement a fixé des objectifs de consommation d'énergie	0,0867***	(0,0267)	0,137***	(0,0298)	0,0658*	(0,0390)
On ignore si des objectifs de consommation d'énergie ont été fixés	0,349	(0,366)	0,0119	(0,287)	0,359	(0,429)
Les réglementations en matière de santé et d'hygiène ne constituent pas un obstacle	-0,303***	(0,0520)	-0,312***	(0,0572)	-0,550***	(0,126)
Les réglementations en matière de santé et d'hygiène constituent un obstacle mineur	-0,281***	(0,0544)	-0,253***	(0,0583)	-0,515***	(0,120)
Les réglementations en matière de santé et d'hygiène constituent un obstacle modéré	-0,304***	(0,0482)	-0,290***	(0,0597)	-0,521***	(0,109)
Les réglementations environnementales ne constituent pas un obstacle	-0,405***	(0,0460)	-0,549***	(0,0499)	-0,219***	(0,0703)
Les réglementations environnementales constituent un obstacle mineur	-0,401***	(0,0472)	-0,528***	(0,0522)	-0,162*	(0,0841)
Les réglementations environnementales constituent un obstacle modéré	-0,374***	(0,0435)	-0,436***	(0,0562)	-0,293***	(0,0626)
Les réglementations sur la sécurité au travail ne constituent pas un obstacle	-0,495***	(0,0608)	-0,639***	(0,0535)	-0,216***	(0,0814)
Les réglementations sur la sécurité au travail constituent un obstacle mineur	-0,519***	(0,0621)	-0,602***	(0,0545)	-0,272***	(0,0608)
Les réglementations sur la sécurité au travail constituent un obstacle modéré	-0,503***	(0,0550)	-0,585***	(0,0572)	-0,382***	(0,0560)
Europe et Asie centrale					-0,512***	(0,105)
Moyen-Orient et Afrique du Nord	-0,177***	(0,0438)	0,0252	(0,0333)	-0,620***	(0,134)
Société par actions dont les actions ne sont pas négociées ou ne sont négociées que de gré à gré	0,0530*	(0,0311)	0,0168	(0,0375)	-0,0317	(0,0508)
Entreprise individuelle	0,0654*	(0,0364)	-0,0183	(0,0422)	-0,00935	(0,0520)
Société en commandite simple	-0,0258	(0,0409)	0,0851*	(0,0470)	0,0862	(0,0586)
Constante	0,703***	(0,165)	0,604***	(0,181)	0,813***	(0,210)
Observations	3 947		2 977		3 601	
Coefficient de détermination (R ²)	0,641		0,663		0,557	

Source : Compilation de l'auteur.

Note : Les erreurs-types robustes sont entre parenthèses. *** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1

A4. Réglementations relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance dans un échantillon de pays en développement

Bangladesh

Dans sa politique relative au financement durable, la Banque du Bangladesh définit ce type de financement, établit une distinction entre le financement durable et la taxonomie verte, fixe des objectifs ainsi que des systèmes de notation et des mécanismes d'incitation, et précise quels produits peuvent ou non être considérés comme durables³⁵.

Chine

La Chine réalise des progrès considérables dans la normalisation de la communication d'informations relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance. Parmi les mesures récentes figure l'adoption, le 16 juin 2022, de sa première norme concernant la divulgation d'informations relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance, conformément aux tendances mondiales en matière de réglementations. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre d'une action plus large visant à promouvoir la transparence et la responsabilité dans les pratiques des entreprises et à soutenir les objectifs du Gouvernement en matière d'économie verte et d'égalité sociale. Les faits récents en matière de réglementations sont notamment la publication d'un projet de modification du droit des sociétés ainsi que l'adoption de nouvelles règles relatives à la divulgation d'informations environnementales, qui contribuent à établir un cadre propice à l'évaluation des facteurs relatifs aux questions

d'environnement, de société et de gouvernance et facilitent les activités des investisseurs sur le marché intérieur³⁶. Par ailleurs, la Chine applique une politique ciblant huit industries majeures, qui prévoit l'obligation de notifier et de contrôler les émissions de carbone en vue d'établir, à terme, un système d'attribution de quotas d'émissions de carbone³⁷.

Les lignes directrices nationales relatives à la divulgation d'informations environnementales par les institutions financières précisent les thèmes à traiter, notamment les effets environnementaux des décisions d'investissement ainsi que les risques et les possibilités liés à l'environnement qui concernent ces institutions.

Kenya

Le cadre relatif aux questions d'environnement, de société et de gouvernance au Kenya se trouve encore en phase initiale de développement. La publication, en novembre 2021, par la Bourse de Nairobi d'un manuel d'orientation sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance constitue l'une des avancées majeures en la matière³⁸.

La Bourse de Nairobi a publié son manuel d'orientation sur la divulgation d'informations relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance afin d'améliorer et d'harmoniser les informations de ce type

35 Banque du Bangladesh, Guidelines on Environmental and Social Risk Management (ESRM) for Banks and Financial Institutions in Bangladesh (Dacca, 2017).

36 Shen Hongtao et al., "ESG in China: A review of practice and research, and future research avenues", China Journal of Accounting Research, vol. 16, no 4 (2023).

37 Helen Chan, "China moves to standardize fragmented ESG reporting landscape", Thomson Reuters, 6 octobre 2022.

38 Bourse de Nairobi, Nairobi Securities Exchange ESG Disclosures Guidance Manual (Nairobi, 2021).

communiquées par les entreprises cotées en bourse au Kenya.

Nigéria

Les principales dispositions réglementaires relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance figurent dans la Constitution de la République fédérale du Nigéria de 1999, telle que modifiée. Par ailleurs, des lignes directrices encadrent la manière dont les entreprises doivent agir en ce qui concerne les questions d'environnement, de société et de gouvernance, notamment les réglementations relatives aux évaluations des effets environnementaux et sociaux, les lois sur la rémunération locale ainsi que les principes bancaires durables édictés par la Banque centrale du Nigéria³⁹.

Une analyse du cadre réglementaire applicable aux questions d'environnement, de société et de gouvernance au Nigéria porte notamment sur les tendances en matière de communication d'informations sur ces questions, sur les obligations d'information ainsi que sur les effets des investissements durables ou tenant compte de ces questions en Afrique, l'accent étant mis en particulier sur le Nigéria.

Philippines

Dans ses directives relatives à la communication d'informations sur la durabilité, la Commission des opérations de bourse des Philippines compare plusieurs cadres de communication des données afin d'aider les entités

concernées à choisir le cadre le plus approprié pour la divulgation de questions importantes⁴⁰. Cette Commission avait également l'intention d'introduire, dans ses lignes directrices, un modèle de rapport particulier pour les sociétés cotées en bourse et prévoyait de rendre les obligations d'information obligatoires avant 2023.

Afrique du Sud

En Afrique du Sud, la réglementation constitue l'un des principaux moteurs de la prise en considération des questions d'environnement, de société et de gouvernance. À titre d'exemple, le règlement no 28 adopté en application de la loi sur les fonds de pension prévoit que les capitaux soient affectés à des marchés offrant des rendements ajustés en fonction des risques, adaptés au profil des membres du fonds, ainsi qu'aux besoins de liquidité et aux éléments de passif du fonds⁴¹.

Le Trésor national sud-africain a publié, le 9 octobre 2021, un projet détaillé de taxonomie fixant des critères techniques et juridiques permettant de déterminer si des actifs, des activités et des projets peuvent être considérés comme conformes aux critères relatifs aux questions d'environnement, de société et de gouvernance⁴².

De nombreuses évolutions réglementaires récentes et à venir influent sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance en Afrique du Sud, comme le met en évidence la publication intitulée «ESG Bill Tracker 2022» publiée par Herbert Smith Freehills, qui présente

39 Banque centrale du Nigéria, «Circular on the implementation of sustainable banking principles by banks, discount houses and development finance institutions in Nigeria», juillet 2012, disponible à l'adresse : www.cbn.gov.ng/out/2012/ccd/circular-nsbp.pdf (en anglais).

40 Commission des opérations de bourse des Philippines, «Sustainability reporting guidelines for publicly-listed companies» (Manille, 2019).

41 SA Financial Regulation Journal, «At a glance: ESG and investing in South Africa», 25 mai 2021.

42 Afrique du Sud et Société financière internationale (IFC), South African Green Finance Taxonomy, première édition (2022).

des résumés succincts des principaux faits marquants en matière de réglementations relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance observés en 2021 ainsi que ceux attendus pour 2022⁴³.

En Afrique du Sud, le code relatif à la gouvernance d'entreprise, connu sous l'appellation «King IV Code», a établi un précédent en attribuant expressément au conseil d'administration la responsabilité des questions liées aux questions d'environnement, de société et de gouvernance. Ainsi, un nombre croissant de documents d'orientation sont publiés et, en abordant des questions concrètes telles que la crise climatique, ne se limitent pas à une simple description des bonnes pratiques en matière de communication d'informations. En particulier, le document d'orientation «King IV » sur les responsabilités des organes de gouvernance en ce qui concerne l'action climatique propose une série de principes à appliquer permettant aux conseils d'administration de lutter efficacement contre les effets des changements climatiques^{44, 45}.

Dans ses lignes directrices relatives à la divulgation d'informations relatives au climat et au développement durable, la Bourse de Johannesburg adopte une approche fondée sur le principe de la double importance relative, recommandant la communication, dans un rapport distinct sur la durabilité, d'informations relatives à toutes les questions d'environnement, de société et de gouvernance ayant des effets sur les

résultats opérationnels et financiers, ainsi qu'à leurs répercussions sur l'économie, la société et l'environnement⁴⁶.

Viet Nam

Le Viet Nam a adopté des politiques relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance couvrant la protection de l'environnement, la protection sociale et la gouvernance d'entreprise. Parmi les initiatives importantes dans ce domaine figurent une loi sur la protection de l'environnement et un plan de développement de la production d'électricité prévoyant l'élimination progressive du charbon. Comme le prévoit le code de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, il incombe aux conseils d'administration de surveiller les politiques et les pratiques des entreprises en ce qui concerne les questions d'environnement, de société et de gouvernance, d'assurer la divulgation des informations s'y rapportant et d'intégrer les aspects environnementaux et sociaux dans les activités des partenaires commerciaux. La Commission nationale des valeurs mobilières fournit des orientations concernant les indicateurs de performance pour la divulgation d'informations non financières et d'informations sur la durabilité.

Cependant, des lignes directrices et des politiques plus claires sont nécessaires, car de nombreuses entreprises rencontrent des difficultés en raison de l'absence de réglementations transparentes⁴⁷.

43 Herbert Smith Freehills, "ESG tracker (SADC edition) ", février 2022.

44 Institute of Directors in South Africa, King IV Report on Corporate Governance for South Africa 2016 [Sandown (Afrique du Sud), 2016].

45 Institute of Directors in South Africa, "Responsibilities of governing bodies in responding to climate change", document d'orientation "King IV", juillet 2021 [Sandown (Afrique du Sud), 2021].

46 Bourse de Johannesburg, "Leading the way for a better tomorrow: JSE sustainability disclosure guidance" (Johannesburg, 2022) ; et Bourse de Johannesburg, "Leading the way for a better tomorrow: JSE climate disclosure guidance" (Johannesburg, 2022).

47 PricewaterhouseCoopers et Vietnam Institute of Directors, "From ambition to impact: Vietnam ESG readiness report 2022", 2022.

Stratégie nationale de la Tunisie en matière de responsabilité sociale des entreprises

Les objectifs de la stratégie nationale en matière de responsabilité sociale des entreprises adoptée par la Tunisie en 2018 peuvent être résumés comme suit : a) accroître l'attractivité du pays et faciliter l'accès aux capitaux étrangers ; b) contribuer au développement régional et à la prévention de la corruption ; c) contribuer à l'emploi et à l'amélioration des conditions de travail ; et d) assurer la gestion des déchets et la conservation des eaux.

Cette stratégie comporte sept axes stratégiques de mise en œuvre :

- Instaurer une gouvernance institutionnelle de la responsabilité sociale des entreprises ;
- Ancrer la responsabilité sociale au sein même des entreprises ;
- Promouvoir la formation et le développement de la recherche en matière de responsabilité sociale des entreprises ;
- Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises dans les chaînes de valeur ;
- Améliorer la coopération internationale en matière de responsabilité sociale des entreprises ;
- Encourager la communication et la sensibilisation en matière de responsabilité sociale des entreprises ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de la stratégie de responsabilité sociale des entreprises.

Les actions suivantes sont proposées dans la stratégie comme moyens d'ancrer la responsabilité sociale au sein même des entreprises : Sensibiliser les entreprises à l'importance de leur responsabilité sociale ainsi qu'à ses effets bénéfiques aux niveaux économique, social et environnemental ;

- Encourager les entreprises à adopter des pratiques de responsabilité sociale en leur fournissant des outils et des ressources pour les aider à mettre en œuvre des initiatives pertinentes à cet égard ;
- Mettre en œuvre des mesures incitatives pour encourager les entreprises à adopter des pratiques de responsabilité sociale, telles que des avantages fiscaux ou des subventions ;
- Renforcer les capacités des entreprises en matière de responsabilité sociale en leur proposant des formations et des services consultatifs ;
- Encourager les entreprises à intégrer la responsabilité sociale dans leur stratégie générale et leur gouvernance d'entreprise ;
- Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer les effets des initiatives mises en œuvre par les entreprises en matière de responsabilité sociale.

